

Enquête sociolinguistique sur les politiques familiales dans deux communes à facilités linguistiques (Malmedy-Amel)

Auteur : Bodart, Noémie

Promoteur(s) : Provenzano, François

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité didactique

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/10778>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Faculté de Philosophie et lettres

Département de Langues et Littératures françaises et romanes

Enquête sociolinguistique sur les politiques familiales dans deux communes à facilités linguistiques (Malmedy-Amel)

Mémoire présenté par Noémie BODART,
en vue de l'obtention du diplôme de Master en Langues et lettres françaises et
romanes, orientation générale, à finalité didactique

Promoteur : François PROVENZANO

Membres du jury : Déborah MEUNIER

Robert MÖLLER

Année académique 2019-2020

Remerciements

Je n'aurais pu réaliser ce mémoire sans la contribution d'un grand nombre de personnes qui m'ont aidée.

Avant tout, je souhaite remercier mon promoteur, Monsieur Provenzano, pour le temps qu'il a consacré à la guidance de ce mémoire. Dès janvier 2019, Monsieur Provenzano a été présent pour répondre à mes questions et ses remarques ont toujours contribué à alimenter ma réflexion. Il m'a également aidée en lisant et en commentant de nombreuses pages de ce mémoire.

Je tiens ensuite à remercier les membres de mon jury, Déborah Meunier et Robert Möller, pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce mémoire ainsi que pour le temps qu'ils accorderont à sa lecture.

Je désire adresser ma gratitude envers chacune des huit familles qui ont pris la peine de répondre à mon enquête sociolinguistique et sans qui toute une partie de ce travail n'aurait été possible. Je remercie les familles qui m'ont reçue à leur domicile pour leur accueil chaleureux et les longs échanges partagés et je salue également l'adaptation des autres familles qui n'ont pu me recevoir en raison de la crise sanitaire. Elles ont veillé au bon déroulement de mes interviews en privilégiant la visioconférence.

Je remercie également Erik Wiesemes et Jean-Paul Bastin, les bourgmestres d'Amel et de Malmedy, pour le temps qu'ils m'ont accordé afin de répondre à mon interview, et ce, malgré le contexte particulier de la crise sanitaire.

Je tiens à remercier Louisa et ma maman pour leur aide dans la transcription de l'allemand et dans la traduction de certains passages. Je remercie particulièrement Louisa pour m'avoir accompagnée lors de mon enquête de terrain à Amel.

Enfin, je voudrais exprimer ma reconnaissance à toute ma famille ainsi qu'à mes amis pour leur soutien constant durant cette dernière année de Master – et plus largement durant mon parcours universitaire. Je tiens à remercier tout particulièrement Alicia, Margaux et Mathieu d'avoir relu et corrigé mon mémoire, Bertrand et mes sœurs d'être toujours là quand il faut.

En souvenir de ma grand-mère,

Table des matières

1. Introduction.....	7
2. État de la question.....	9
2.1. Les fondements théoriques de la sociolinguistique	9
2.2. Enquête sociolinguistique sur les politiques linguistiques familiales.....	10
2.3. Enquête sociolinguistique au sein de communes à facilités linguistiques.....	16
2.4. Enquête sociolinguistique à Malmedy et Amel.....	17
3. Présentation du corpus	19
4. Méthodologie	25
5. Politique linguistique communale.....	29
5.1. Historique des cantons de l'Est	29
5.2. Législation des communes à facilités linguistiques.....	32
5.2.1. Historique	32
5.2.2. Analyse des lois relatives à l'enseignement	33
5.2.3. Analyse de la loi relative à l'administration	35
5.2.4. Conclusion	36
5.3. Interview des bourgmestres.....	36
5.3.1. La politique linguistique du français et de l'allemand.....	37
5.3.2. La politique linguistique des dialectes	39
5.3.3. Anecdotes.....	41
5.3.4. Conclusion	42
5.4. Enquête de terrain au sein des communes de Malmedy et d'Amel	42
5.4.1. La présence du wallon à Malmedy.....	43
5.4.2. La présence de l'allemand à Malmedy.....	46
5.4.3. La présence du <i>Plattdeutsch</i> à Amel	47
5.4.4. La présence du français à Amel.....	49
5.4.5. Conclusion	49
5.5. Pratiques linguistiques des témoins au sein de leur commune	50
5.5.1. Utilisation des droits légaux liés aux lois linguistiques à Malmedy.....	50
5.5.2. Utilisation de l'allemand au sein de la commune à Malmedy	52
5.5.3. Utilisation du wallon au sein de la commune de Malmedy	54
5.5.4. Utilisation des droits légaux liés aux lois linguistiques à Amel.....	55
5.5.5. Utilisation du français au sein de la commune d'Amel	56
5.5.6. Utilisation du <i>Plattdeutsch</i> au sein de la commune d'Amel	57
5.5.7. Conclusion	58
5.6. Conclusion	59

6. Politique linguistique familiale	61
6.1. Gestion des pratiques linguistiques familiales et transmission des langues	62
6.1.1. En théorie	62
6.1.2. En pratique	67
6.1.3. Conclusion	90
6.2. Langue et identité.....	94
7. Influence des politiques linguistiques communales sur les politiques linguistiques familiales.....	99
7.1. En théorie	99
7.2. En pratique	99
7.2.1. La politique linguistique de l'allemand et du français.....	100
7.2.2. La politique linguistique des dialectes	102
7.2.3. Les analogies.....	103
7.3. Conclusion	104
8. Conclusion générale	105
8.1. Les résultats.....	105
8.2. Pistes de réflexion	108
Bibliographie.....	110
Annexes	116
Annexe 1. Les cartes des communes de Malmedy et d'Amel	116
Annexe 2. Liste des témoins.....	119
Annexe 3. Tableau récapitulatif des données	120
Annexe 4. Le guide d'entretien	121
Annexe 5. Liste des conventions de transcription	124
Annexe 6. Témoignage de Maria Gabriel, née en 1929	126
Annexe 7. Les lois spécifiques aux communes « dotées d'un régime spécial ».....	127
Annexe 8. Transcription de l'interview des bourgmestres	133
Annexe 9. Les résultats de l'observation participante	137
Annexe 10. Transcription de l'interview des témoins sur la politique linguistique communale	139
Annexe 11. Transcription de l'interview des témoins sur la politique linguistique familiale	142
Annexe 12. Figures	146
Tables des illustrations	149

1. Introduction

La Belgique est un pays reconnaissant trois langues nationales distinctes : le néerlandais, le français et l'allemand. À l'endroit où se rencontrent ces langues, au sein des communes contiguës à une autre région linguistique, l'État fédéral belge a mis en place un régime de facilités. La Constitution garantit en effet des droits particuliers aux minorités qui y vivent. Dans un monde où les pluralités linguistique et culturelle sont mises en avant, il nous a semblé intéressant d'étudier ces territoires spécifiques où deux langues, en situation de diglossie, cohabitent.

Plus particulièrement, il s'agira d'étudier deux communes situées dans les cantons de l'Est, Malmedy et Amel¹. Malmedy fait partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles et garantit des droits aux minorités germanophones y habitant, tandis qu'Amel fait partie de la Communauté germanophone et garantit des droits aux minorités francophones qui y vivent². Compétentes en matière d'enseignement et de culture, tout en se conformant aux lois sur l'emploi des langues, ces communes ont mis en place leur propre politique linguistique. Grâce à leur histoire particulière ainsi qu'à leur situation géographique, ces communes nous ont semblé pertinentes à étudier. En effet, les cantons sont passés à plusieurs reprises d'un régime linguistique à un autre. L'introduction de la langue minoritaire dans ces territoires s'est donc principalement faite sous la contrainte.

En outre, si les communes à facilités se situant dans l'arrondissement de Bruxelles sont connues du grand public, les facilités accordées aux germanophones sont plus souvent oubliées.

Ce qui fonde également l'originalité de notre étude est la présence de dialectes. À Malmedy, le wallon est encore usité dans le folklore et les traditions, entre les personnes âgées et sous forme d'emprunts. À Amel, une variété du francique, nommée couramment *Plattdeutsch* ou *Platt* par les habitants, est un parler fréquemment utilisé. Même si la langue maternelle principale aujourd'hui est le *Hochdeutsch* – c'est-à-dire, l'allemand standard – nombreux sont les natifs qui l'utilisent dans les échanges quotidiens.

Notre recherche s'est principalement centrée sur les familles en situation de minorité linguistique. L'objectif de cette étude est d'étudier les langues française et allemande dans les situations concrètes où elles sont pratiquées. Se concentrer sur la structure familiale offre à cet

¹ « Amel » est le nom allemand signifiant Amblève.

² Cf. Annexe 1

égard de multiples entrées d’analyse. Cela nous permettra en effet d’étudier la transmission des langues, les pratiques langagières au quotidien, la création d’une identité bilingue, la gestion des langues par les parents et donc la politique linguistique familiale. Les PLF³ ont été étudiées lors d’entretiens qualitatifs auprès de huit familles. Au cours de ces entretiens, nous avons favorisé l’émergence d’opinions, observé les comportements intrafamiliaux et posé essentiellement des questions ouvertes.

En parallèle, il sera question d’évaluer l’influence de la politique linguistique communale (PLC) sur la PLF. Pour ce faire, nous avons étudié la situation communale tant sur le plan théorique, par le biais des lois et de l’histoire, que dans un cadre pratique au cours d’une enquête de terrain et par l’intermédiaire d’interviews.

Toutes ces questions ont pour but de répondre à une problématique principale : « Au sein des communes “dotées d’un régime spécial”⁴, comment la famille en situation de minorité linguistique construit-elle sa politique linguistique familiale ? »

Pour ce faire, nous avons tout d’abord établi la politique linguistique communale en étudiant l’histoire des cantons de l’Est (cf. 5.1) et les lois spécifiques aux communes de Malmedy et d’Amel (cf. 5.2), en interviewant les bourgmestres (cf. 5.3), en réalisant une enquête de terrain (cf. 5.4) et en analysant les pratiques linguistiques propres à nos témoins (cf. 5.5). Ensuite, nous avons étudié la politique linguistique familiale de chacune des familles interrogées en étudiant plus particulièrement la gestion des langues et la transmission intergénérationnelle (cf. 6.1), ainsi que l’identité des enfants bilingues (cf. 6.2). Pour terminer, nous avons conclu notre enquête en étudiant l’impact de la politique linguistique communale sur la politique linguistique familiale (cf. 7).

³ Acronyme signifiant Politique Linguistique Familiale

⁴ Vocabulaire utilisé au sein de la Constitution. La formule « facilités linguistiques » est une expression courante qui n’a aucun statut juridique. La formule utilisée est « dotées d’un régime spécial ».

2. État de la question

L'état de la question a pour objectif de rassembler les travaux préexistants à notre sujet d'étude. Tout travail doit effectivement pouvoir se situer par rapport aux autres recherches et ne peut faire fi de ce qui lui précède. Dans un premier temps, nous allons donc inscrire notre travail dans le cadre de sa discipline, à savoir la sociolinguistique. Ensuite, nous le situerons dans le corpus des enquêtes portant sur la politique linguistique familiale et nous dégagerons les tendances majoritaires qui se dessinent dans cette branche. Enfin, nous étudierons les enquêtes réalisées au sein des communes dotées d'un régime spécial et nous spécifierons notre travail.

2.1. Les fondements théoriques de la sociolinguistique

La sociolinguistique est une discipline assez récente dont l'acte de naissance est difficile à définir. Tout a commencé par l'idée évoquée par Raoul de Grasserie en 1909, celle d'une « sociologie linguistique »⁵. Peu de temps après, dans son sillage, Antoine Meillet s'oppose à la linguistique structurale de Saussure en promulguant que la langue est un fait social et que la science du langage doit l'être également⁶. Toutefois, la sociolinguistique n'était pas encore constituée comme une science à part entière ; en effet, elle a été longtemps considérée comme une sous-branche de la linguistique. Le moment clé est la réunion organisée à l'UCLA en 1964 par William Bright autour d'un groupe constitué d'Hymes, Fishman, Gumperz, Ferguson, Labov, etc.⁷ Ensemble, ils reprochent à la linguistique de ne s'intéresser qu'à la description de faits et de ne pas suffisamment prendre en compte les comportements sociaux.

Celui que l'on considère comme le père fondateur de la sociolinguistique moderne est William Labov, qui dira que toute linguistique devrait être une sociolinguistique. Ses deux enquêtes les plus célèbres sont celles qu'il a menées à New York City et sur l'île de Martha's Vineyard, au cours desquelles il étudie les variations linguistiques diaphasique et diastratique qui avaient été délaissées auparavant. La sociolinguistique permet d'étudier non plus la norme du langage mais son usage effectif auprès des locuteurs. Les ouvrages de William Labov sont des références nécessaires pour tout enquêteur en sociolinguistique⁸. Son ouvrage intitulé

⁵ CALVET (Louis-Jean), « Aux origines de la sociolinguistique : la conférence de sociolinguistique de l'UCLA (1964) » dans *Langage & société* n° 88, 1999, p. 25.

⁶ Loc.cit. p.28.

⁷ Loc.cit. p.34.

⁸ Voir surtout : LABOV (William), *Sociolinguistique*. Paris, Éditions de Minuit, 1976.

*Sociolinguistique*⁹ offre à l'enquêteur une définition, une méthode (quantitative) et des exemples d'enquête. Outre William Labov, Joshua Fishman est le second grand théoricien de la sociolinguistique. Dans son ouvrage du même nom (*Sociolinguistique*¹⁰), il donne une définition de la discipline particulièrement pertinente, qui sera réutilisée au cours de ce travail.

Depuis un demi-siècle, la sociolinguistique abonde de publications, d'articles et d'ouvrages. Beaucoup de revues spécialisées sont nées (en ligne ou en version papier) et facilitent le travail de recherche de l'enquêteur qui dispose de nombreuses sources. Les revues qui ont été particulièrement consultées dans le cadre de ce travail sont *Les Cahiers internationaux de sociolinguistique*¹¹, *Glottopol*¹², *Langage et Société*¹³, *Lengas*¹⁴, *Lidil*¹⁵, etc. La sociolinguistique est une discipline qui est devenue très populaire et qui apporte chaque jour du renouveau théorique. Elle s'intéresse aux divers corps sociaux qui composent une société donnée. S'il existe une sociolinguistique historique, la sociolinguistique s'est également intéressée aux parlers des banlieues, des jeunes et des personnes issues de l'immigration. Dans ce travail, nous nous intéressons à l'institution familiale, premier lieu de transmission des langues et de la culture.

2.2. Enquête sociolinguistique sur les politiques linguistiques familiales

Après avoir présenté dans les grandes lignes le cadre disciplinaire général de la sociolinguistique, il est opportun de restreindre ses lectures à celle de son propre sujet d'étude et, dans ce cas-ci, aux travaux sur les politiques linguistiques familiales. La politique linguistique familiale étudie les décisions effectuées par les parents quant à l'emploi des langues au sein du foyer¹⁶. Le dossier dirigé par Christine Deprez, Gabrielle Varro et Beate Collet s'intitulant *Les familles plurilingues dans le monde*¹⁷ est particulièrement éclairant sur la notion

⁹ LABOV (William), *Sociolinguistique*. Paris, Éditions de Minuit, 1976.

¹⁰ FISHMAN (Joshua A.), *Sociolinguistique*. Bruxelles, Éditions Labor, coll. « Langues et Culture », 1971.

¹¹ BLANCHET (Philippe) et MANZANO (Francis), *Les Cahiers internationaux de sociolinguistique*. Paris, Éditions L'Harmattan.

¹² URL : https://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navi=catalogue&obj=numero&no=60362&no_revue=875

¹³ MORTAMET (Clara), *Glottopol. Revue de sociolinguistique en ligne*. Université de Rouen, mise à jour le 26 février 2020. URL : <http://glottopol.univ-rouen.fr/>

¹⁴ ACHARD (Pierre), *Langage et société*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

¹⁵ GARDY (Philippe), *Lengas. Revue de sociolinguistique*. Éditions électronique Lodel.

¹⁶ URL : <https://journals.openedition.org/lengas/125>

¹⁷ DABENE (Louise), *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues*. Éditions électronique Lodel.

¹⁸ URL : <https://journals.openedition.org/lidil/>

¹⁹ DEPREZ (Christine), « Une “politique linguistique familiale” : le rôle des femmes » dans *Éducation et Sociétés Plurilingues* 1. 1996, p. 35-36.

²⁰ DEPREZ (Christine), VARRO (Gabrielle) et COLLET (Beate), « Les familles plurilingues dans le monde » dans *Langage et société*. Éditions Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2018.

de politique linguistique familiale et permet d'avoir un regard large et varié sur cette notion. Il porte attention à la composition des familles et aux pratiques langagières intrafamiliales à travers divers environnements sociaux. En effet, ce dossier étudie tant les familles immigrées d'Inde¹⁸ et de Corée du Sud¹⁹ que la transmission du basque et sa valeur symbolique²⁰, la difficulté de la transmission des langues minoritaires²¹ et la mise en place d'une politique linguistique familiale lorsqu'un membre de la famille parle la langue des signes²² – et ce, en joignant à ces études un travail sur l'implication de l'imaginaire politique dans la réflexion sur le langage²³.

Poursuivant les recherches à la suite de cette première lecture éclairante, le chercheur se rendra rapidement compte du nombre élevé d'études portant sur les politiques linguistiques des familles issues de l'immigration. Depuis les années 1980, l'origine des immigrés n'a cessé de se diversifier ; *de facto*, les études qui ont été menées sont très variées. La recherche s'est principalement intéressée à l'immigration des populations maghrébine, négro-africaine, portugaise, italienne et asiatique. Nous ne pourrons donc présenter ici qu'un échantillon restreint de ce qui a été réalisé, en nous centrant plus spécifiquement sur les travaux qui présentent une résonnance avec notre propre démarche.

En 2012, Shahzaman Haque a interrogé quatre familles indiennes ayant immigré en France, en Norvège, en Suède et en Finlande. Aujourd'hui, l'intérêt porté à l'étude des familles indiennes s'accroît auprès des chercheurs. L'Inde possède une richesse linguistique particulière : il existe en effet une langue du culte, de nombreux dialectes et l'anglais est l'une des langues officielles du pays. Il ne fait aucun doute que la transmission des langues dans les familles indiennes est particulièrement intéressante. La mise en place d'une politique

¹⁸ JOSHI (Madhura), « Familles mixtes et usages des langues : une étude des politiques linguistiques familiales dans le contexte indien » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2014, n° 147, p. 35-49.

¹⁹ KYUNG-MI (Kim), « L'effet conjugué du contexte national et du genre sur la (non) transmission des langues dans les familles mixtes en Corée du Sud » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 51-66.

²⁰ LACROIX (Isabelle), « Valeur symbolique de la langue au Pays basque français et choix de l'école pour les enfants de couples linguistiquement mixtes » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 63-82.

²¹ UNTERREINER (Anne) « La transmission de la langue du parent migrant au sein des familles mixtes : une réalité complexe perçue à travers le discours de leurs enfants » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 97-109.

²² DALLE-NAZEBI (Sophie), « Quand le bilinguisme entre dans la famille avec la naissance d'un enfant langue des signes et français au quotidien » dans *Langage et société*. Éditions Maison des sciences de l'homme, 2014, p. 23-34.

²³ PROVENZANO (François), « L'imaginaire politique de la théorie de l'énonciation » dans *Langage et société*. Éditions Maison des sciences de l'homme, 2014, p. 133-150.

linguistique familiale est compliquée car elle comprend une variété de langues à transmettre : la langue religieuse, les langues régionales, la langue standard et la langue du pays d'accueil. Enfin, il est fréquent que les familles utilisent l'anglais comme *lingua franca*²⁴ dans le cadre des interactions intrafamiliales. Cette diversité a permis à Shahzaman Haque d'étudier la transmission intergénérationnelle des langues ainsi que la question de l'identité des enfants bilingues de manière saillante. Dans le cadre de son étude, il a également réussi à établir un lien entre les politiques linguistiques familiales et nationales²⁵. C'est une méthode qui se retrouvera, à plus petite échelle, dans ce travail au cours d'une étude sur la politique linguistique communale.

En 2007, Alexandra Filhon a enquêté auprès de familles berbères d'Algérie et du Maroc. Il existe de nombreux travaux sur les familles arabophones ; toutefois, nous avons choisi cette enquête pour sa richesse à la fois qualitative – Alexandra Filhon étudie en profondeur les pratiques de familles particulières – et quantitative car elle mêle à ses résultats ceux de l'enquête « Étude de l'histoire familiale de 1999 »²⁶. Ce travail met en avant les enjeux liés à la transmission d'une langue minoritaire, en insistant sur la complexité de ce processus et sur la nécessité de prendre en considération à la fois les parents (les transmetteurs) et les enfants (les récepteurs). Le point de vue des enfants, qui font partie intégrante du processus de transmission, a souvent été oublié au cours des enquêtes sociolinguistiques. Ce travail nous a permis de comprendre leur importance. De plus, Alexandra Filhon cherche à évaluer les discontinuités et les ambivalences entre les familles, notamment en ce qui concerne la transmission²⁷. Nous avons ainsi découvert que c'est la singularité des familles qui fonde la richesse d'un travail qualitatif.

En 2003, Mehmet-Ali Akinci réalise une étude sur les Turcs de France. Dans son enquête, il constate que les Turcs de France conservent bien leur langue maternelle grâce à une forte sociabilité communautaire (création d'associations, renouvellement de processus migratoires, retours fréquents en Turquie, etc.) Par ailleurs, par comparaison au travail réalisé

²⁴ Une *lingua franca* est une langue auxiliaire utilisée entre des personnes n'ayant pas la même langue maternelle.

²⁵ HAQUE (Shahzaman), *Etude de cas sociolinguistique et ethnographique de quatre familles indiennes immigrantes en Europe : pratiques langagières et politiques linguistiques nationales et familiales*. Thèse de doctorat sous la direction de MATTHEY Marinette, Université Grenoble, 2012.

²⁶ INSEE, INED, *Enquête Etude de l'histoire Familiale en 1999*. ADISP

²⁷ FILHON (Alexandra), « Parler berbère en famille : une revendication identitaire » dans *Revue européenne des migrations internationales*, [En ligne], Vol. 23 (1), 2007, p. 95-115, mis en ligne le 30 juin 2010, consulté le 25 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remi/3651>

par Yagmur²⁸, Akinci constate que les Turcs de France transmettent plus souvent leur langue maternelle que ceux ayant émigré vers l'Australie²⁹. Il met ainsi en lumière les différentes stratégies mises en place à l'échelle d'une communauté favorisant la transmission intergénérationnelle des langues. Contrairement à l'étude d'Alexandra Filhon, qui étudie la singularité des stratégies de transmission propres à certaines familles, ce travail nous a permis de découvrir l'existence de stratégies communautaires.

Au cours de la même année, Josiane Boutet et Claire Saillard étudient l'immigration chinoise. Par le biais de multiples interviews, elles observent l'effacement des dialectes d'origine dans les usages familiaux au profit de la connaissance du mandarin, qui tend à prendre une place de prestige à côté du français³⁰. Les parents ont majoritairement fait le choix de transmettre les langues standards, pour leur utilité au sein de la société, en dépit de l'apprentissage des langues régionales. Cette étude transmet une nouvelle notion, celle de l'idéologie langagière, et met en exergue l'influence de l'environnement d'accueil sur l'apprentissage des langues.

Enfin, en 1998, Fabienne Leconte mène une enquête auprès de familles africaines domiciliées à Rouen. Elle problématisé la politique linguistique familiale sous un angle nouveau, en étudiant isolément les rôles de chaque membre de la famille. Elle étudie en effet le rôle de la mère et de la fratrie dans le cadre de la transmission. De plus, elle est la première à parler d'apprentissage réciproque ; l'apprentissage réciproque se définit par la transmission de la langue maternelle des parents aux enfants et par l'apprentissage de la langue du pays d'accueil des enfants aux parents³¹. Cette étude nous a permis d'appréhender l'institution familiale différemment, notamment en singularisant³² les différents membres.

²⁸ YAGMUR (Kutlay), *First Language Attrition among Turkish Speakers in Sydney*. Université de Tilburg, Vol.7, 1997.

²⁹ AKINCI (Mehmet-Ali), « Une situation de contact de langues : le cas turc français des immigrés turcs en France » dans BILLIEZ (Jacqueline) *Contacts de langues : modèles, typologies, interventions*. Paris, Éditions L'Harmattan, 2003, p. 127-144.

³⁰ BOUTET (Josiane) et SAILLARD (Claire), « Construction des répertoires langagiers dans la migration Wenzhou (Chine) à Paris » dans *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, Vol. 2, 2008, p. 72.

³¹ LECONTE (Fabienne), *La famille et les langues : une étude sociolinguistique de la deuxième génération de l'immigration africaine dans l'agglomération rouennaise*. Paris, Éditions L'Harmattan, coll. « Sémantiques », 1998.

³² Par singulariser nous entendons : « Reconnaître les spécificités des différents membres d'une famille ainsi que leur singularité ».

En Belgique, Asuncion Fresnoza-Flot publie en 2018 un article sur les pratiques linguistiques très éclectiques des familles belgo-philippines³³. Selon cette étude, la politique d'intégration et les programmes d'apprentissage scolaire en Belgique favorisent la transmission des langues minoritaires. Asuncion Fresnoza-Flot affirme que la société belge, grâce à la coexistence de trois communautés linguistiques et à la mixité des langues nationales, est plus ouverte et pluraliste et qu'elle a une influence positive sur la politique linguistique familiale. C'est un vecteur d'influence que nous devrons également prendre en compte dans notre propre enquête.

Les études qui viennent d'être présentées interrogent les politiques linguistiques des familles immigrées en France et en Belgique. Au fil de la lecture de ces travaux, nous avons découvert de nombreuses similitudes entre les diverses familles plurilingues dans le monde. La question de la transmission des langues est sans cesse liée à des choix, qu'ils soient idéologiques ou pratiques. La place accordée à l'une ou l'autre langue dépend de multiples facteurs tels le statut des langues en présence, la sociabilité de la famille ou le pays d'accueil. En effet, l'influence de la région ou du pays d'accueil joue un rôle indéniable dans la constitution d'une politique linguistique familiale. À côté de ces facteurs généralisant, plusieurs spécificités propres à chaque famille peuvent faire l'objet d'une étude. La politique linguistique familiale peut être problématisée à la seule question de l'identité bilingue, aux rôles des mères ou de la fratrie dans la transmission des langues, à la motivation quant aux choix linguistiques réalisés au sein d'un foyer, etc. Les multiples problématiques étudiées au cours de ces travaux nous ont montré l'importance de l'étude qualitative permettant de comprendre en finesse les politiques linguistiques familiales.

Il existe également des travaux étudiant la situation de francophones habitant des régions ou des pays étrangers. Toutes les enquêtes que nous avons consultées ont cependant la particularité d'être réalisées sur des territoires reconnaissant le français comme seconde langue officielle du pays. Par exemple, Marie Désirée Sol a étudié la place du français à Yaoundé (capitale du Cameroun)³⁴, Annie Flore a mené une enquête sociolinguistique auprès de familles

³³ FRESNOZA-FLOT (Asuncion), « Transmission intergénérationnelle et pratiques linguistiques plurielles dans les familles belgo-philippines en Belgique » dans *Migration Société*. Éditions CIEMI, Vol. 20, n° 172, 2018, p. 91-103.

³⁴ SOL (Marie Désirée), *Imaginaire des langues et dynamique du français à Yaoundé : Enquête sociolinguistique*, Paris, Éditions L'Harmattan, coll. « Sociolinguistique », 2013.

plurilingues vivant au Grand-Duché de Luxembourg³⁵ et Jeannine Avries s'est intéressée à la situation du français dans la région d'Eupen³⁶. Si ces travaux ne concernent pas tous *stricto sensu* les politiques linguistiques familiales, il est important que nous les mentionnions tout de même car nous travaillons en partie sur les politiques linguistiques familiales de familles francophones vivant au sein d'une communauté linguistique étrangère à la leur. Marie Désirée Sol rend compte de la situation sociolinguistique à Yaoundé et des discours politiques qui l'accompagnent. Ce travail nous montre la nécessité des enquêtes de terrain qui donnent la parole aux locuteurs témoignant de la dynamique des langues. Au Grand-Duché de Luxembourg, l'*Étude sociolinguistique sur les pratiques linguistiques au sein de familles plurilingues vivant au Grand-Duché de Luxembourg* d'Annie Flore, datant de 2016, est assez similaire à la nôtre. Annie Flore étudie les motivations linguistiques, les stratégies de transmission, les usages quotidiens, le rôle des enfants dans l'environnement familial et l'impact de la situation du Luxembourg. L'étude des usages réels des familles a permis de découvrir que beaucoup d'individus sont détenteurs d'un plurilinguisme insoupçonné, hérité de leur famille ou de leur éducation ; l'étude qualitative n'aurait pas permis de faire cette découverte. La recherche menée par Jeannine Avries en 1977 est très proche de la nôtre. C'est pourquoi elle va être étudiée un peu plus loin dans ce chapitre. Notons toutefois que le point commun entre ces trois travaux est la conservation accrue de la langue française par les familles, ce qui est dû principalement au statut de la langue.

La sociolinguistique peut aussi s'intéresser au domaine de la dialectologie. En Espagne, la transmission du basque, du catalan et du galicien est un phénomène courant. Ainsi, en 2011, Béatrice Valdes et Jérôme Tourbeaux analysent le rôle de la famille dans la transmission de ces langues³⁷. Grâce aux pouvoirs publics qui favorisent leur apprentissage dans le cadre de la scolarité, la transmission du basque, du galicien et du catalan est en constante progression. De plus, elles ont le statut de langues co-officielles à côté de l'espagnol. Grâce à ces deux facteurs, la population exogène – c'est-à-dire les non-natifs – devient petit à petit porteuse de l'identité de la communauté espagnole en apprenant ces langues, puis en les transmettant aux générations futures. En France, en 2005, Alexandra Filhon a réalisé une enquête en Alsace et en Bretagne.

³⁵ FLORE (Annie), *Etude sociolinguistique sur les pratiques linguistiques au sein de familles plurilingues vivant au Grand-Duché de Luxembourg*. Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Jacques Weber, Université de Strasbourg, Faculté des Lettres, 29/11/2016.

³⁶ AVRIES (Jeannine), *La Situation du français dans la région d'Eupen : enquête sociolinguistique*. Mémoire présenté en Philologie romane, 1977.

³⁷ VALDES (Béatrice), TOURBEAUX (Jérôme), « Analyse des facteurs de transmission du basque, du catalan et du galicien en Espagne » dans *Cahiers québécois de démographie*, [En ligne], Vol. 40 (1), 2011, p. 39-59. URL : <https://doi.org/10.7202/1006631ar>

Son hypothèse de départ est que les langues basque et alsacienne sont des marqueurs sociaux importants. Toutefois, son enquête lui a permis de découvrir que cette importance est relative et dépend des témoins interrogés et de leur propre philosophie. En revanche, les stéréotypes liés aux langues sont eux communément intégrés³⁸. En Belgique, Romain Berger a publié en 2013 une étude concernant la transmission de la langue wallonne dans un travail nommé *Wallon d'aujourd'hui et de demain : regards théoriques et critiques sur une langue « en danger »*³⁹. Dans le cadre de cette étude, il a utilisé des concepts issus de la sociolinguistique en général et des langues en danger en particulier et il les a appliqués à la langue wallonne. Il est parti du principe que la langue wallonne ne se transmettait plus, en précisant ensuite les quelques niches où elle pouvait encore être transmise. Les résultats sont que cette transmission est très rarement complète et plus souvent partielle.

Grâce à ces études, nous savons que la transmission de dialectes peut s'étudier au même titre que la transmission des langues standards. Les enjeux liés à la transmission sont toutefois différents puisque les dialectes sont des parlers peu codifiés et fonctionnent comme des marqueurs identitaires (même si cela est relatif). Néanmoins, nous avons vu que la transmission d'un dialecte est tout de même possible auprès d'une population exogène qui devient dès lors porteuse d'une nouvelle identité.

Tous ces articles nous ont permis d'appréhender la politique linguistique familiale de différentes façons. De manière générale, la politique linguistique familiale s'inscrit dans une société qui influence sa mise en pratique. Étudier la politique linguistique nationale ou régionale est dès lors important pour comprendre les enjeux linguistiques qui entourent ces familles. D'autre part, ces travaux nous ont aidé à comprendre l'importance du caractère singulier de la politique familiale et les bienfaits de l'étude qualitative.

2.3. Enquête sociolinguistique au sein de communes à facilités linguistiques

Au cours de nos recherches, nous avons recensé seulement une enquête sociolinguistique dont le sujet porte sur une commune dotée d'un « régime spécial ». En 1977, Jeannine Avries a réalisé un mémoire intitulé *La Situation du français dans la région d'Eupen*

³⁸ FILHON (Alexandra), « Appartenances régionales et sentiments nationaux » dans *Ethnologie française*. Paris, Éditions Presses Universitaires de France, Vol. 41 (1), 2011, p. 141-149.

³⁹ BERGER (Romain), *Wallon d'aujourd'hui et de demain : regards théoriques et critiques sur une langue « en danger »*. Université de Liège, Mémoire présenté en Faculté de Philosophie et lettres, 2013.

: *enquête sociolinguistique*⁴⁰. Elle s'interroge sur l'utilisation du français, de l'allemand et du *Plattdeutsch* au sein de la commune d'Eupen en réalisant des enquêtes auprès des habitants eupenois. Elle s'est également intéressée à la politique linguistique mise en place par le pouvoir communal, en étudiant notamment sa toponymie. Jeannine Avries fait le constat que les francophones utilisent principalement leur langue maternelle dans les centres commerciaux, culturels et professionnels. Cette possibilité de parler en français est garanti par le statut de minorité linguistique et par l'obligation des services locaux à s'adresser aux minorités en français. De plus, les Eupenois sont *quasi* obligés d'être bilingues. En effet, l'apprentissage du français leur est imposé à l'école dès l'enseignement préscolaire et sa connaissance est primordiale dans le milieu professionnel. Toutefois, Jeannine Avries déplore le manque de communication sociale et amicale entre les francophones et les germanophones.

Son objectif étant de définir le cadre général des interactions linguistiques au sein d'une communauté plurilingue, Jeannine Avries a aussi étudié les communautés espagnole et flamande, ainsi que les autres communautés étrangères, afin de décrire le plus précisément possible Eupen. Si les objectifs de Jeannine Avries sont bien différents des nôtres – en effet, nous avons l'ambition de décrire les politiques linguistiques familiales des minorités vivant au sein des communes de Malmedy et d'Amel – ce travail peut être une source d'inspiration en ce qui concerne les résultats obtenus, plutôt qu'en termes de méthodologie et d'objectifs.

2.4. Enquête sociolinguistique à Malmedy et Amel

Au cours de ce recensement théorique, nous avons découvert que Malmedy et Amel sont deux communes particulièrement étudiées dans le cadre de recherches historiques sur les cantons de l'Est⁴¹. Par ailleurs, la ville de Malmedy est souvent étudiée dans des ouvrages de dialectologie car elle est un centre culturel wallon très important ; il existe des ouvrages en wallon sur la culture, le folklore et l'histoire ainsi que des ouvrages de vocabulaire, de grammaire et de phonétique.

Seule une enquête a été réalisée auprès de la population malmédienne : *La population de Malmedy et son foyer culturel : enquête réalisée entre mai et octobre 1983*⁴² d'Andrien Michel. Il a étudié la popularité du Foyer Culturel auprès des habitants malmédiens. L'objectif

⁴⁰ AVRIES (Jeannine), *La Situation du français dans la région d'Eupen : enquête sociolinguistique*. Université de Liège, Mémoire présenté en Philologie romane, 1977.

⁴¹ Cf. *infra*, le point 5.1. « Histoire des cantons de l'Est »

⁴² ANDRIEN (Michel), *La population de Malmedy et son foyer culturel : enquête réalisée entre mai et octobre 1983*. Université de Liège, Faculté de Psychologie et des sciences de l'éducation, 1983.

de son enquête est d'optimiser la notoriété et les actions du Foyer Culturel. Cette enquête, du domaine de la psychologie et des sciences de l'éducation, est trop éloignée de la nôtre pour qu'elle puisse nous servir de source.

Des ouvrages théoriques de droit, de géopolitique ou d'histoire mentionnent les communes belges à facilités linguistiques, en retraçant l'évolution des lois linguistiques ou en expliquant la naissance de ces communes. Toutefois, aucun ouvrage ne s'est concentré sur les pratiques langagières effectives des familles en situation de minorité linguistique. Notre enquête est donc pionnière en la matière.

Tandis que la sociolinguistique devient une discipline de plus en plus importante sur le terrain scientifique, nous espérons apporter un renouveau théorique et pratique au corpus des enquêtes belges en menant cette enquête auprès des minorités vivant au sein de communes à facilités linguistiques. Grâce à leur richesse culturelle et historique, nous pensons que Malmedy et Amel sont deux communes propices à l'étude des politiques linguistiques.

3. Présentation du corpus

Il est fondamental que nous présentions les familles qui vont composer le corpus de notre enquête. Nous avons interrogé huit familles et leurs témoignages constituent le centre de notre travail. Dans le cadre de cette étude sociolinguistique, nous définissons la famille comme étant un « ensemble constitué par un couple de parents et leurs enfants »⁴³. Le terme enfant renvoie dans ce cas-ci à la position occupée par celui-ci au sein de la famille : cette définition prend donc en compte la génération et non pas l'âge de l'individu⁴⁴.

Conformément à la convention ICOR⁴⁵, nous respecterons l'anonymisation des témoins. Pour ce faire, leurs prénoms sont remplacés par des pseudonymes, tout en conservant le nombre de syllabes et les éventuelles connotations liées à leur prénom originel (prénoms français/prénoms allemands). En ce qui concerne les noms de famille, nous avons choisi d'attribuer à chaque famille une lettre majuscule allant de A à H. La convention ICOR prévoit également d'anonymiser le lieu d'habitation. Toutefois, dans ce travail, cela n'est pas possible étant donné que ces informations sont nécessaires pour réaliser l'étude.

Nous avons interrogé des familles francophones vivant dans un territoire germanophone et des familles germanophones habitant dans un milieu francophone. D'autre part, nous avons interrogé des couples mixtes et des couples non-mixtes. Ces deux situations engendrent des différences considérables quant à la gestion des langues au sein des familles et à la construction de l'identité des descendants de ces couples. Mais quelles conditions faut-il remplir pour être un « couple mixte » ? Aujourd'hui, pour qu'une union soit considérée comme mixte, plusieurs conditions sont possibles. En effet, cela va dépendre de la variable que nous choisissons pour différencier les deux membres du couple, qui peut être le pays de naissance, l'affiliation religieuse, la langue, etc.⁴⁶ La notion de mixité est donc polysémique. Ce n'est pas non plus une donnée objective, car elle varie selon le contexte social, politique ou économique des témoins

⁴³ Le Trésor de la Langue Française [Dictionnaire en ligne], mis à jour le 10 février 2002, consulté le 10 mai 2020. URL : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=2690623575;r=1;nat=;sol=1;>

⁴⁴ UNTERREINER (Anne), « La transmission de la langue du parent migrant au sein des familles mixtes : une réalité complexe perçue à travers le discours de leurs enfants. » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Vol. 1, n° 147, 2014, p. 97.

⁴⁵ BERT (Michel), BRUXELLES (Sylvie), ETIENNE (Carole) et al., *Convention ICOR*. Université de Lyon, mise à jour en janvier 2013.

⁴⁶ RODRIGUEZ-GARCIA (Dan), « Considérations théoricométhodologiques autour de la mixité » dans *Enfances, Familles, Générations* [En ligne], n° 17, 2012, p. 45. URL : efg.inrs.ca, consulté le 10 avril 2020.

qu'elle habille⁴⁷. Par ailleurs, la mixité dépend du point de vue des acteurs (membres de la famille) et de l'observateur (l'enquêtrice)⁴⁸.

Pour différencier les couples mixtes des couples non-mixtes dans notre propre enquête, nous avons décidé d'utiliser la variable des langues. Un couple mixte sera un couple au sein duquel les partenaires n'ont pas la même langue maternelle, tandis qu'un couple non-mixte est un couple au sein duquel les membres possèdent une langue maternelle identique.

Au cours de cette présentation, la ou les langue(s) familiale(s) de chaque famille va/vont être décrite(s). La « langue familiale » est définie comme étant « la ou les langue(s) adoptée(s) et parlée(s) en famille »⁴⁹. Cela va nous permettre de porter un premier regard sur le bilinguisme et la gestion des langues au sein des différentes familles. La langue familiale est à distinguer de la langue maternelle qui peut être différente d'un membre de la famille à l'autre. La définition de la langue maternelle est par ailleurs ambiguë. Le Dictionnaire *Le Robert* (1959) atteste de cette ambiguïté dans la définition qu'il donne de la langue maternelle : « Langue que l'on a apprise de sa mère, de ses parents ou de son entourage dès le berceau, ou encore de la mère-patrie »⁵⁰. Il a donc fallu opérer un choix quant à la définition que nous voulions donner à la langue maternelle. Ainsi, dans le cadre de notre étude, la langue maternelle désignera « la langue ou les langue(s) parlée(s) par un témoin avec ses parents »⁵¹.

Dans un premier temps, ce sont les familles habitant à Malmedy qui vont être présentées (FAM A, FAM B, FAM C, FAM D). Ensuite, nous présenterons les familles vivant à Amel (FAM E, FAM F, FAM G, FAM H).

La FAM A réside à Ligneuville⁵², un village appartenant à la commune de Malmedy. La famille est composée de deux parents, Sandra et Laurent, et de trois enfants Alicia (née à Malmedy en 1997), Emma (née à Malmedy en 1999) et Léo (né à Malmedy en 2005). Laurent et Sandra forment un couple mixte, ce qui signifie qu'ils n'ont pas la même langue maternelle.

⁴⁷ Loc. cit. p. 45-46

⁴⁸ VARRO (Gabrielle), *Les couples mixtes et leurs enfants en France et en Allemagne*. Paris, Éditions Armand Colin, 1995.

⁴⁹ JOSHI (Madhura), « Familles mixtes et usages des langues : une étude des politiques linguistiques familiales dans le contexte indien » dans *Langage et société*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 41.

⁵⁰ Le Dictionnaire *Le Robert*, 1959 in BOUTAN (Pierre), « Langue(s) maternelle(s) : de la mère ou de la patrie ? » dans *Ela. Etudes de linguistique appliquée*. Paris, Éditions Klincksieck, V. 1, n° 130, 2003, p. 138.

⁵¹ JOSHI (Madhura), « Familles mixtes et usages des langues : une étude des politiques linguistiques familiales dans le contexte indien » dans *Langage et société*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014.

⁵²Cf. Annexe 1

Sandra est née à Saint-Vith en 1967 et sa langue maternelle est l'allemand, tandis que Laurent est né à Liège en 1966 et a comme langue maternelle le français.

La langue familiale de la FAM A est le français car les interactions à cinq se déroulent dans cette langue. De plus, la langue du couple ainsi que la langue utilisée lors des interactions entre les enfants est le français. L'allemand est utilisé dans les conversations entre les enfants et la mère, et *vice versa*. Les enfants et la mère sont donc bilingues.

La FAM B habite à Meiz⁵³, un village appartenant à la commune de Malmedy. La famille se compose de quatre membres : les parents, Sonia et Raphaël, et les deux enfants, Marius (né à Malmedy en 1998) et Fiona (née à Malmedy en 2002). Sonia et Raphaël forment un couple mixte. Sonia est née à Saint-Vith en 1970 et sa langue maternelle est l'allemand tandis que Raphaël est né à Malmedy, en 1970 également, et ses langues maternelles sont le français, le wallon et l'allemand. La mère de Raphaël a toujours parlé en français, en allemand et en wallon avec son fils. Son père est quant à lui autrichien. Toutefois, à la suite de sa scolarisation en français à Malmedy, Raphaël a rapidement parlé uniquement en français à ses parents et a dès lors perdu la pratique de l'allemand et du wallon. Nous considérons donc que Sonia et Raphaël forment un couple mixte. Il s'agit toutefois de données importantes qui peuvent faire varier la politique familiale.

Les langues familiales de la FAM B sont le français et l'allemand car cette famille présente la particularité de parler à la fois en français et en allemand durant les échanges intrafamiliaux. Au cours de ces échanges mixtes, la langue attribuée à chaque membre est toutefois conservée. Ainsi, le français est utilisé au sein du couple et entre le père et les enfants, tandis que l'allemand est utilisé entre la mère et les enfants et entre les enfants.

La FAM C habite à Pont⁵⁴. Les parents, Benoît et Monica, forment un couple non-mixte singulier. En effet, si Monica a comme langue maternelle l'allemand, le père a quant à lui à la fois le français et l'allemand pour langue maternelle. Benoît a en effet vécu dans un contexte bilingue français-allemand durant son enfance. Monica est née en 1981 à Weywertz, tandis que Benoît est né en 1978 à Malmedy. Ils ont deux garçons : Jean né en 2009 et Noé né en 2011 à Malmedy.

Les langues familiales sont le français et l'allemand. Avant la scolarisation de Jean, la langue familiale était l'allemand. Ensuite, le français s'est inséré petit à petit dans les

⁵³ Cf. Annexe 1

⁵⁴ Cf. Annexe 1

conversations intrafamiliales. Aujourd’hui, le français devient la langue majoritairement utilisée, particulièrement par les enfants qui parlent d’ailleurs cette langue entre eux. Le couple parle tant en français qu’en allemand. De la même manière, les enfants et les parents parlent en français et en allemand. Il n’y a pas une langue définie comme langue familiale. Cette famille se caractérise par une mixité des langues très prononcée.

La FAM D habite à Ligneuville⁵⁵. Les parents sont tous les deux germanophones, ils forment donc un couple non-mixte. Lene est née en 1976 à Elsenborn et Heinz est né en 1974 à Saint-Vith. Leur langue maternelle est l’allemand. Ils ont deux filles : Alina née en 2009 et Susanna née en 2011 à Malmedy. La langue familiale est strictement l’allemand : les communications au sein du couple, entre les enfants et entre les parents et leurs enfants se déroulent en allemand. Le bilinguisme des enfants est uniquement lié à leur scolarisation au sein de la commune.

Ces premières descriptions nous ont permis de mettre en évidence un premier concept essentiel : la compétence⁵⁶. La gestion du bilinguisme est liée, en effet, en partie aux compétences de leurs membres⁵⁷. Si les deux membres du couple sont incompétents dans la langue de l’autre, ils devront alors choisir ce que l’on nomme une *lingua franca*⁵⁸. Toutefois, ce n’est ici pas nécessaire puisqu’il y a toujours au moins un membre du couple sachant parler la langue de l’autre. L’incapacité langagière de l’un des membres du couple fait néanmoins varier la langue familiale utilisée. Laurent de la FAM A est incompétent en allemand et la langue familiale est par conséquent le français. Les propos tenus dans la langue de l’autre (entre la mère et les enfants) échappent en partie ou en totalité à l’incompétent, en particulier dans des interactions de groupe. Il n’est pas possible dans ces familles, comme cela est le cas lors d’un bilinguisme à l’échelle familiale, que tous les membres puissent passer d’une langue à l’autre au cours d’une même interaction⁵⁹. Il faut donc faire un choix entre une des deux langues.

Nous remarquerons notamment que les mères des familles que nous venons de présenter sont systématiquement compétentes en allemand par naissance et en français par apprentissage. C’est donc la compétence du père qui importe particulièrement. Dans les FAM B et C, les pères

⁵⁵ Cf. Annexe 1

⁵⁶ Nous entendons par compétence : « L’aptitude d’une personne à savoir comprendre et parler une langue, grâce à l’intériorisation du système de règles de cette langue. » Au contraire, l’incompétence désigne : « L’inaptitude d’une personne à savoir comprendre et parler une langue. »

⁵⁷ DALLE-NAZEBI (Sophie), « Quand le bilinguisme entre dans la famille langue des signes et français au quotidien » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l’homme, Vol. 1, n° 147, 2014, p. 27.

⁵⁸ Une *lingua franca* est une langue auxiliaire utilisée entre des personnes n’ayant pas la même langue maternelle.

⁵⁹ DEPREZ (Christine), *Les enfants bilingues : langues et familles*. Paris, Éditions Didier, coll. « Essais », 1994.

sont dans une situation de « bilinguisme de seconde génération » car ils ont déjà vécu au sein d'une famille bilingue. Cela permet à ces familles d'avoir deux langues familiales.

Enfin, le dernier cas est celui où la famille (FAM D) est monolingue mais vit dans un contexte langagier étranger. L'enfant développe ses compétences dans la langue du territoire à travers l'enseignement, indépendamment de ses parents. La langue familiale est donc forcément unique.

Qu'en est-il des familles vivant à Amel ? La FAM E habite au sein du village d'Amel⁶⁰. Les parents, Ilona et Christophe, forment un couple mixte. Ilona est née à Saint-Vith en 1968 et l'allemand est donc sa langue maternelle, tandis que Christophe est né à Neufchâteau en 1969 et sa langue maternelle est le français. Ils ont trois enfants : Nicolas (né à Saint-Vith en 1999), Laura (née à Saint-Vith en 2002) et Dany (né à Saint-Vith en 2008).

Les langues familiales sont le français et l'allemand car les échanges intrafamiliaux se déroulent dans les deux langues. Toutefois, les langues accordées à chaque membre sont respectées au cours de ces échanges. L'allemand est utilisé entre les enfants et lors des interactions entre la mère et les enfants. Le français est présent lors des interactions entre le père et les enfants et au sein du couple.

La FAM F habite à Mirfeld⁶¹, un village faisant partie de la commune d'Amblève. Cette famille est composée de deux parents, Arnaud et Annick, et de trois enfants, Gabriel (né à Saint-Vith en 2011), Léni (né à Saint-Vith en 2013) et Célia (née à Saint-Vith en 2016). Les parents forment un couple mixte. Arnaud est originaire d'Amblève et sa langue maternelle est l'allemand, tandis qu'Annick est originaire d'Anderlecht et a pour langue maternelle le français.

La langue familiale est l'allemand, ce qui signifie que les échanges entre les cinq membres de la famille se déroulent dans cette langue. Cela est dû à la compétence d'Annick qui a déménagé à Amel lorsqu'elle était enfant. Au sein de sa famille, ils ont toujours parlé en français mais à l'école elle a appris à parler en allemand. L'allemand est utilisé au sein du couple, entre le père et les enfants et entre les enfants (mais ça n'a pas toujours été ainsi). Le français est uniquement utilisé au cours des interactions entre la mère et ses enfants.

La FAM G habite à Deidenberg⁶². La famille se compose de deux parents, André et Murielle, et de trois enfants, Louis (né à Malmedy en 1994), Mathilde (née à Malmedy en 1997)

⁶⁰ Cf. Annexe 1

⁶¹ Cf. Annexe 1

⁶² Cf. Annexe 1

et Mathieu (né à Malmedy en 1999). André et Murielle sont tous les deux francophones, nés dans les années 1960 à Malmedy.

La langue familiale est strictement le français puisque toutes les communications intrafamiliales se font dans cette langue. Les enfants sont bilingues grâce à la scolarité et le contact avec la commune.

Enfin, la FAM H habite dans le village d'Amel⁶³. Les parents forment un couple non-mixte : ils sont tous les deux francophones. Le père, Antoine, est né à Eupen en 1983 et la mère, Natacha, est née en 1992 à Malmedy. Ils ont une petite fille qui est née en 2017, Élisa. Leur langue maternelle à tous les trois est le français, tout comme la langue familiale. La FAM H est en développement car les décisions en matière de scolarité, déterminant dans la création d'une politique linguistique familiale, n'ont pas encore été prises. Il est toutefois intéressant de prendre connaissance des questions et des problèmes auxquels doivent répondre les parents au début du processus de construction d'une politique linguistique.

Le point commun entre toutes ces familles est le bilinguisme des enfants. Néanmoins, ce bilinguisme est également ce qui fait leur différence. Alors que les enfants issus d'un couple non-mixte ont eu une seule référence linguistique avant d'aller à l'école et que leur bilinguisme est un bilinguisme d'apprentissage scolaire, les enfants issus d'un couple mixte ont acquis dès le berceau la langue de la mère et la langue du père.

Pour conclure ce point sur la présentation des familles, une liste énumérative des témoins⁶⁴ ainsi qu'un tableau récapitulatif⁶⁵ des données étudiées dans cette section ont été réalisés et se trouvent dans les annexes. Dans les prochains chapitres, nous allons sans cesse utiliser les témoignages des familles ou de témoins particuliers, et ce, en les mentionnant explicitement. Afin d'assurer une bonne compréhension des analyses, nous vous inviterons (via une note de bas de page explicite) à aller revoir les tableaux susmentionnés.

⁶³ Cf. Annexe 1

⁶⁴ Cf. Annexe 2

⁶⁵ Cf. Annexe 3

4. Méthodologie

Pour mener à bien cette étude, nous avons choisi de réaliser une enquête qualitative reposant sur la qualité des données plutôt que sur la quantité. C'est une méthode inductive pour laquelle les données récoltées sont primordiales. Les témoignages des familles étudiées sont donc le cœur de notre travail. Toutes les interprétations et analyses qui vont être réalisées sont relatives aux données dont elles sont issues. *La linguistique de terrain*⁶⁶ de Philippe Blanchet est un ouvrage phare en matière de gestion d'une enquête sociolinguistique, et a permis de définir l'orientation de notre enquête, à savoir l'enquête qualitative qu'il oppose aux enquêtes quantitatives – ne préférant ni l'une ni l'autre, mais explicitant pour chacune les avantages et inconvénients. Il fait dès lors de l'enquêteur un être conscient de sa pratique. Cet ouvrage aborde également plusieurs démarches propres aux entretiens directifs et semi-directifs, permettant une fois de plus à l'enquêteur de choisir sa propre démarche en fonction des besoins de son enquête. Enfin, il encourage la démarche comparative, que l'on fera notre également.

Étant donné l'importance des entretiens, ceux-ci ont été préparés par le biais d'un guide d'entretien préalablement confectionné et minutieusement réfléchi. Pour parvenir à rédiger ce guide d'entretien et à gérer par la suite l'entretien avec les familles, *L'enquête sociolinguistique*⁶⁷ publiée par Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont en 1999 a été d'une aide précieuse. Ils y décrivent la manière de créer un questionnaire en distinguant les questions de fait et celles d'opinion, les questions fermées et ouvertes. En outre, ils mettent l'enquêteur en garde quant à la formulation des questions qui est décisive car elle oriente le locuteur. En ce qui concerne l'entretien, ils précisent une durée maximale (1 heure) et préfèrent qu'il ait lieu au domicile des interviewés.

Le guide d'entretien qui a été réalisé comprend majoritairement des questions ouvertes, répondant à la définition de l'enquête semi-directive et amenant le témoin à développer son opinion, à rechercher des anecdotes et surtout à interagir avec les autres membres de sa famille. Les moments d'échange entre les différents membres sont importants pour toute étude qualitative car ils sont porteurs de signification. Ce guide comporte également quelques questions fermées ne visant pas l'avis du témoin mais une donnée particulière et pertinente pour notre travail (âge, lieu de scolarité, etc.) Ce guide d'entretien comporte plus spécifiquement

⁶⁶ BLANCHET (Philippe), *La linguistique de terrain. Méthode et théorie*. Rennes, Éditions Presses universitaires de Rennes, coll. « Didact linguistique », 2012.

⁶⁷ CALVET (Jean-Louis) et DUMONT (Pierre), *L'Enquête sociolinguistique*. Paris, Éditions L'Harmattan, coll. « Sociolinguistique », 1999.

trois thèmes principaux, à savoir l'utilisation des langues au sein de la commune, l'utilisation des langues intrafamiliales et l'utilisation des langues régionales. La partie la plus importante concerne l'utilisation des langues intrafamiliales, qui elle-même se subdivise en trois sous-catégories de questions (sphère intrafamiliale, sphère extérieure, sphère individuelle). De plus, le guide d'entretien est adapté aux parents et aux enfants. L'objectif est d'obtenir des informations précises sur la manière dont les langues se répartissent afin de définir la politique linguistique familiale⁶⁸.

Cette étude a été menée en plusieurs temps. Préliminairement, en mars 2019, dans le cadre du séminaire universitaire de *Questions de sociolinguistique* dirigé par François Provenzano, quatre enquêtes ont été réalisées auprès de quatre familles (deux à Malmedy et deux à Amel). Un premier guide d'entretien avait alors été réalisé et supervisé. L'objectif espéré était de tester le guide d'entretien et plus généralement la pertinence de notre sujet. Au vu de l'enthousiasme des familles interrogées et des nombreuses données récoltées, nous avons décidé de poursuivre notre enquête un an plus tard, en février 2020. Les premières interviews nous ayant permis de perfectionner notre guide d'entretien en éliminant les questions peu pertinentes et en ajoutant d'autres, nous sommes alors retournées au sein des quatre premières familles pour leur soumettre les nouvelles questions. Ensuite, nous avons rencontré une cinquième famille le 1^{er} février 2020. Ces cinq interviews se sont déroulées au domicile des familles, de manière conviviale, sous la forme d'une conversation enregistrée. Les témoins, parfois réticents au départ à l'enregistrement, oubliaient toutefois très rapidement la présence de l'enregistreur.

À la suite de la crise sanitaire du COVID-19, nous avons réalisé nos trois dernières enquêtes par visioconférence. Nous avons choisi d'utiliser le programme « Zoom » permettant aux interlocuteurs de se voir, de s'entendre et d'enregistrer la conversation. Ainsi, cette manière de fonctionner n'a pas changé fondamentalement notre enquête puisque nous avons également eu accès au paraverbal et aux interactions entre les différents membres de la famille. Cependant, tel que Calvet et Dumont le conseillent⁶⁹, il est préférable pour l'enquêteur d'être présent au sein du domicile des témoins. En effet, le foyer familial met les témoins en confiance et crée une ambiance plus chaleureuse pour discuter, ce qui est primordial puisque le contact social est un vecteur éminent de notre étude. La technique de visioconférence a donc changé le rapport

⁶⁸ Cf. Annexe 4

⁶⁹ CALVET (Jean-Louis) et DUMONT (Pierre), *L'Enquête sociolinguistique*. Paris, Éditions L'Harmattan, coll. « Sociolinguistique », 1999.

entre l'enquêteur et les témoins qui ont pu se sentir mal à l'aise avec ce mode de communication. Toutefois, il nous a semblé que les familles étaient particulièrement ouvertes à cette situation, en prenant notamment de nombreuses initiatives. Pour pouvoir être tous visibles à l'écran, les enfants en bas âge étaient sur les genoux des parents. Dans cette situation plus inconfortable, ils partaient plus facilement jouer que lors des entretiens en présentiel. La visioconférence a donc limité les contacts avec les enfants qui étaient en outre plus réticents à nous répondre⁷⁰. Néanmoins, nous avons récolté suffisamment d'informations pour pouvoir analyser les familles de manière égale.

L'étape suivant les entretiens est la transcription de ceux-ci. Pour ce faire, nous nous sommes conformés à la convention ICOR⁷¹ servant à la notation des phénomènes vocaux. La convention ICOR a pour but d'éliminer les traces de subjectivité de la typographie courante pour se concentrer essentiellement sur l'oralité des interactions. Pour ce faire, la transcription doit se réaliser en *Courrier New taille 10* car tous les caractères ont la même largeur et la même hauteur. L'utilisation des majuscules est interdite, sauf pour les saillances perceptuelles, tout comme les remplacements automatiques. La prosodie, les pauses, les productions vocales et certaines structures segmentales telles la liaison ou l'élation sont transcrites selon une convention d'écriture spécifique. L'objectif est de transmettre au lecteur les caractéristiques orales de la conversation. Une liste des conventions ayant été utilisées dans ce travail se trouve dans les annexes⁷².

En ce qui concerne le référencement, les entretiens ne vont pas être transcrits dans leur intégralité. En effet, pour faciliter la lecture, nous ne transcrirons dans ce travail que les passages significatifs qui ont été étudiés en particulier. Ces extraits seront disponibles dans les annexes et seront directement référencés dans le corps du texte dès qu'une analyse s'appuie sur les propos d'un témoin (via l'insertion d'une note de bas de page).

Parallèlement à l'étude des politiques linguistiques familiales, qui a été menée grâce aux entretiens qualitatifs que nous venons de décrire, nous avons également réalisé une observation participante ayant pour objectif de décrire les terrains linguistiques où vivent nos témoins. Pour ce faire, l'enquêtrice s'est installée dans un lieu public tel un café, une boulangerie ainsi que

⁷⁰ Cela concerne les FAM C, F et H

⁷¹ BERT (Michel), BRUXELLES (Sylvie), ETIENNE (Carole) et al., *Convention ICOR*. Université de Lyon, mise à jour en janvier 2013.

⁷² Cf. Annexe 5

dans d'autres lieux de socialisation et a observé les conversations entre les habitants. Cela a permis d'avoir une idée du bilinguisme des communes que nous étudions.

De plus, nous avons interrogé les familles sur leur pratique linguistique au sein de la commune dans laquelle ils vivent. Ainsi, nous avons évalué l'efficacité des lois linguistiques en faveur des minorités, l'influence de la scolarité et les pratiques linguistiques au sein des commerces. Cette étude a été intégrée au guide d'entretien et s'est donc déroulée au même moment que les enquêtes sur la politique linguistique familiale.

Enfin, pour compléter la recherche sur la politique linguistique communale, nous avons également interrogé les bourgmestres de Malmedy et d'Amel. Nous avons tout d'abord rencontré le bourgmestre d'Amel, Erik Wiesemes, avant la crise sanitaire. Il nous a fourni des informations sur la gestion du français et du *Plattdeutsch* au sein de sa commune ainsi qu'un point de vue sur sa politique linguistique. En revanche, nous n'avons pas pu rencontrer physiquement le bourgmestre de Malmedy, Jean-Paul Bastin, en raison de la crise sanitaire. Toutefois, nous avons eu un entretien téléphonique avec celui-ci, que nous avons enregistré sous sa permission. Ainsi, même si les modalités de l'entretien étaient changées, cela n'a pas modifié le fondement et l'intérêt de celui-ci.

À présent, dans les prochains chapitres qui composent ce travail nous allons présenter et analyser les données récoltées au cours des enquêtes. Le chapitre cinq étudie les politiques linguistiques communales de Malmedy et d'Amel sur la base d'un historique des cantons de l'Est, de l'enquête de terrain, des témoignages des bourgmestres et des familles. Le chapitre six aborde les politiques linguistiques familiales des minorités étudiées : il s'agira particulièrement d'analyser la gestion des langues intrafamiliales, la transmission intergénérationnelle et la question de l'identité bilingue. Enfin, le chapitre sept présente les entrecroisements entre les chapitres cinq et six, afin d'évaluer l'influence des politiques communales sur les politiques familiales.

5. Politique linguistique communale

Ce cinquième chapitre, consacré à la politique linguistique communale, a pour objectif de décrire avec précision les terrains linguistiques de notre étude. Pour ce faire, nous avons tout d'abord étudié ces terrains sur un plan théorique, afin d'analyser le cadre historique et juridique des communes, puis nous nous y sommes intéressées sur un plan pragmatique pour connaître les pratiques linguistiques réelles des habitants et de nos familles.

Sur le plan théorique, nous avons réalisé un historique des cantons de l'Est, nous permettant de comprendre l'origine de la présence du français et de l'allemand au sein des communes de Malmedy et d'Amel, ainsi que d'imaginer les potentielles conséquences que ces situations ont encore actuellement, tant sur les pratiques que sur les représentations (cf. 5.1.) De plus, nous avons étudié les politiques linguistiques propres aux communes dotées d'un régime spécial en analysant les textes de lois qui s'y rapportent, tout en commentant la clarté de ces lois afin d'évaluer leur accessibilité aux minorités (cf. 5.2.)

Sur le plan pragmatique, nous avons réalisé une enquête de terrain à Malmedy et à Amel (cf. 5.3.) en participant à certaines activités communales et en nous introduisant au sein de lieux de socialisation. Ensuite, nous avons interviewé les bourgmestres de ces communes (cf. 5.4.) ainsi que les familles (cf. 5.5.) Ces interviews se sont concentrées sur trois aspects : l'utilisation des droits légaux, l'utilisation du français et/ou de l'allemand et enfin l'utilisation des dialectes.

5.1. Historique des cantons de l'Est

La dénomination « cantons de l'Est » englobe les neuf communes de la Communauté germanophone (Kelmis, Lontzen, Raeren, Eupen, Bütgenbach, Büllingen, Amel, Sankt Vith, Burg-Reuland) et deux communes francophones (Malmedy et Waimes). L'histoire particulière de ces cantons lie nos deux communes, Amel et Malmedy, d'un passé historique commun.

Avant la Révolution française, les territoires des cantons de l'Est se répartissaient sur trois territoires : le duché du Limbourg, le duché du Luxembourg (dont faisait partie Amel) et la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy. Le 1^{er} octobre 1795, à la suite de la propagation de la Révolution française et de ses conquêtes territoriales, les cantons furent rattachés à la

France. Le régime français fut bien accepté, même au sein de la communauté de langue allemande⁷³.

En 1815, lors du Congrès de Vienne, après la chute de Napoléon 1^{er}, les cantons de l'Est sont annexés à la Prusse de Frédéric Guillaume III. Malmedy et Waimes, deux villes wallonnes, se retrouvent sous la tutelle d'un pays de langue allemande. Durant les cinquante premières années, la germanisation de ce que l'on nommait la « Wallonie prussienne » se fit sereinement. Néanmoins, ce climat favorable va se détériorer à la suite de l'arrivée de Bismarck au pouvoir en 1862 et lors de la guerre franco-prussienne de 1870. C'est le début du « Kulturkampf », ce qui signifie que la Wallonie prussienne va vivre une germanisation forcée. L'emploi de l'allemand est devenu obligatoire au sein des deux plus grands centres sociaux, communicatifs et culturels de l'époque, à savoir l'école et l'église. En 1876, le français est également banni des administrations⁷⁴.

Les Malmédiens réagissent négativement face à ces nouvelles contraintes. Il y aura beaucoup de protestations avec à leur tête l'abbé Nicolas Pietkin, figure emblématique de Malmedy. Il créa notamment en 1898 le « Club Wallon » dans l'intention de valoriser la langue mère de Malmedy⁷⁵. Au sein des communes germanophones, l'annexion ne se fait pas sereinement non plus. Fervents catholiques, ils sont méfiants à l'égard de l'état prussien protestant⁷⁶.

Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, les cantons de l'Est font partie de l'Allemagne moderne. À la suite de la défaite de l'Allemagne, le traité de Versailles du 28 juin 1919 offre à la Belgique les cantons de l'Est, en compensation des dommages causés par la guerre. Cette nouvelle annexion à la Belgique ne fait pas l'unanimité. Entre 1920 et 1925, divers journaux publiés dans les cantons revendiquent une révision du traité de Versailles. En réaction, les autorités belges mettent sur pied un organe de presse pro-belge de langue allemande, à savoir le *Grenz Echo*, qui existe encore aujourd'hui⁷⁷.

⁷³ MINKE (Alfred), « La Communauté germanophone : l'évolution d'une terre d'entre-deux », [Actes du séminaire] : « *La Wallonie, une région en Europe* ». CIFE-IJD, 1997.

⁷⁴ PIETKIN (Nicolas), *La germanisation de la Wallonie prussienne*. Bruxelles, Éditions Oscar Schepens et Cie., 1904.

⁷⁵ BOULENGIER-SEDYN (Renée), « Historique ». *Royal Club Wallon*.

URL : <http://www.rcw.be/historique.php#bastian>, consulté le 15 décembre 2019.

⁷⁶ PIETKIN (Nicolas), *La germanisation de la Wallonie prussienne*. Bruxelles, Éditions Oscar Schepens et Cie., 1904.

⁷⁷ SÄGESSE (Caroline), GERMANI (David), « La communauté germanophone : histoire, institutions, économie » dans Courrier hebdomadaire du CRISP. Éditions CRISP, Vol. 1, n° 1986, 2008, p. 7-8.

L'histoire se répète en 1940 puisque les cantons sont annexés au Troisième Reich à la suite de la capitulation de la Belgique au terme de la campagne des dix-huit jours. Hitler récupère les territoires qui jadis lui ont été annexés. Les habitants sont enrôlés au sein de la Wehrmacht et Hitler « (re)germanise » Malmedy, en commençant par rebaptiser la Place Albert sous le nom « Adolf Hitlerplatz ». L'enseignement, le culte ainsi que l'administration se font à nouveau obligatoirement en allemand⁷⁸. Durant cette période, la population des cantons de l'Est est fortement divisée entre d'un côté les pro-belges et de l'autre les pro-allemands. Finalement, les cantons seront libérés en septembre 1944 par l'armée américaine et, depuis ce jour, les cantons de l'Est sont belges.

Le 3 novembre 1945⁷⁹, un arrêté royal à l'intention des cantons de l'Est stipule que la seule langue d'enseignement possible est le français. L'objectif recherché par le roi et son gouvernement est de « franciser » les cantons. Rapidement, des contestations se manifestent au sein de la population de langue allemande.⁸⁰ Ce n'est toutefois que dans les années 1960 que les germanophones profiteront d'un enseignement dans leur langue maternelle⁸¹.

Au cours de l'histoire, Malmedy a donc vu cohabiter trois parlers différents : l'allemand comme langue d'occupation, le wallon qui a subsisté comme langue identitaire et le français qui s'est développé au cours de l'industrialisation et des échanges commerciaux. De la même manière, trois parlers coexistent à Amel : le *Hochdeutsch* qui est l'allemand standardisé, le *Plattdeutsch* et le français comme langue d'enseignement, première puis seconde.

Cet historique des cantons révèle les contextes compliqués dans lesquels sont intervenues les langues françaises et allemandes au sein des communes de Malmedy et d'Amel. De part et d'autre, la présence de ces langues a été imposée aux populations et n'est donc pas neutre. Aujourd'hui encore, l'histoire peut influencer les représentations attachées aux langues allemande et française, puisque les images associées à une langue sont en effet souvent déterminées socialement et culturellement. Au cours de nos analyses, nous devrons faire

⁷⁸ Nous avons eu l'occasion de recueillir un témoignage concernant la germanisation de l'enseignement à cette période. Cf. Annexe 6

⁷⁹ ZEIMERS (J.) *Langue maternelle ou langue française ? L'argumentation pédagogique dans les discussions sur l'emploi des langues dans l'enseignement de la Communauté germanophone de Belgique (1945 -1997)* Mémoire présenté en vue de l'obtention du Master à finalité didactique en histoire, Liège : Université de Liège. 2016-2017, p. 28

⁸⁰ BRÜLL (Christophe), Eupen-Malmedy 1918-1945. Le temps des déchirures. Actes du colloque « Hommage à Henri Bragard (1877-1944). Liège, Édité par Renée Boulengier-Sedyn, coll. « Mémoire Wallonne », 2009, p. 11-13.

⁸¹ DELNOOZ (Isabelle), SENSTER (Corina), « L'enseignement du français en Communauté germanophone de Belgique, un défi pour la promotion du multilinguisme et pour une politique linguistique harmonieuse » dans *Synergies Pays germanophones*, n° 11, 2018, p. 171-181.

particulièrement attention aux représentations et stéréotypes qui circulent potentiellement sur les langues utilisées par nos témoins.

5.2. Législation des communes à facilités linguistiques

Depuis son origine en 1830, la Belgique est traversée par d'importantes questions linguistiques. Séparée en son sein par plusieurs frontières linguistiques, la Belgique comprend aujourd'hui trois langues standardisées : le français, le néerlandais et l'allemand.

5.2.1. Historique

Longtemps, le ciment de l'unité belge a été la classe bourgeoise francophone. Au Nord du pays, l'exploitation des terres et l'absence de standard flamand a favorisé l'expansion du français et la domination de la bourgeoisie francophone. En 1840, la première grande tension linguistique, nommée la « question flamande », se fait entendre. Des pétitions demandant la promotion de la langue flamande standardisée circulent. Toutefois, c'est seulement en 1873 que la première loi linguistique introduisant le néerlandais comme langue véhiculaire principale voit le jour⁸². Peu de temps après, en 1898, la loi « d'égalité »⁸³ place le néerlandais au rang de seconde langue officielle dans la Constitution. À partir de ce moment-là, le paysage linguistique belge se modifie. On introduit par exemple des bâtiments publics bilingues. Néanmoins, c'est l'instauration du suffrage universel en 1919 qui va réellement révéler une Belgique partagée entre deux communautés linguistiques et culturelles distinctes⁸⁴.

C'est dans ce contexte que les prémisses du régime des facilités linguistiques apparaissent en 1921. La législation, ayant créé les régions linguistiques, impose l'emploi de la langue de la région au sein de l'administration. Toutefois, la législation conserve également une souplesse dans son principe. En effet, les communications doivent pouvoir se faire dans les deux langues pour autant que 20 % des électeurs l'aient demandé⁸⁵.

Ce régime de facilités est fortifié par la loi du 28 juin 1932. L'État belge faisait un recensement décennal auprès de sa population et cette loi prévoyait que le recensement

⁸² DENIS (Benoît), KLINKENBERG (Jean-Marie), *La littérature belge. Précis d'histoire sociale*. Bruxelles, Éditions Labor, coll. « Espace Nord », 2005, p. 92-95.

⁸³ Loi relative à l'emploi de la langue flamande dans les publications officielles du 18 avril 1898 (Loi d'égalité – abrogée par L 1961-05-31/30, art. 9)

⁸⁴ Loc. cit. p. 97.

⁸⁵ VERBIST (Christophe), « Les balises juridiques de l'emploi des langues en Belgique. Enjeux et perspectives » dans *Synergies Pays germanophones*, n° 11, 2018, p. 23-36.

comporte un volet linguistique. À la suite du recensement, s'il y avait au sein d'une quelconque commune une minorité linguistique atteignant 30 % de la population, cette commune devait obligatoirement être soumise à un régime spécial et accorder des facilités à ses minorités⁸⁶. C'est la naissance des communes à facilités linguistiques.

Depuis 1970, la Belgique est un État fédéral constitué de deux types d'entités fédérées : d'une part, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Communautés flamande et germanophone compétentes en matière de culture, d'enseignement (depuis 1997 seulement pour les communes germanophones), de relations sociales et d'emploi des langues (excepté à Bruxelles) et, d'autre part, les Régions flamande, wallonne et Bruxelles-Capitale.

Aujourd'hui, l'emploi des langues est régi par plusieurs lois. Deux d'entre elles nous intéressent particulièrement dans le cadre de notre étude : la loi du 30 juillet 1963⁸⁷ concernant le régime linguistique dans l'enseignement⁸⁸, qui a été abrogée au sein de la Communauté germanophone en faveur du décret du 19 avril 2004⁸⁹, et la loi du 18 juillet 1966⁹⁰ sur l'emploi des langues en matière administrative. Dans le premier chapitre, ces lois mentionnent les communes dotées d'un régime spécial⁹¹. Parmi ces communes, nous retrouvons « les communes de la région de langue allemande », dont Amel, et « les communes malmédiennes » à savoir Malmedy et Waimes.

Dans un premier temps, nous allons comparer la loi de 1963 et le décret de 2004, puis nous allons analyser la loi relative à l'emploi des langues en matière administrative.

5.2.2. Analyse des lois relatives à l'enseignement

Dans la loi de 1963, l'article 6⁹² de ce chapitre autorise les communes à facilités linguistiques à réaliser l'enseignement maternel ou primaire dans une autre langue nationale

⁸⁶ VERBIST (Christophe), « Les balises juridiques de l'emploi des langues en Belgique. Enjeux et perspectives » dans *Synergies Pays germanophones*, n° 11, 2018, p. 23-36.

⁸⁷ Loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement. (Abrogée pour la Communauté germanophone par DCG 2004-04-19/36, art. 50, En vigueur : 01-09-2004) Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 01-07-2019 inclus. URL : <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1963/07/30/1963073006/justel>

⁸⁸ C'est grâce à cette loi que l'allemand est devenu la langue de l'enseignement sur les territoires germanophones.

⁸⁹ Décret relatif à la transmission des connaissances linguistiques et à l'emploi des langues dans l'enseignement du 19 avril 2004. URL : <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/décret/2004/04/19/2004033080/moniteur>

À la suite de ce décret une loi a été créée : la loi du 1^{er} septembre 2004.

⁹⁰ Arrêté royal du 18 juillet 1966 (M.B. du 2.8.1966) portant coordination des lois sur l'emploi des langues en matière administrative. Version du 09.05.2016 (loi du 21.04.2016 inclus).

URL : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a.pl

⁹¹ Cf. Annexe 7

⁹² Cf. Annexe 7

que celle de la commune. Cela peut se faire sous certaines conditions : il faut en effet qu'un nombre suffisant d'élèves ayant une autre langue nationale comme langue maternelle fassent la demande et qu'il leur soit impossible de trouver un enseignement dans ladite langue dans un périmètre raisonnable. Cet enseignement ne peut donc être organisé que s'il respecte certaines conditions, notamment en termes de distance et de nombre.

Or, pour trouver les conditions nécessaires à cette autorisation, la loi de 1963 nous envoie chercher les informations à l'article 4 de la loi du 29 mai 1959 modifiant la législation relative à l'enseignement. L'article 4 mentionne effectivement le droit des parents à choisir l'éducation de leurs enfants ; toutefois, les conditions exactes ne sont pas encore mentionnées. L'article 4 nous envoie consulter l'arrêté royal du 14 mars 1960. C'est donc après plusieurs démarches que nous avons eu connaissance de la distance minimale (4 km) et du nombre de demandes minimum (16). Nous constatons que cette procédure est compliquée et la lecture des lois est un exercice difficile, particulièrement pour les personnes n'ayant pas le français comme langue maternelle.

À la section 2 du décret de 2004, il est également question de la possibilité de créer un enseignement dans une autre langue que l'allemand⁹³. Toutefois, contrairement à la loi de 1963, toutes les informations nécessaires sont rassemblées dans une seule et même section. La lecture est plus efficace et rapide. Il y a donc une différence de lisibilité entre le décret de 2004 et la loi de 1963.

L'emploi de la langue seconde constitue un autre chapitre des lois relatives à l'enseignement de 1963 et de 2004⁹⁴. Selon l'article 10 de la loi de 1963, l'enseignement de la seconde langue au sein des communes dotées d'un régime spécial est obligatoire à raison de trois heures par semaine au deuxième degré et de cinq heures par semaine au troisième et quatrième degré.

Selon le décret de 2004, la première langue étrangère est obligatoirement le français (cf. Art. 5). Dès l'enseignement préscolaire, des activités peuvent être organisées dans la première langue étrangère. Le volume de ces activités représente au minimum 50 minutes et au maximum 200 minutes par semaine (cf. Art. 6). Dans l'enseignement primaire, les cours de première langue étrangère couvrent par semaine deux à trois périodes dans le premier degré, trois à quatre périodes dans le deuxième et cinq dans le troisième. D'autres activités, en plus du cours de

⁹³ Cf. Annexe 7

⁹⁴ Cf. Annexe 7

première langue étrangère, peuvent être dispensées dans cette langue – par exemple en éducation sportive ou artistique. Dans l’enseignement secondaire ordinaire, en plus du cours de première langue étrangère qui est dispensé à raison de quatre périodes par semaine, 50 % des matières non linguistiques peuvent être dispensées en français.

Ainsi, le nombre d’heures enseignées dans la langue seconde est plus élevé au sein de la Communauté germanophone qu’en FWB⁹⁵. De plus, d’autres activités peuvent être proposées en français, ce qui n’est pas autorisé dans les communes malmédiennes.

5.2.3. Analyse de la loi relative à l’administration

La deuxième loi qui régit l’emploi des langues est la loi du 18 juillet 1966 sur l’emploi des langues en matière administrative. Le troisième chapitre de cette loi traite de l’emploi des langues au sein des services locaux⁹⁶. Selon l’article 11, les services locaux établis dans les communes malmédiennes rédigent les avis, les communications et les formulaires destinés au public dans les deux langues uniquement si le conseil communal en décide ainsi⁹⁷. Quant aux communes de la région de langue allemande, elles doivent obligatoirement les rédiger en allemand et en français. Cette différence nous étonne car il n’est pas mentionné la raison de cette modification des modalités entre les communes malmédiennes et les communes germanophones.

Selon l’article 12, dans les communes malmédiennes et dans les communes de la région de langue allemande, tout particulier a le droit de s’adresser respectivement en allemand et en français et d’attendre qu’on lui réponde dans sa langue⁹⁸. De plus, des traductions certifiées exactes peuvent être demandées respectivement en allemand et en français par les minorités linguistiques, sans justification et sans frais (cf. Art. 13)⁹⁹. Les certificats, déclarations et autorisations destinés aux particuliers sont rédigés en français ou en allemand, dans une commune malmédienne ou dans une commune de la région de langue allemande selon le désir du particulier (cf. Art. 14)¹⁰⁰. Enfin, le service doit pouvoir être rendu dans les deux langues ; toutefois, il n’y a aucune obligation pour les agents d’être bilingue (cf. Art. 15)¹⁰¹.

⁹⁵Acronyme signifiant Fédération Wallonie Bruxelles

⁹⁶Cf. Annexe 7

⁹⁷Cf. Annexe 7

⁹⁸Cf. Annexe 7

⁹⁹Cf. Annexe 7

¹⁰⁰Cf. Annexe 7

¹⁰¹Cf. Annexe 7

5.2.4. Conclusion

Les lois de 1963, 1966 et 2004 mettent de multiples facilités dans le cadre de l'enseignement et de l'administration à disposition des minorités. L'enseignement de la langue seconde s'effectue à un nombre d'heures plus élevé que le nombre requis au sein des autres communes belges¹⁰². Cette langue seconde est obligatoirement le français à Amel et l'allemand à Malmedy. Au sein de l'administration, les avis, communications et formulaires sont obligatoirement bilingues à Amel, tandis qu'à Malmedy le bilinguisme dépend de la volonté du conseil communal. Les minorités ont également la possibilité de demander gratuitement des traductions, certificats et déclarations et le service doit pouvoir leur être rendu dans leur langue.

Il y a des différences entre les lois de 1963 et de 2004. En effet, l'enseignement du français au sein des communes germanophones est plus conséquent que l'enseignement de l'allemand dans les communes malmédiennes. Comme nous venons de le dire, la communauté germanophone est également obligée de rédiger les avis publics et autres communications dans les deux langues, alors que cette décision revient au pouvoir communal dans les communes malmédiennes. De plus, nous avons trouvé que le décret de 2004 était plus lisible et clair. Enfin, nous remarquons également qu'il est aisément de trouver une version française du décret de 2004, contrairement à la loi de 1963 qui ne propose qu'une version néerlandaise. Dans les chapitres suivants, nous devrons tenir compte des différences observées et analyser l'impact de celles-ci, puisque les minorités francophones vivant à Amel ont plus de facilités que les minorités germanophones vivant à Malmedy.

Désormais, nous allons étudier ce qui se passe concrètement au sein de ces communes via les interviews des bourgmestres de Malmedy et d'Amel, ainsi que des familles. La question qui a guidé nos enquêtes est celle-ci : « Les lois de 1963, 1966 et 2004 sont-elles réellement mises en pratique et quels impacts ont-elles sur les habitants en minorité linguistique ? »

5.3. Interview des bourgmestres

Nous avons débuté notre enquête de terrain en réalisant deux interviews des bourgmestres de Malmedy et d'Amel. Le bourgmestre d'une ville est le premier magistrat détenteur du pouvoir exécutif¹⁰³ et est une personnalité publique importante. C'est pourquoi

¹⁰² Loi de 1963, Chapitre III, Article 9 : « L'enseignement de la seconde langue peut être organisé dans l'enseignement primaire à partir de la 5e année d'études à raison de trois heures par semaine au maximum. »

¹⁰³ Le trésor de la langue français [Dictionnaire en ligne], mis à jour le 10 février 2002, consulté le 15 mai 2020.
URL : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=2256135705;>

nous voulions à la fois obtenir des renseignements sur ce qui est réellement mis en place au niveau de la politique linguistique communale, au-delà de ce qui est énoncé dans les lois que nous venons de présenter, et prendre connaissance de leur position idéologique par rapport à la politique linguistique des communes à facilités.

Nous avons tout d'abord interrogé le bourgmestre d'Amel, Erik Wiesemes, au cours d'un entretien à son domicile¹⁰⁴. Cette interview s'étant déroulée en allemand, les transcriptions insérées dans ce chapitre sont également dans cette langue. Toutefois, elles sont systématiquement traduites dans le cadre de l'analyse. Ensuite, nous avons interviewé Jean-Paul Bastin, le bourgmestre de Malmedy. Cette interview s'est tenue sous la forme d'un appel téléphonique, pour des raisons sanitaires¹⁰⁵.

5.3.1. La politique linguistique du français et de l'allemand

Dans un premier temps, nous voulions connaître le pourcentage de minorités linguistiques vivant encore actuellement au sein des communes de Malmedy et d'Amel. Selon les données énoncées par Jean-Paul Bastin, la minorité linguistique germanophone à Malmedy ne représente plus que 2 % de la population malmédienne de manière officielle, mais un dixième de la population dans les faits¹⁰⁶. Pour recenser la population germanophone, le pouvoir communal se base sur le nombre de cartes d'identité émises en allemand. Or, selon lui, beaucoup de germanophones possèdent une carte d'identité en français. Le pourcentage de minorité habitant à Amel est similaire à celui de Malmedy. En effet, Erik Wiesemes estime qu'il y a 500 francophones, sur une population totale de 5 000 habitants, vivant à Amel¹⁰⁷.

La loi du 8 novembre 1962 a fixé les frontières et depuis lors, le recensement décennal a cessé. Les données dont nous disposons sont donc imprécises. Toutefois, que ce soit à Amel ou à Malmedy, on est loin des 30 % comptabilisés lors du recensement en 1932¹⁰⁸. Devant un pourcentage si bas, on peut douter de la nécessité de conserver une protection en faveur des minorités linguistiques si peu représentées. Nous avons alors directement posé la question aux bourgmestres¹⁰⁹. Selon eux, sans aucun doute, cette protection est toujours nécessaire. Erik Wiesemes insiste sur l'importance que le français soit garanti juridiquement pour qu'il continue

¹⁰⁴ Le 12 mars 2020 – 18 minutes d'interview

¹⁰⁵ Le 25 mars 2020 – 22 minutes d'interview

¹⁰⁶ Cf. Annexe 8, transcription A

¹⁰⁷ Cf. Annexe 8, transcription B

¹⁰⁸ Cf. 5.2. Législation des lois linguistiques

¹⁰⁹ Cf. Annexe 8, transcriptions C et D

à être reconnu et que personne ne puisse le mettre volontairement de côté. Jean-Paul Bastin fait appel à une importance plus historique que pratique ; il faut préserver la langue allemande car elle fait partie de l'histoire de Malmedy. Il estime également que Malmedy est culturellement proche des germanophones car de nombreuses traditions folkloriques sont similaires de part et d'autre des communautés linguistiques¹¹⁰. De plus, cette situation est intéressante au niveau commercial pour Malmedy. La Communauté germanophone étant divisée en deux (le Nord et le Sud de l'Eifel), les germanophones passent par Malmedy et Waimes pour rejoindre l'une ou l'autre partie, ce qui est intéressant commercialement¹¹¹. De ce fait, presque tous les commerçants malmédiens sont capables de parler en allemand. Selon Jean-Paul Bastin, conserver la langue allemande à Malmedy est, certes utile aux minorités, mais également aux Malmédiens, que ce soit pour leur commerce, pour la culture ou pour la tradition.

En ce qui concerne l'enseignement, la loi de 1963 à Malmedy prévoit que l'allemand ne soit enseigné qu'à partir de la troisième année primaire. Toutefois, Jean-Paul Bastin nous apprend que le conseil communal a décidé, de son plein gré, d'instaurer des cours d'allemand dès l'enseignement préscolaire. L'allemand est donc enseigné au même nombre d'heures que le français à Amel, et ce, dans l'objectif de perpétuer la culture et de favoriser la connaissance de la première langue étrangère, particulièrement importante nous dit-il¹¹².

À Amel, conformément au décret sur l'emploi des langues dans l'enseignement de 2004, le français est la seconde langue obligatoire dès l'enseignement préscolaire. De la même manière que Jean-Paul Bastin, Erik Wiesemes cite également « l'importance »¹¹³ de la langue française. Il justifie cet intérêt par la place occupée par le français dans l'enseignement. En plus des cours obligatoires, Erik Wiesemes explique que de nombreux élèves francophones, provenant de villages limitrophes, s'inscrivent à l'école communale d'Amel afin d'y apprendre l'allemand. La proximité géographique entre les deux communautés linguistiques facilite les échanges linguistiques et l'apprentissage du français auprès des Amblévois.

Nous avons vu précédemment, à l'article 11 de la loi de 1966¹¹⁴, que les communes de la région de langue allemande ont l'obligation de rédiger les avis, les communications et les

¹¹⁰ Cf. Annexe 8, transcription E

¹¹¹ Cf. Annexe 8, transcription F

¹¹² Cf. Annexe 8, transcription G

¹¹³ Cf. Annexe 8, transcription H

¹¹⁴ Arrêté royal du 18 juillet 1966 (M.B. du 2.8.1966) portant coordination des lois sur l'emploi des langues en matière administrative. Version du 09.05.2016 (loi du 21.04.2016 inclus).

URL : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a.pl

formulaires dans les deux langues, tandis qu'à Malmedy ce choix est laissé au pouvoir communal. Nous avons dès lors demandé aux bourgmestres comment cela se passait en pratique.

Depuis longtemps déjà, la commune d'Amel rédige les avis, communications et autres formulaires uniquement en allemand, contrairement à ce qui est marqué à l'article 11. La traduction en français ne se fait qu'à la suite d'une demande de la part d'un individu. La raison pour laquelle le conseil communal a pris cette décision est uniquement pratique. En effet, la traduction systématique des formulaires et autres types de documents est une procédure qui demande trop de temps¹¹⁵. De la même manière, le conseil communal de Malmedy a choisi de ne pas traduire les formulaires, communications et les avis, et ce, pour la même raison. La loi ne semble pas être adaptée aux difficultés pratiques rencontrées au sein des communes. En revanche, le bilinguisme du service d'état civil - population, ainsi que toute traduction pour laquelle une demande a été fournie, sont garantis par les deux communes¹¹⁶.

5.3.2. La politique linguistique des dialectes

Selon Erik Wiesemes¹¹⁷, 20 % de la population parlent encore le *Plattdeutsch*, dont certains jeunes, tandis qu'à Malmedy le wallon n'est parlé que par des personnes âgées¹¹⁸. Jean-Paul Bastin confirme en partie ce que pense Erik Wiesemes. Le wallon n'est plus usité que par des personnes âgées mais il redevient toutefois « à la mode »¹¹⁹ auprès des jeunes. Il y a effectivement un mouvement d'attachement au wallon qui apparaît depuis une dizaine d'années à Malmedy. Beaucoup de jeunes s'engagent notamment dans des troupes de théâtre wallon. Toutefois, en pratique, dans la vie quotidienne de la commune, seules quelques expressions wallonnes sont utilisées au cours des échanges. Plus généralement, il est courant d'entendre des emprunts au wallon ou à l'allemand (par ex. « *Brötchen* » ou « *Printen* » sont des mots allemands utilisés en français et en wallon)¹²⁰.

Cet engouement est dû à la politique linguistique mise en place par le pouvoir communal, car Jean-Paul Bastin nous dit encourager la conservation du wallon via l'enseignement¹²¹. Les enseignants sont sensibilisés au wallon et ont le devoir de transmettre

¹¹⁵ Cf. Annexe 8, transcription I

¹¹⁶ Cf. Annexe 8, transcription J

¹¹⁷ Cf. Annexe 8, transcription K

¹¹⁸ Cf. Annexe 8, transcription L

¹¹⁹ Cf. Annexe 8, transcription M

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Cf. Annexe 8, transcription N

cette langue via l'apprentissage de chants ou la présentation de rôles du carnaval par l'intervention d'une tierce personne réalisant une activité culturelle centrée sur le wallon. À côté du pouvoir communal, le Royal Club Wallon¹²² peut être le second facteur de l'engouement suscité par le wallon à Malmedy. En effet, ce club est particulièrement actif ; il met notamment en place des tables de conversation nommées les *Cakt'èdjes*. Une chance qui est exprimée en ces termes par le bourgmestre :

JPB : et on a la chance d'avoir le club wallon qui est fort actif/ qui fait les cakt'èdjes\ qui sont des cours de wallon\ enfin (.) des tables de conversation qui sont données\

D'autre part, la gestion de la toponymie à Malmedy est singulière. Depuis mars 2018, elle est détentrice du label « Ma commune dit “oui” aux langues régionales ». La commission de toponymie de la ville de Malmedy a d'ailleurs commencé les travaux pour l'attribution de noms de rues en wallon pour les villages de Cligneval, Lamonrville, Falize, Otaimont, Xhurdebise, Lasnenville et Reculémont¹²³. Dans le centre-ville, la recherche toponymique des noms de rues a déjà été réalisée. L'une des spécificités de Malmedy est d'inscrire systématiquement les noms des rues en français et en wallon. Un autre futur projet est de changer tous les panneaux signalétiques de la commune en les rendant bilingue « français – wallon ». On peut être étonné qu'il existe encore aujourd'hui un attachement si intense envers la langue wallonne. Cet engouement est le reflet d'une ancienne revendication identitaire qui avait eu lieu lors de la germanisation forcée de Malmedy. À titre de comparaison, la commune à facilités d'Eupen a fait le choix de traduire les panneaux en « français – allemand » (cf. Avries¹²⁴).

À Amel, Erik Wiesemes a décidé de ne rien mettre en place au niveau politique pour conserver le *Plattdeutsch* ; il estime en effet que c'est un rôle qui revient aux parents et non au pouvoir communal¹²⁵. De plus, il conteste le choix qui a été fait à Malmedy de traduire les noms de rue en wallon et dit qu'il ne fera jamais la même chose avec le *Plattdeutsch*, car celui-ci est

¹²² Le Royal Club Wallon est une société qui se donne pour but de diffuser le wallon à travers la littérature et le folklore.

¹²³ BEAUVOIS (Caroline), « De nouveaux noms de rue à Hédomont ». *Vers l'Avenir*. URL : https://www.lavenir.net/cnt/dmf20181116_01257935/des-nouveaux-noms-de-rue-a-hedomont, mis à jour le 17/11/2018, consulté le 20 novembre 2019.

¹²⁴ AVRIES (Jeannine), *La Situation du français dans la région d'Eupen : enquête sociolinguistique*. Université de Liège, Mémoire présenté en Philologie romane, 1977.

¹²⁵ Cf. Annexe 8, transcription O

trop compliqué à comprendre pour les étrangers et autres personnes incompétentes dans cette langue¹²⁶.

Toutefois, Jean-Paul Bastin n'y voit aucun inconvénient car le wallon est la langue mère de Malmedy et l'allemand une langue « d'importation » voire, dit-il, « d'occupation » :

JPB : la langue allemande à malmedy a été une langue d'importation tandis que la langue wallonne a toujours été une langue du terrain\ euh (.) j'ai presque envie de dire une langue d'occupation\ (.) donc l'attachement il est euh (.) et les plaques et les nouveaux noms des rues dans les villages on prend parfois des noms qui sont dans les deux langues (.)par exemple des noms dans les deux langues comme ronhî\ on fait la liaison entre le français et le wallon (.) mais pas avec l'allemand\

Le choix du vocabulaire utilisé par Jean-Paul Bastin, lorsqu'il utilise les termes « occupation » et « importation », renvoie explicitement au champ lexical de l'imposition et de la guerre. Aussi, les multiples hésitations du bourgmestre – « euh » – prouvent que c'est un sujet qui reste délicat à aborder.

5.3.3. Anecdotes

Il nous a semblé intéressant de rapporter, dans le cadre de ce travail, deux anecdotes racontées par les bourgmestres qui illustrent la variété linguistique existant à Malmedy et à Amel. La richesse d'une interview est précisément l'inattendu des interactions qui se sont produites entre l'enquêtrice et l'enquêté.

Un jour, dans le café du village à Amel, quatre hommes âgés jouaient aux cartes ensemble. Erick Wiesemes a remarqué que chaque homme parlait dans une langue différente¹²⁷. Le premier parlait en allemand standard, le *Hochdeutsch*, le deuxième en patois allemand, le *Plattdeutsch*, le troisième en français standard et enfin le quatrième en wallon – et tous se comprenaient. Même si une telle situation devient aujourd'hui de plus en plus rare, cette anecdote illustre un fait remarquable. À son tour, Jean-Paul Bastin a témoigné du trilinguisme régnant au sein de sa commune¹²⁸. Il dit en effet croiser régulièrement des personnes qui sont germanophones d'origine, mais parlant au quotidien dans leur famille en français, tout en étant capables de parler en wallon.

¹²⁶ Cf. Annexe 8, transcription P

¹²⁷ Cf. Annexe 8, transcription Q

¹²⁸ Cf. Annexe 8, transcription R

5.3.4. Conclusion

Ces interviews nous auront permis de voir que la réalité du terrain est différente de la réalité annoncée dans les lois étudiées ci-dessus. Tout d'abord, la traduction systématique des avis, des communications et des formulaires dans les deux langues, conformément à la loi de 1966, n'est d'application ni à Amel ni à Malmedy. La raison de cette décision est essentiellement une raison pratique, puisque la procédure de traduction est trop longue. Deuxièmement, les cours d'allemand à Malmedy dépassent les heures prescrites par la loi de 1963. Dès lors, les habitants de Malmedy et d'Amel suivent les mêmes heures de cours de langue seconde.

Les deux bourgmestres transmettent une idéologie linguistique ambiguë dans leur discours :

Erik Wiesemes a désiré réaliser l'interview uniquement en langue allemande, malgré quelques difficultés de notre part. Ce geste symbolise l'importance de l'allemand, qui demeure la première langue utilisée au sein de la commune d'Amel. Toutefois, il exprime également l'intérêt de la langue française et sa nécessité en tant que langue d'apprentissage.

Jean-Paul Bastin, au départ, parlait de la langue allemande en termes de nécessité commerciale, de culture et de tradition. Il démontre que sa commune est proche culturellement des communes germanophones. Par ailleurs, le pouvoir communal de Malmedy ajoute des heures supplémentaires dans l'apprentissage de la langue allemande. Toutefois, lorsque nous abordons avec lui la politique linguistique du wallon, son discours est différent. L'ancienne rivalité entre les langues refait surface, comme si elle était indissociable de la langue wallonne. En outre, la commune de Malmedy met en place une politique linguistique spécifique pour sa langue mère en matière de toponymie, d'apprentissage et de folklore.

Nous ne pourrons donc pas attribuer, en guise de conclusion, une idéologie tranchée pour l'un et l'autre bourgmestre, ce qui n'est néanmoins pas moins intéressant.

5.4. Enquête de terrain au sein des communes de Malmedy et d'Amel

Cette enquête de terrain a été réalisée dans divers endroits des communes de Malmedy et d'Amel. L'objectif visé est de montrer les particularités linguistiques qui sont présentes quotidiennement au sein de ces communes. Pour réaliser cette enquête, nous avons participé à certaines activités folkloriques et nous nous sommes rendues au sein de quelques commerces

de ces communes. Cette enquête a débuté le 31 avril 2019 et s'est arrêtée le 10 mars 2020 en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

5.4.1. La présence du wallon à Malmedy

Tout d'abord, nous avons participé à trois festivités folkloriques à Malmedy, lors desquelles le wallon était fort présent.

La nuit du 31 avril au 1^{er} mai 2019, nous avons participé à *Lu Nut' du may*. Selon la tradition, nous avons rejoint un groupe de filles au sein du domicile de l'une d'elles. Ensuite, nous avons attendu jusqu'au petit matin que des groupes de jeunes garçons viennent chanter à notre porte. Durant cette nuit, les garçons parcourent les rues et les maisons de Malmedy dans l'espoir de conquérir une jeune fille. Ils emportent avec eux du muguet qu'ils offrent à celle qui leur plaît. Toutefois, pour que les filles ouvrent la porte de leur maison, il faut d'abord que les garçons chantent une chanson en wallon : *Lu Nut' du may*.

Le 10 novembre 2019, nous avons assisté à *Lu veûye du Sint-Mârtin*. Les Malmédiens montent un bûcher au-dessus duquel trône un mannequin représentant Saint-Martin. Vers 18 heures, enfants et parents se réunissent pour créer un cortège de lanternes et de flambeaux, animé par des musiciens jouant une chanson wallonne, commençant comme ceci : « *C'estu lu veûye du Sint-Mârtin, Nos-avans fini scole à temps, Èfilans don lès vîhès bances, Èt les tchènas sins-anse ! Trâ, la, la, lâ...* » La marche se termine devant le bûcher enflammé. Ensuite, les familles se rejoignent dans une salle. Les enfants chantent à nouveau la chanson au grand Saint afin de recevoir un *miroû*.

Enfin, les 22, 23, 24 et 25 février 2020, nous avons participé à la 561^e édition du *Cwarmê*. Au cours de cette fête, le wallon est particulièrement important. Le samedi à 15 heures retentissent les premières paroles en wallon avec le discours du *Trouvl'ê*, au cours duquel le bourgmestre lui remet les clés de la ville. Cela marque également l'ouverture officielle du carnaval et le début des festivités. Le cortège a lieu le dimanche ; nous y retrouvons les différents masques traditionnels tels *lu Trouv'lé, lu Djoup'sène, lu Grosse Police, lu Haguète, lu Long-Né, lu Boldjî, lu Cwapî*, etc. Ils ennuient gentiment la foule, chacun à leur manière, et ce, sur le rythme endiablé des sociétés musicales malmédiennes. Ces sociétés jouent majoritairement des chansons traditionnelles wallonnes, écrites par Sylvain Michel et Robert Counson dans les années 1960. Parmi ces chants citons *Tchning Boum, Vi Cwarmê, Lès mâm'diyins, On beut ! Lu salâde russe*, etc. Le lundi, la Royale Union Wallonne ainsi que la

Royale Malmédienne mettent en scène des pièces satiriques en wallon, les *rôles*, pour se moquer gentiment des mésaventures de certains Malmédiens durant l'année écoulée. Les *rôles* sont également célébrés dans certains villages aux alentours de la ville de Malmedy, dont Bellevaux, Chôdes et Xhoffraix. Le carnaval est une fête qui rassemble petits et grands. À cette occasion, il est possible d'entendre toutes les générations chanter, écouter et parler en wallon.

Bien d'autres activités centrées sur le wallon sont organisées à Malmedy : par exemple, les *Sîze du Noyé* (les « soirées de Noël ») au cours desquelles une chorale malmédienne fait un concert en wallon. Depuis quelques années, des tables de conversation en wallon, les *Cak'tèdjes*, sont également organisées. C'est « Le Royal Club Wallon », fondé en 1898 par Nicolas Pietkin avec l'aide de Guillaume Bodet et Henri Bragard, qui est à l'origine de la majorité des initiatives concernant le folklore malmédien¹²⁹. Le but de cette société était (et est encore) de maintenir le wallon et de défendre la culture romane. Aujourd'hui, cette société est encore très dynamique. Elle a notamment en sa possession une riche bibliothèque au cœur du *Malmundarium*¹³⁰.

En dehors des activités folkloriques, nous avons également pu observer l'utilisation de la langue wallonne au sein de trois lieux de sociabilité malmédiens : « Chez Dijan », « Au Scotch Inn » et à la jeunesse¹³¹ de Ligneuville. Nous nous sommes installés dans ces établissements et nous avons pris notes des occurrences que nous entendions. Nous nous y sommes rendues à trois reprises.

À la boulangerie « Chez Dijan »¹³², nous avons entendu à plusieurs reprises la langue wallonne. Une première fois, entre deux personnes âgées assises à une table en train de déjeuner. Une seconde fois, entre deux clients dans la file d'attente. Et enfin, deux fois entre la vendeuse et un client âgé. Toutefois, c'est uniquement la personne âgée qui parlait en wallon tandis que la vendeuse exécutait la demande. Nous avons également eu l'occasion d'y entendre certains sobriquets wallons, à savoir *Beûkète* et *Pîmar*. En 1900, Henri Dehez fut surnommé « *Beûkète* », car sa façade comportait une très petite fenêtre – « *beûkète* » en wallon. Toute la descendance Dehez porte encore aujourd'hui ce surnom. Il en va de même pour les « *Pîmar* »

¹²⁹ BOULENGIER-SEDYN (Renée) « Historique ». *Royal Club Wallon*. URL : <http://www.rcw.be/historique.php#bastin>, consulté le 15 décembre 2019.

¹³⁰ Le *Malmundarium* est l'ancien monastère de Malmedy. Il abrite aujourd'hui le centre historique et culturel de la ville.

¹³¹ Une jeunesse est un lieu de sociabilité où seuls les jeunes d'un village peuvent s'y rassembler.

¹³² Cf. Annexe 9

prêtés à Mr Alfred Blaise, qui tenait en permanence un bouvreuil (« *pîmar* » en wallon) en cage dans son restaurant. Aujourd’hui, la descendance d’Alfred Blaise est encore nommée *Pîmar*.

Au café « Le Scotch Inn »¹³³, le wallon est également utilisé entre les clients ou entre le client et le vendeur. Nous avons toutefois remarqué que cette utilisation se faisait uniquement entre personnes âgées et que le serveur ne disait que quelques mots en wallon. Il n’a jamais tenu une conversation entière en wallon avec ses clients.

Enfin, nous nous sommes rendues au local de la jeunesse de Ligneuville¹³⁴ afin d’observer les pratiques langagières par un public plus jeune. Lors de notre première visite, nous avons remarqué qu’un des membres était surnommé « *Dja co mô* », ce qui signifie « j’ai encore mal ». Ce sobriquet est accordé à ce membre de la jeunesse car il se plaint régulièrement d’avoir mal au dos. Les seuls mots en wallon que nous ayons entendu sont « *Neni* », « *Aye* » et des expressions telles « *C’èst-on sakwè* », « *C’est bin veur* » et « *Non di dju* ».

Malmedy est un foyer important luttant pour la conservation de la langue wallonne. Il existe trois principaux dictionnaires wallon-français à l’initiative des Malmédiens : le *Dictionnaire wallon-français, à l’usage de ses enfants* d’Augustin-François Villers de 1793 d’une grande richesse nomenclaturale¹³⁵, le *Dictionnaire wallon-français* d’Hubert Scius de 1893 édité par Albert Leloup sous la direction d’Elisée Legros en 1979 et le *Dictionnaire explicatif et étymologique du wallon de Malmedy* de l’Abbé Nicolas Pietkin de 1899 qui n’a jamais été édité. Depuis 1990, un dictionnaire français-wallon est en cours de réalisation au sein du Royal Club Wallon. À l’heure actuelle, ils sont arrivés à la lettre P et espèrent pouvoir le diffuser prochainement.

Il y a sans aucun doute une vitalité particulière du dialecte wallon à Malmedy. Toutefois, il nous semble être important de relativiser dès à présent le point de la vitalité du dialecte. Michel Francard nous parle en effet dans son article « Aspects sociolinguistiques, la vitalité des langues régionales en Wallonie »¹³⁶ de l’avenir des langues régionales en Wallonie. Il nous fait remarquer que les « jeunes » désirant apprendre le wallon apprennent généralement un wallon

¹³³ Cf. Annexe 9

¹³⁴ Cf. Annexe 9

¹³⁵ LENCHANTEUR (Jean), *Le Dictionnaire wallon-français (Malmedy, 1793)* d’Augustin-François Villers. Liège, Imprimerie George Michiels, 1999, suivi d’un *Lexique des termes français vieillis ou difficiles* établi par WILLEMS (Martine), Collection « Mémoires de la commission royale de toponymie et de dialectologie, section wallonne », n° 19.

¹³⁶ FRANCARD (Michel), « Aspects sociolinguistiques, la vitalité des langues régionales en Wallonie, les parlers romans » dans *Lîmès I. Les langues régionales romanes en Wallonie*. Bruxelles, Éditions Tradition wallonne, coll. « Tradition wallonne », 1992, p. 11-23.

« normalisé », au niveau de l’écriture en tout cas, et cherchent une sorte de *consensus*, ce qui déplaît à bon nombre de locuteurs déplorant la perte de la fonction identitaire du wallon. Toutefois, une normalisation semble aujourd’hui nécessaire lorsqu’on désire apprendre à des jeunes une langue qu’ils ne parlent pas. Les jeunes intégrés au « Club Wallon » ont beaucoup de difficultés à apprendre le wallon et font encore de nombreuses erreurs malgré leur participation active au carnaval, aux tables de conversations et autres activités folkloriques. Ils étudient généralement le wallon de manière phonétique pour pouvoir jouer les *rôles* et prononcer correctement les mots. À regret, il leur semble que le wallon devient ainsi assez superficiel, perdant son caractère premier. Lorsque la génération des seniors s’en ira, on peut se demander quel sera l’avenir du wallon à Malmedy, et surtout quelle sera l’identité du wallon transmis dans le contexte des discours, des *rôles* et autres activités. Michel Francard souligne toutefois un paradoxe intéressant : alors que la pratique effective des langues régionales n’a jamais été aussi faible, celles-ci font toutefois l’objet de beaucoup d’attention, de recherches et d’efforts – et c’est exactement ce que l’on constate à Malmedy.

5.4.2. La présence de l’allemand à Malmedy

Nous nous sommes rendues aux mêmes endroits pour analyser la présence de l’allemand à Malmedy.

Tout d’abord, à la boulangerie « Chez Dijan »¹³⁷, nous avons pu constater que l’utilisation de la langue allemande était fréquente. Cela est certainement dû au fait que les tenanciers de ce commerce sont eux-mêmes germanophones d’origine. Ainsi, la gérante parle systématiquement en allemand lorsqu’elle remarque qu’un client est germanophone. Des conversations entières entre le client et la gérante se passent dès lors en allemand.

Un certain nombre de germanismes sont entrés dans le wallon malmédien. C’est ainsi que nous avons entendu un client demander en wallon des *Brötchen*, signifiant « petit pain » en allemand. Nous avons alors consulté l’ouvrage *Glossar und Grammatik der germanischen Lehnwörter in der wallonischen Mundart Malmedys*¹³⁸ de J. Warland. Cet ouvrage présente, dans un premier volet, un glossaire des noms d’emprunt. Ils sont classés selon leur forme wallonne et traduits en allemand. Parmi ceux-ci, nous en avons sélectionné quelques-uns : *fraylowf* “Freilauf”, *foûs ’bal* “Fußball”, *dringuèle* “Trinkgeld”, *chtrôfeler* “Strafen”. Ensuite, cet

¹³⁷ Cf. Annexe 9

¹³⁸ WARLAND (J), *Glossar und Grammatik der germanischen Lehnwörter in der wallonischen Mundart Malmedys*. Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l’Université de Liège, 1940.

ouvrage présente un volet linguistique définissant l'influence vocalique et consonantique du germanisme sur le wallon malmédien. De plus, nous avons contacté Madame Renée Boulengier-Sedyn¹³⁹ qui nous a fourni une liste des mots allemands employés dans le wallon de Malmedy actuellement. Parmi ceux-ci figurent *Kartoffelsalat* “salade de pommes de terre”, *Heimweh* “mal du pays”, *Jahrgang* “année de naissance”, *Frühshopp* “apéritif”, *Schuss* “bière brune mélangée à de la bière blonde”, *Kranz* “gâteau en forme de couronne que l'on mange lors des enterrements”, *Schnitzel* “escalope”, *Schnaps* “goutte”, *Brötchen* “petit pain”, *Knackwurst* “saucisse de Francfort”, *Eisbein* “jambonneau”, *Knüdel* “quenelle”, etc.

Au café « Le Scotch Inn »¹⁴⁰, certains clients passent leur commande en allemand aux seuls serveurs capables de répondre et de comprendre cette langue. Ainsi, un même client s'adresse à la fois en français à certains serveurs et en allemand à d'autres. De plus, nous avons également entendu deux clients parler en allemand entre eux.

Nous avons également pris part au *Spätshopp* de la jeunesse à Ligneuville¹⁴¹. Le *Spätshopp* est un néologisme créé à partir du mot bas allemand *Frühshopp*, signifiant “apéritif”. En allemand, *früh* signifie “tôt” et *spät* “tard”. Dans les faits, le *Frühshopp* s'organise en matinée au sein de la communauté germanophone, tandis qu'à Ligneuville le *Spätshopp* a lieu à partir de 17 heures. De plus, à plusieurs reprises nous avons entendu l'expression « *Tschüss und merci !* » mélangeant l'allemand et le français dans une expression figée. Enfin, nous avons participé le samedi 22 février au « Grand feu » ainsi qu'à la soirée dansante. Parmi les différentes musiques, nous en avons dénombré six en allemand : « *Eine Stern* », « *Weiss der Geier* », « *Moskau* », « *Griechischer Wein* », « *Notamme Ich bin solo* » et « *Viva Colonia* ».

5.4.3. La présence du *Plattdeutsch* à Amel

Nous n'avons pas pu assister au carnaval d'Amel qui a été annulé en raison de risques météorologiques. Les informations que nous avons proviennent dès lors d'un témoignage de Fiona¹⁴².

Le carnaval qui est organisé à Amel est de style rhénan¹⁴³. Le début officiel des festivités est le 11/11 à 11h11. Tout débute aux *Kappensitzung*, c'est-à-dire aux soirées carnavalesques.

¹³⁹ Madame Boulengier-Sedyn est une dialectologue spécialisée dans l'étude du wallon malmédien.

¹⁴⁰ Cf. Annexe 9

¹⁴¹ Cf. Annexe 9

¹⁴² Cf. Annexe 2

¹⁴³ C'est un carnaval inspiré de l'Allemagne de l'ouest, d'une région que l'on nommait alors la Rhénanie. Ce carnaval se caractérise notamment par la présence d'un Prince carnaval.

Au cours de ces soirées, le *Hochdeutsch* (allemand standard) et le *Plattdeutsch* (dialecte allemand) se rencontrent et s'entremêlent. La particularité du *Plattdeutsch* est sa proximité avec la langue allemande. Ainsi, il est possible d'entendre au sein d'une même phrase le *Hochdeutsch* et le *Plattdeutsch*. Il existe deux moments particuliers où le *Plattdeutsch* est mis en avant : lors des discours humoristiques réalisés par les *Büttendenredner* qui racontent les aventures de certains Amblévois, ainsi qu'à la *Prinzenproklamation*, c'est-à-dire au discours de proclamation du Prince carnaval. Le Prince carnaval est par ailleurs le personnage le plus important des carnavaux rhénans. Ensuite, il y a le Jeudi des vieilles femmes – l'*Altweiberdonnerstag* – au cours duquel les femmes prennent le pouvoir dans la ville. Finalement, le cortège a lieu le lundi des Roses, le *Rosenmontag*¹⁴⁴. Le *Plattdeutsch* est omniprésent lors du carnaval, que ce soit dans des discours et des chansons ou auprès des spectateurs. La particularité de ce dialecte est son maintien auprès des jeunes. Toutes les générations sont capables de tenir une discussion en *Plattdeutsch* et lors des festivités carnavalesques, il est privilégié par rapport au *Hochdeutsch* car il crée une ambiance plus chaleureuse.

À Amel, on fête aussi la *Maiennacht*, c'est-à-dire la Nuit de mai. La tradition est identique à celle de Malmedy, excepté le parler de la chanson qui est, non pas du wallon, mais du *Plattdeutsch*. La tradition de la Saint-Martin est également célébrée à Amel.

De la même manière que le wallon a emprunté des mots allemands, le *Plattdeutsch* contient des mots français. On retrouve des mots tels que *en west* “une veste”, *e chiffong* “un chiffon”, *e kamiong* “un camion”, *en mur* “un mur”, *mostert* “moutarde”, *geniert* “être gêné”, etc.

En dehors des activités folkloriques, nous avons également pu observer l'utilisation du *Plattdeutsch* au sein de deux commerces amblévois. Pour reconnaître avec certitude le *Plattdeutsch*, nous avons demandé à une connaissance sachant parler ce dialecte de venir avec nous lors de cette enquête de terrain. Tout d'abord, nous nous sommes rendues à la boulangerie « *Brotkorb* »¹⁴⁵. Nous avons entendu à quatre reprises le *Plattdeutsch*. À Amel, autant le vendeur que le client étaient capables de parler en *Plattdeutsch* et toute la commande s'est déroulée dans cette langue. Les personnes ont la capacité de former syntaxiquement des phrases

¹⁴⁴ BOTTELDOORN (Emilie) et (MAUSELER) Sabine, « Les carnavaux des cantons de l'Est ». *Connaitre la Wallonie*. URL : <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/lieu/ambleve-amel>, mis à jour en mai 2013, consulté le 4 novembre 2020.

¹⁴⁵ Cf. Annexe 9

en *Plattdeutsch*, tandis qu'à Malmedy la majorité des clients citaient uniquement un mot en wallon et passaient la commande en français. De plus, deux personnes d'une cinquantaine d'années, assises à proximité de notre table, parlaient à la fois en *Plattdeutsch* et en *Hochdeutsch*.

Ensuite, nous nous sommes rendues au café « Take-Five »¹⁴⁶. Nous y avons croisé un groupe de jeunes Amblévois qui parlaient entre eux à la fois en *Hochdeutsch* et en *Plattdeutsch*.

5.4.4. La présence du français à Amel

Nous avons entendu la langue française uniquement dans la boulangerie « Brotkorb »¹⁴⁷. Le client, francophone, s'est adressé directement à la vendeuse dans cette langue. Elle n'a pas eu de souci à lui répondre en français. Dans le café¹⁴⁸, nous étions les seuls francophones. La présence du français paraît moins marquée au sein de la commune d'Amel que celle de l'allemand dans la commune de Malmedy. Il faut rappeler que Malmedy a une longue histoire avec l'allemand, tandis que la communauté germanophone n'a connu de « francophonisation forcée » qu'entre 1945 et 1963. Le français est néanmoins connu par la plupart des habitants, car ils accordent de l'importance à l'apprentissage de cette langue qui leur ouvrira les portes des études supérieures

5.4.5. Conclusion

Amel est une petite commune, peu développée commercialement. Toutefois, nous avons pu constater l'effective présence de la langue française ainsi que celle du *Plattdeutsch*, qui est largement utilisé par les Amblévois dans leurs échanges quotidiens dans la commune et dans certaines traditions. Si le *Plattdeutsch* n'est plus la langue maternelle des jeunes, elle reste néanmoins la langue de proximité la plus appréciée.

En raison de la crise sanitaire, l'enquête à Amel n'a pas été suffisamment systématisé. Idéalement, nous aurions dû nous y rendre le même nombre d'heures qu'au sein des commerces malmédiens. Nous n'avons pu nous rendre au sein de ces établissements que deux fois, ils ont ensuite été fermés à la suite de la crise sanitaire. Toutefois, pour plus d'égalité, nous avons contacté les familles pour les interroger sur l'utilisation du français et du *Plattdeutsch* dans les commerces. Selon leur propos, il est tout à fait possible de rencontrer les deux langues à la

¹⁴⁶ Cf. Annexe 9

¹⁴⁷ Cf. Annexe 9

¹⁴⁸ Cf. Annexe 9

même fréquence. À titre d'exemple, selon le témoignage de Mathieu¹⁴⁹, le syntagme « *Tschüss und merci* » est fréquemment utilisé.

Malmedy est un foyer culturel très important pour la conservation du dialecte wallon. Grâce au Royal Club Wallon et à ses nombreuses initiatives, les Malmédiens sont en contact avec le dialecte. Toutefois, il n'est plus parlé que par les personnes âgées et seuls des expressions ou mots uniques sont utilisés dans la vie quotidienne des Malmédiens. Outre sa culture fortement wallonne, Malmedy est également culturellement proche des germanophones grâce à certaines traditions communes, telles la Nuit de mai et la Saint-Martin. Cette proximité culturelle entre les communes est également visible linguistiquement puisque qu'il existe de nombreux emprunts entre le wallon et le *Plattdeutsch*, ainsi qu'entre le français et l'allemand. Le syntagme « *Tschüss und merci* », utilisé tant à Malmedy qu'à Amel, illustre parfaitement ces échanges.

5.5. Pratiques linguistiques des témoins au sein de leur commune

Nous allons étudier la manière dont les témoins des familles en minorité linguistique que nous avons interrogées utilisent les langues dans la vie quotidienne de la commune. Tout d'abord, nous allons présenter les pratiques linguistiques des familles germanophones vivant au sein de la commune de Malmedy, à savoir FAM A, FAM B, FAM C et FAM D. Nous leur avons posé des questions quant à leur utilisation des droits légaux (adresse aux services locaux dans leur langue maternelle, demande de traductions, etc.), leur utilisation de l'allemand dans les commerces malmédiens et enfin l'utilisation du wallon dans la vie quotidienne. Ensuite, nous allons présenter les pratiques des familles francophones vivant à Amel, à savoir FAM E, FAM F, FAM G, FAM H, selon les mêmes configurations, excepté le fait que nous allons étudier leur utilisation du français et leur utilisation du *Plattdeutsch*.

5.5.1. Utilisation des droits légaux liés aux lois linguistiques à Malmedy

Nous nous sommes rapidement rendu compte, au cours des entretiens, de la méconnaissance des témoins de leurs droits spécifiques en tant que minorité vivant au sein d'une commune dotée d'un régime spécial. Lors de l'étude sur la législation des communes à facilités (cf. 5.2.), nous avions constaté que la lecture de celle-ci était compliquée. Il s'agit peut-être de l'une des raisons pour lesquelles les témoins n'en ont pas connaissance. Évidemment,

¹⁴⁹ Cf. Annexe 2

les témoins n'usent donc pas de leurs droits ou, en tous cas, pas en connaissance de cause. Toutefois, les raisons qu'ils évoquent afin de justifier cette inutilisation peuvent faire l'objet d'une analyse.

Conformément à la loi du 18 juillet 1966 portant sur l'emploi des langues en matière administrative, tout particulier a le droit de demander des papiers en allemand, sans justification et sans frais. Tout particulier peut également attendre qu'on lui réponde dans sa langue au sein des services locaux. Toutefois, pour les mères des FAM A, B et C, il est impensable de demander quoi que ce soit en allemand. Selon elles, leur connaissance du français est suffisante pour qu'elles puissent comprendre les papiers. D'autre part, Sandra¹⁵⁰ précise que son mari, francophone, peut l'aider si elle a des difficultés¹⁵¹. En ce qui concerne l'adresse au personnel, les mères de ces familles disent être capables de s'adapter à l'environnement dans lequel elles se trouvent. Selon Sandra, lorsqu'un germanophone entend un accent francophone, peu importe où il se trouve, il parlera directement en français¹⁵².

La situation est différente pour la mère de la FAM D : elle et son mari étant germanophones, ils ont des difficultés à parler en français. Dès lors, on s'attendrait peut-être à une pratique différente. Or, tel n'est pas le cas. Ils n'ont jamais demandé à faire traduire des papiers en allemand. Lene¹⁵³ préfère demander de l'aide à sa sœur plutôt que d'user de son droit de traduction. En outre, avec son mari, ils se sentent stigmatisés lorsqu'ils parlent en allemand. Ils préfèrent parler en français car, disent-ils, le personnel les reçoit plus gentiment dans cette langue. De plus, s'ils ont des difficultés à parler, le personnel des services locaux ne les aident « pas du tout »¹⁵⁴.

Enfin, conformément au discours de Jean-Paul Bastin, bourgmestre de Malmedy, les enfants ont bel et bien cours d'allemand dès l'école maternelle jusqu'à la fin de l'école primaire. C'est un facteur important car l'allemand obtient ainsi une autre référence que la seule langue familiale.

¹⁵⁰ Cf. Annexe 2

¹⁵¹ Cf. Annexe 10, transcription A

¹⁵² Cf. Annexe 10, transcription C

¹⁵³ Cf. Annexe 2

¹⁵⁴ Cf. Annexe 10, transcription B

5.5.2. Utilisation de l'allemand au sein de la commune à Malmedy

Au vu des résultats obtenus lors de l'analyse sur l'utilisation des droits légaux, nous pensions que l'utilisation de la langue allemande au sein des commerces malmédiens serait nulle. Or, en réalité, selon les témoignages des familles, elle est régulière. Les échanges qui se réalisent en allemand dépendent de trois types d'interactions.

Le premier type d'interactions est la manière dont le premier contact avec le vendeur ou la vendeuse se fait. Sonia¹⁵⁵ (FAM B) explique très bien ce phénomène :

quand tu prends le pli de parler avec une personne une certaine langue/après\ ça ne te semble plus naturel quand tu changes (.) il y a des gens qui pensent que tu peux facilement changer/ce n'est pas comme ça que ça se passe (.) on identifie UNE personne avec UNE langue¹⁵⁶

Connu sous le nom de « loi de Grammont »¹⁵⁷, ce phénomène d'association entre une personne et une langue a lieu lors de l'enfance d'une personne bilingue. Ce phénomène a été étudié en psychologie et peut favoriser l'apprentissage des langues. Si la communauté scientifique n'est pas unanime quant à la véracité de ce phénomène, nous constatons que la loi de Grammont est applicable à ce cas-ci.

Le type d'interactions du « premier contact » nécessite un bilinguisme de la part des deux interlocuteurs, plus précisément du témoin et du vendeur. Il s'agit d'un phénomène variable, qui n'obéit à aucune règle. C'est ainsi qu'à la boulangerie de Ligneuville que fréquentent la FAM A et la FAM D, seule Lene parle en allemand avec la vendeuse. Son mari, ses enfants et toute la FAM A (qui pourtant sont bilingues) lui parlent en français, car le premier contact s'est fait dans cette langue. Le français est donc conservé (cf. loi Grammont¹⁵⁸). Pour que dans un milieu francophone, le premier contact se fasse en allemand, comme cela a été le cas entre Lene et la boulangère, il faut que le témoin, le vendeur ou la vendeuse ait identifié chez l'autre le signe d'un bilinguisme : un accent, une conversation avec un autre client, etc. Nous pouvons supposer que ce signe de bilinguisme n'a pas été perçu par la boulangère envers les autres témoins, et *vice versa*.

¹⁵⁵ Cf. Annexe 2

¹⁵⁶ Cf. Annexe 10, transcription D

¹⁵⁷ WALLON (Estelle), REZZOUG (Dalila), et al., « Évaluation langagière en langue maternelle pour les enfants allophones et les primo-arrivants. » dans *Psychiatrie de l'enfant*. Presse Universitaire de France, Vol. 51, 2008. p. 606.

¹⁵⁸ Loc. cit. p. 597-635.

Le second type d’interactions est le moment où il n’y a pas encore eu de premier contact. Nos témoins, ainsi que le vendeur ou la vendeuse, cherchent à identifier la langue utilisée par l’autre. Ils nous expliquent qu’ils utilisent l’allemand avec un vendeur ou une vendeuse, si et seulement s’ils sont certains que celui-ci ou celle-ci est bilingue.

Enfin, le troisième type d’interactions se caractérise par une absence d’échange en allemand. Cette option, plus catégorique, est celle choisie par Léo¹⁵⁹ et Marius¹⁶⁰. Ce refus d’utiliser la langue allemande au sein des commerces malmédiens répond à un besoin d’associer, outre une langue à une personne, une langue à une région. Ainsi, toute conversation qui a lieu au sein d’un milieu francophone se fait en français et toute conversation dans un endroit germanophone se déroule en allemand. Dès lors, même s’ils se retrouvent face à un vendeur ou une vendeuse germanophone, ils parleront sans hésiter en français pour la simple raison qu’ils se trouvent au sein de la commune de Malmedy.

Ces situations de bilinguisme au sein des commerces malmédiens engendrent des conversations atypiques, comme en témoigne Sandra :

à la boucherie au carrefour/ il y a une femme/ qui est vraiment germanophone\ je passe ma commande en allemand ((rire)) mais je dois dire\ (.) est-ce que je peux avoir (.) en français de la salade russe ((rire)) et alors elle rigolait/ elle me dit/ tu parles vraiment un mélange des deux\¹⁶¹

Sandra passe sa commande en allemand avec une vendeuse germanophone, mais elle doit faire un emprunt au français car « salade russe » ne se traduit pas. Il s’agit d’un plat typique de Malmedy, qui est mangé uniquement lors de la période carnavalesque.

Si tous nos témoins affirment utiliser la langue allemande au sein de quelques commerces à Malmedy, il faut néanmoins relativiser ce point. En effet, selon Lene¹⁶², les vendeurs ou vendeuses à Malmedy n’aiment pas parler en allemand :

moi je trouve qu’en wallonie les gens ils peuvent peut-être parler en allemand mais ils sont plus (0.4) wie heißt das auf deutsch\ nicht mehr nach/sie sind ganz anders (.) nicht mehr so freundlich (.) das ist sofort ein distanz/ mit den deutschsprachigen (.) les wallons sont des gens qui sont vraiment/ froids avec les autres personnes\¹⁶³

¹⁵⁹ Cf. Annexe 2

¹⁶⁰ Cf. Annexe 2

¹⁶¹ Cf. Annexe 10, transcription E

¹⁶² Cf. Annexe 2

¹⁶³ Cf. Annexe 10, transcription F

Lene pense que les Wallons sont capables de parler en allemand, mais qu'ils ne le font pas. Selon ses dires, dès qu'elle parle en allemand avec les commerçants, ils sont moins gentils et plus froids. Ainsi, grâce aux témoignages que nous venons de récolter, nous pensons que les moments où l'allemand est réellement utilisé au sein des commerces de Malmedy se déroulent uniquement entre deux personnes bilingues.

5.5.3. Utilisation du wallon au sein de la commune de Malmedy

Le recours et le rapport à la langue wallonne sont similaires au sein des FAM A et C, qui se distinguent des FAM B et D que l'on peut dès lors rapprocher.

Les pères de la FAM A et de la FAM C ont une bonne connaissance de la langue wallonne, car ils parlaient en wallon durant leur enfance avec leurs grands-parents. De plus, ils sont actifs dans le folklore malmédien. Ils sont sensibles à la transmission du dialecte wallon et apprennent à leurs enfants les chants de carnaval en wallon.

Quel est l'impact de cet apprentissage sur les enfants ? Alicia¹⁶⁴ estime que dans la vie de tous les jours, le wallon n'a pas d'influence sur sa pratique langagière. Elle ne l'utilise pas dans les interactions familiales et s'y intéresse uniquement durant la période de carnaval¹⁶⁵. En revanche, du haut de ses huit ans, Noé¹⁶⁶ est particulièrement attaché à la langue wallonne. Voici ce qu'il nous dit :

MOI le wallon je l'utilise quasi tout le temps\¹⁶⁷

Si ces propos sont évidemment hyperboliques, ils restent tout de même interpellant. Noé, un petit garçon bilingue français-allemand, s'intéresse fortement au wallon. Il utilise la langue wallonne principalement sous forme d'emprunts insérés dans la langue française. Il utilise régulièrement des mots comme « *Neni* », « *Dju* », « *Aye* », etc. Lors du carnaval, Noé a joué le rôle du *Cwâpi* et son frère Jean celui de *Boldjî*. Tous deux devaient donc être capables de taquiner les spectateurs en wallon. Jean¹⁶⁸ témoigne de sa pratique du dialecte wallon :

on parle beaucoup en wallon\ surtout au moment du carnaval (.) parce qu'on apprend beaucoup de chansons en wallon\ donc on parle beaucoup wallon pendant cette période-là/puis/ parfois des mots et des expressions (.)¹⁶⁹

¹⁶⁴ Cf. Annexe 2

¹⁶⁵ Cf. Annexe 10, transcription G

¹⁶⁶ Cf. Annexe 2

¹⁶⁷ Cf. Annexe 10, transcription H

¹⁶⁸ Cf. Annexe 2

¹⁶⁹ Cf. Annexe 10, transcription I

Dans les FAM B et D, les parents se désintéressent du wallon. Pourtant, le père de la FAM B nous avait confié que sa mère lui parlait en partie en wallon durant son enfance. Toutefois, les enfants de la FAM D ont appris à l'école deux chants en wallon : « *Sint Martin* » et « *Tching Boum* ». Les enfants de la famille B, scolarisés à Saint-Vith, écoutent des chansons en wallon depuis qu'ils ont l'âge de fêter le carnaval et la Saint-Martin.

5.5.4. Utilisation des droits légaux liés aux lois linguistiques à Amel

Parmi les quatre familles interrogées, seule la FAM H a fait la demande auprès du conseil communal pour recevoir ses papiers en français. Toutefois, malgré cette demande, la FAM H reçoit la majorité de ses papiers en allemand. Dès lors, elle fait appel à un proche pour traduire les papiers. Le pouvoir communal fait défaut et la FAM H en situation de minorité linguistique est en difficulté. Les autres familles, FAM E, F et G, ne demandent pas leurs papiers en français car leur connaissance de la langue allemande est suffisante pour les comprendre. De plus, Christophe¹⁷⁰ nous dit que son épouse peut l'aider à tout moment pour des problèmes de compréhension¹⁷¹.

En ce qui concerne l'adresse au personnel des services locaux, la majorité des membres des différentes familles affirment le faire en allemand. Toutefois, Christophe (FAM E) et Murielle¹⁷² (FAM G) pensent que s'ils s'adressaient au personnel en français, le personnel des services locaux répondrait très gentiment dans leur langue. Parfois, Murielle utilise d'ailleurs la langue française lorsqu'elle n'arrive pas à s'exprimer et on lui répond sympathiquement dans sa langue. Ces déclarations¹⁷³ contrastent fortement avec le témoignage de Lene qui ne reçoit aucune aide de la part des services locaux lorsqu'elle parle en allemand et qui, en outre, se dit mal reçue dans sa langue.

Un enfant de la FAM G, Louis¹⁷⁴, avoue lors de notre entretien qu'il s'adresse toujours aux services locaux en français. Cela surprend sa famille puisque Louis est bilingue : il a suivi toute sa scolarité en allemand. Toutefois, il préfère s'adresser au personnel en français. On peut dès lors penser que le français sera plus utilisé au sein de la commune d'Amel. Partons de cette hypothèse pour le point suivant, qui vise à analyser l'utilisation du français au sein des commerces amblévois.

¹⁷⁰ Cf. Annexe 2

¹⁷¹ Cf. Annexe 10, transcription J

¹⁷² Cf. Annexe 2

¹⁷³ Cf. Annexe 10, transcription K

¹⁷⁴ Cf. Annexe 2

5.5.5. Utilisation du français au sein de la commune d'Amel

Nous allons à nouveau classer les différents échanges sur la base d'une typologie des interactions. Les échanges qui se réalisent en français à Amel dépendent de quatre types d'interactions.

Le premier type d'interactions, identique à celui rencontré au sein de la commune de Malmedy, est le « premier contact » – c'est-à-dire la manière dont le premier contact avec le vendeur ou la vendeuse s'est fait. André¹⁷⁵ en témoigne puisqu'il dit parler en allemand à la banque et chez le boulanger, mais en français à la boucherie¹⁷⁶.

Pour rappel, le second type d'interactions est le moment où il n'y a pas encore eu de premier contact. Il diffère toutefois de celui rencontré précédemment. En effet, à Malmedy, le témoin ainsi que le vendeur ou la vendeuse utilisaient la langue allemande si et seulement si l'interlocuteur est un bilingue de naissance, c'est-à-dire une personne dont la langue maternelle est l'allemand. À Amel, il est fréquent que le vendeur ou la vendeuse parle spontanément en français lors du premier contact, malgré le fait qu'il n'est pas bilingue de naissance, pour venir en aide au francophone. Antoine¹⁷⁷ nous dit qu'il essaie de parler en allemand mais que la plupart du temps, les vendeurs ou les vendeuses lui répondent en français en l'ayant identifié comme francophone¹⁷⁸. De ce fait, nombre de nos témoins essaient de parler en français au sein des commerces, en supposant à l'avance que le vendeur ou la vendeuse a la capacité de comprendre le français.

Cette manière de penser engendre alors un troisième type d'interactions : « le refus d'échanger ». Il s'agit d'une situation dans laquelle le vendeur ou la vendeuse germanophone parle en allemand et pas en français. Natacha¹⁷⁹ nous dit qu'« il y a des vendeurs qui refusent de parler en français »¹⁸⁰. Désormais, le fait qu'un vendeur ou une vendeuse parle en allemand est perçu comme un refus de la part du témoin, alors qu'il se trouve dans un terrain germanophone. C'est un paradoxe intéressant qui illustre l'état d'esprit de certaines minorités francophones vivant au sein de la communauté germanophone.

¹⁷⁵ Cf. Annexe 2

¹⁷⁶ Cf. Annexe 10, transcription L

¹⁷⁷ Cf. Annexe 2

¹⁷⁸ Cf. Annexe 10, transcription M

¹⁷⁹ Cf. Annexe 2

¹⁸⁰ Cf. Annexe 10, transcription N

Enfin, le quatrième type d'interactions est « l'adoption du français ». Dans cette situation, les vendeurs ou les vendeuses eux-mêmes ne parlent pas bien en allemand. Annick¹⁸¹, la mère de la FAM F, parle généralement en allemand au sein des commerces, sauf si les vendeurs ont des difficultés. Curieusement, c'est notre témoin francophone qui aide les vendeurs ou les vendeuses peu compétentes en allemand en s'adaptant à leur langue¹⁸². Antoine va même plus loin en nous disant que certains commerces sont « pro francophones : il n'y a même pas besoin de parler en allemand et tout se fait systématiquement en français »¹⁸³. On retrouve à nouveau un lexique militant au travers du mot « pro ». Le fait que ces commerces soient labellisés semble répondre à une demande sociale significative.

5.5.6. Utilisation du *Plattdeutsch* au sein de la commune d'Amel

L'utilisation du *Plattdeutsch* au sein de la commune est élevée. Toutefois, un seul témoin le pratique, à savoir Arnaud¹⁸⁴. Il parle le *Plattdeutsch* avec ses collègues, les ouvriers, ses parents et ses frères et sœurs. Toutefois, il a décidé de ne pas transmettre le patois à ses enfants pour le moment. Il préfère d'abord qu'ils connaissent correctement le *Hochdeutsch*¹⁸⁵. Le *Plattdeutsch*, contrairement au wallon, est utilisé dans la vie quotidienne entre collègues, entre amis et au sein de la famille. Il n'a pas été question de tradition ou de folklore comme à Malmedy.

Les témoins francophones des FAM E et G témoignent d'ailleurs du fait que la pratique massive du *Plattdeutsch* au sein de la commune est un frein pour leur intégration. Christophe¹⁸⁶ nous explique notamment qu'au football, lorsqu'il va voir son fils jouer, tous les commentaires des parents autour de lui se font en *Plattdeutsch*¹⁸⁷. Si l'allemand est déjà compliqué pour lui, il lui semble impossible d'apprendre le *Plattdeutsch*, d'autant plus qu'il n'existe pas de grammaire lui permettant de l'étudier. Si le wallon s'enseigne aujourd'hui à Malmedy, tel n'est pas le cas pour le *Plattdeutsch* à Amel. Il doit être transmis de génération en génération, au sein de la sphère familiale. Peut-être que dans une vingtaine d'années, en raison du recul visible du patois, les Amblévois recourront à des politiques linguistiques de conservation de la langue. Ce n'est toutefois pas encore le cas.

¹⁸¹ Cf. Annexe 2

¹⁸² Cf. Annexe 10, transcription 0

¹⁸³ Cf. Annexe 10, transcription P

¹⁸⁴ Cf. Annexe 2

¹⁸⁵ Cf. Annexe 10, transcription Q

¹⁸⁶ Cf. Annexe 2

¹⁸⁷ Cf. Annexe 10, transcription R

Murielle témoigne également du fait que le *Plattdeutsch* a été la cause de leur difficulté à s'intégrer au sein de la commune d'Amel :

pour nous/ c'est ce qui n'a pas été un facteur d'intégration\ (.) parce qu'ils parlent tous plattdeutsch\(.) alors (.) pour nous l'allemand c'est déjà compliqué\ mais s'intégrer avec le plattdeutsch/CA ça n'a pas été\¹⁸⁸

Alors que le *Plattdeutsch* ne bénéficie d'aucune politique linguistique de conservation de la langue, par l'apprentissage de chansons à l'école ou par d'autres biais, il est particulièrement présent et influence l'intégration des témoins. Toutefois, la pratique du *Plattdeutsch* est réservée à une partie de la population germanophone et n'est nullement accessible aux autres. Au contraire, le wallon, par les actions qui sont menées pour sa conversation à Malmedy, touche toute la population malmédienne via les diverses traditions lors desquelles il est présent ou via l'école. En revanche, le wallon n'influence nullement l'intégration des germanophones vivant à Malmedy.

5.5.7. Conclusion

La méconnaissance des droits légaux se généralise à l'ensemble des familles que nous avons rencontrées, excepté la FAM H qui a fait la demande de traduction de papiers. À Malmedy, aucune famille n'use de ses droits d'adresse ou de traduction. Les raisons sont multiples : si la plupart des mères évoquent leur connaissance suffisante de français pour lire et s'exprimer dans cette langue, Lene¹⁸⁹ mentionne l'antipathie des francophones lorsqu'elle s'exprime en allemand. À Amel, la situation semble différente puisque même si la majorité des témoins n'usent pas du français pour s'exprimer (car ils sont capables de le faire en allemand), ils évoquent toutefois la gentillesse des services locaux à leur répondre en français s'ils ont des difficultés.

L'utilisation de l'allemand par les minorités germanophones à Malmedy ou l'utilisation du français par les minorités francophones sont différentes. En effet, les germanophones utilisent la langue allemande uniquement avec un vendeur ou une vendeuse bilingue de naissance. De plus, il est possible qu'ils utilisent le français avec des germanophones, car le premier contact avec cette personne s'est fait dans cette langue. Enfin, il arrive qu'ils refusent de parler en allemand dans la commune de Malmedy. En revanche, à Amel, les francophones sont moins réticents à utiliser le français au sein des commerces. Si la règle du premier contact

¹⁸⁸ Cf. Annexe 10, transcription S

¹⁸⁹ Cf. Annexe 2

est d'application, les témoins osent utiliser le français avec un vendeur ou une vendeuse non bilingue. Cela entraîne alors des situations où le francophone est vexé du refus d'échanger en français de la part des vendeurs. De plus, il existe également des magasins « pro francophones » où on parle uniquement en français.

L'utilisation des dialectes est différente également. Si le wallon est utilisé lors des festivités folkloriques par les témoins habitant à Malmedy, le *Plattdeutsch* est quant à lui inutilisé par ceux-ci. Toutefois, il est un facteur d'intégration important.

5.6. Conclusion

Comment pourrions-nous définir les communes de Malmedy et d'Amel, où deux langues nationales et un dialecte cohabitent ?

Ferguson définit la diglossie comme étant une situation linguistique où deux variétés d'une seule et même langue cohabitent¹⁹⁰. L'une est standardisée, socialement supérieure, enseignée à l'école et est le vecteur de la culture, tandis que l'autre est la langue maternelle. C'est la situation qui existait auparavant au sein des communes que nous étudions (français *vs* le wallon, allemand *vs* *Plattdeutsch*).

Plus tard, des linguistes tels Fishman¹⁹¹ et Lüdi¹⁹² ont créé une nouvelle typologie des situations diglossiques, élargissant considérablement la définition de Ferguson. Lüdi considère la diglossie comme un hypéronyme ; selon lui, il n'y a pas de situations linguistiques identiques sur tous les points. Il élargit donc la diglossie à la cohabitation de deux langues locales, à la cohabitation de langues non apparentées, etc. Si nous tenons compte de cette nouvelle définition, nous distinguons alors deux situations diglossiques à Malmedy et Amel : l'une où la distance linguistique entre les deux langues est seulement statutaire car elles proviennent d'une même langue-mère (wallon-français, allemand-*Plattdeutsch*), l'autre où la distance linguistique est plus grande car ce sont deux langues non apparentées¹⁹³ (français-allemand, allemand-français).

¹⁹⁰ FERGUSON (Charles A.), *Diglossia*. Word 15, 1959, p. 315-340.

¹⁹¹ FISCHMAN (Joshua), “Bilingualism with and without diglossia ; diglossia with and without bilingualism” dans *Journal of Social Issues*, [En ligne] Vol. 23, n° 2, 1967, p. 29-38, URL: <https://doi.org/10.1111/j.1540-4560.1967.tb00573.x>, consulté le 23 mai 2020.

¹⁹² LÜDI (Georges), « Diglossie et polyglossie », dans *Lexikon der Romanistischen Linguistik*. Tübingen, Max Niemeyer Verlag, Vol. 5, n° 1, 1990, p. 307-334.

¹⁹³ Loc. cit. p. 307-334.

À Malmedy, la diglossie se jouant entre le français et l'allemand existe auprès d'une petite partie de la population : les minorités linguistiques. En plus d'être deux langues non apparentées, l'allemand et le français sont en outre deux langues nationales. L'acquisition de l'allemand est à la fois institutionnelle (à travers la scolarité) et naturelle (au sein de certaines familles). La seconde diglossie se joue entre le français et le wallon. Cette diglossie est pauvre étant donné que l'acquisition du wallon ne se transmet plus au sein des familles, qu'il n'est plus une langue maternelle et qu'il possède des fonctions très restreintes liées essentiellement au folklore malmédien. En réalité, nous devrions parler de *microdiglossie*¹⁹⁴ car le dialecte a une portée restreinte tant au niveau géographique que dans ses fonctions.

À Amel, la diglossie entre l'allemand et le français est identique à celle qui a lieu à Malmedy, hormis le fait qu'elle soit inversée. La deuxième situation diglossique se joue entre l'allemand et le *Plattdeutsch*. Cette diglossie est moins pauvre que la microdiglossie existante à Malmedy entre le français et le wallon. En effet, l'acquisition du *Plattdeutsch* se fait encore au sein des foyers, où le dialecte demeure une langue maternelle pour une minorité de la population.

On pourrait également parler d'une triglossie¹⁹⁵ puisque certaines personnes usent à la fois du français, de l'allemand et du wallon à Malmedy ou de l'allemand, du français et du *Plattdeutsch* à Amel. Néanmoins, cette triglossie est en péril et on observe un net recul de la maîtrise des dialectes, même si de nombreuses initiatives sont observées à Malmedy. De plus, les minorités linguistiques représentent un dixième de la population des communes. Les cantons de l'Est ont fêté le centenaire de leur appartenance à la Belgique. Depuis lors, Malmedy n'a cessé de se franciser. Par ailleurs, elle a souffert de l'imposition de la langue allemande et, bien que notre enquête montre que cette langue est considérée comme utile, elle est investie émotionnellement. De la même manière, on observe un retrait de la langue française à Amel, qui a aussi subi une francophonisation forcée, néanmoins plus récente.

¹⁹⁴ MIONI (Alberto), ARNUZZO-LANSWEERT (Anna Maria), « Sociolinguistique en Italie » dans *Journal International de la Sociologie du Langage*, n° 21, 1979, p. 81-107.

¹⁹⁵ Ibid.

6. Politique linguistique familiale

Dans chaque famille, les parents réglementent l'emploi et l'apprentissage des langues pour leurs enfants. Quelles langues doivent être apprises ? Quelles langues doivent être transmises à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer ? Christine Deprez est la première à parler de « politique linguistique familiale » en ces termes :

La politique linguistique familiale se concrétise dans les choix de langues et dans les pratiques langagières au quotidien, ainsi que dans les discours explicites qui sont tenus à leur propos, notamment par les parents¹⁹⁶.

Dans le cadre de ce chapitre, nous allons analyser la manière dont les parents gèrent les pratiques langagières intrafamiliales au quotidien et transmettent ou non leur langue maternelle, ainsi que les discours tenus par les parents sur les langues. Nous allons également étudier les réactions des enfants face à la gestion imposée par les parents. Toutes ces analyses ne pourront se faire sans tenir compte des influences de la situation territoriale au sein de laquelle nos familles habitent. Selon Haque¹⁹⁷, l'idéologie langagière des parents peut être en harmonie ou en conflit avec l'idéologie langagière nationale. Même si Christine Deprez¹⁹⁸ limite les influences entre ces deux sphères, les parents seront forcément exposés à la politique linguistique nationale. Enfin, nous nous éloignerons un peu de l'étude de la PLF¹⁹⁹ *stricto sensu* afin de questionner l'identité des enfants bilingues vivant dans ce contexte spécifique.

Il est essentiel de distinguer la pratique déclarée de la pratique réelle. Il arrive en effet que les témoins déclarent utiliser une langue alors que dans la vie quotidienne, ils en utilisent une autre. Billiez dit que « des décalages peuvent exister entre les pratiques effectives de jeunes issus de la migration et la teneur de leurs discours sur ces pratiques »²⁰⁰. La loyauté linguistique²⁰¹ des témoins dépend en effet d'enjeux importants tels l'identité et l'intégration.

¹⁹⁶ DEPREZ(Christine), « Une “politique linguistique familiale” : le rôle des femmes », dans *Éducation et Sociétés Plurilingues* 1. 1996, p. 35-36.

¹⁹⁷ HAQUE (Shahzaman), *Etude de cas sociolinguistique et ethnographique de quatre familles indiennes immigrantes en Europe : pratiques langagières et politiques linguistiques nationales et familiales*. Thèse de doctorat sous la direction de MATTHEY Marinette, Université Grenoble, 2012, p. 152.

¹⁹⁸ DEPREZ(Christine), « Une “politique linguistique familiale” : le rôle des femmes », dans *Éducation et Sociétés Plurilingues* 1. 1996, p. 35.

¹⁹⁹ Acronyme signifiant Politique Linguistique Familiale

²⁰⁰ BILLIEZ(J.), KRIEF(K.), LAMBERT(P.), et al., *Pratiques et représentations langagières de groupes de pairs en milieu urbain. Rapport de recherche remis à l'Observatoire des pratiques langagières*. DGLFLF, Ministère de la Culture et de la Communication, 2003, p. 35-36.

²⁰¹ HAQUE (Shahzaman), *Etude de cas sociolinguistique et ethnographique de quatre familles indiennes immigrantes en Europe : pratiques langagières et politiques linguistiques nationales et familiales*. Thèse de doctorat sous la direction de MATTHEY Marinette, Université Grenoble, 2012, p. 80.

Si la personne immigrée parle la langue de son pays d'accueil à la maison, elle se déclare implicitement bien intégrée au sein de ce pays, tandis que si elle déclare utiliser la langue de son pays d'origine, elle se proclame implicitement proche de la culture étrangère. Ainsi, les pratiques langagières ne sont pas simplement le fait de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue : elles conditionnent la vie²⁰². Nous ne pensons pas que nos témoins connaissent de tels enjeux idéologiques car, loin d'être dans la situation d'une personne immigrée, ils sont au contraire des minorités belges protégées. Néanmoins, nous avons été particulièrement attentives lors de l'enquête aux interactions entre les membres de la famille, car nous pensons qu'il existe des enjeux microsociologiques. Ainsi, nous avons analysé à la fois les pratiques déclarées et les pratiques réelles que nous observions.

6.1. Gestion des pratiques linguistiques familiales et transmission des langues

La gestion des langues désigne l'ensemble des actions menées par les parents dans la vie quotidienne afin de favoriser l'apprentissage ou la transmission des langues chez les enfants. Au niveau intrafamilial, la gestion se manifeste par la répartition des langues auprès des différents membres de la famille. Une ou plusieurs langues peuvent être attribuées à une personne. En outre, la gestion peut se manifester par l'aménagement de moments privilégiés pour chaque langue. Le moment du repas est un moment clé où la famille doit gérer différentes langues en présence. Outre la sphère strictement familiale, les parents doivent également gérer l'extérieur. En représentation face à d'autres personnes, la gestion des langues est aussi importante. Les habitudes quotidiennes de répartition des langues peuvent changer ou rester intactes. Enfin, chaque membre individuellement va se définir face à la gestion, l'accepter ou la refuser, afin de créer sa propre identité linguistique.

6.1.1. En théorie

La gestion des langues au sein de différentes familles varie tout d'abord en fonction du type de famille étudiée. Effectivement, la gestion est fondamentalement différente au sein des familles issues d'un couple mixte ou d'un couple non-mixte²⁰³.

²⁰² HAQUE (Shahzaman), *Etude de cas sociolinguistique et ethnographique de quatre familles indiennes immigrantes en Europe : pratiques langagières et politiques linguistiques nationales et familiales*. Thèse de doctorat sous la direction de MATTHEY Marinette, Université Grenoble, 2012.

²⁰³ JOSHI (Madhura), « Familles mixtes et usages des langues : une étude des politiques linguistiques familiales dans le contexte indien » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 35-49.

Au sein d'une famille issue d'un couple non-mixte, c'est-à-dire un couple possédant la même langue maternelle, la langue des parents est généralement transmise aux enfants et devient la langue familiale de la vie quotidienne. La mise en place d'une politique linguistique familiale est plus tardive que dans les familles issues d'un couple mixte. En effet, l'arrivée d'une langue étrangère au sein de la sphère familiale survient au moment où les enfants sont scolarisés dans un établissement scolaire du territoire.

Au contraire, au sein d'une famille issue d'un couple mixte, lorsque les conjoints possèdent des langues maternelles différentes, la mise en place d'une politique linguistique familiale apparaît dès la naissance du premier enfant. La politique linguistique des familles mixtes est variable. Elle dépend en effet de nombreux facteurs tels le désir de transmission de chacun des parents, le contexte politique et géographique dans lequel la famille vit, la disponibilité des parents ou la maîtrise des langues par ceux-ci, etc.²⁰⁴ L'arrivée des enfants au sein du milieu scolaire sera aussi un moment clé pour le parent garant de la langue minoritaire. Il devra redoubler d'efforts pour maintenir sa langue face à la langue majoritaire de l'école²⁰⁵.

6.1.1.1. La transmission intergénérationnelle des langues

Annick de Houwer²⁰⁶ compare la structure de l'acquisition linguistique chez l'enfant bilingue de naissance à celle chez l'enfant monolingue. Elles sont identiques à l'exception du fait que l'enfant bilingue peut passer d'une langue à l'autre et produire des énoncés réunissant les deux. Le mythe qui a longtemps persisté de l'enfant embrouillé par les deux langues est démenti depuis que de nombreux travaux ont été réalisés sur le sujet. Les jeunes bilingues sont capables, dès leur plus jeune âge, de faire la distinction entre les deux langues. Le *Separate Development Hypothesis* postule que l'enfant bilingue est capable de connaître deux systèmes morphosyntaxiques différents²⁰⁷. L'enfant bilingue utilisant, au sein d'une même phrase, des mots provenant de deux langues ne le fait qu'avec une autre personne qu'il sait bilingue. Loin d'être des enfants embrouillés, ces enfants ont une créativité communicationnelle rare. Dès le départ, l'enfant bilingue est capable d'alterner des énoncés monolingues en langue française,

²⁰⁴ JOSHI (Madhura), « Familles mixtes et usages des langues : une étude des politiques linguistiques familiales dans le contexte indien » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 35-49.

²⁰⁵ DE HOUWER (Annick), « Le développement harmonieux ou non harmonieux du bilinguisme de l'enfant au sein de la famille » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 116, 2006, p. 29-49.

²⁰⁶ Ibid.

²⁰⁷ DE HOUWER (Annick), « Early bilingual acquisition: focus on morpho syntax and the Separate Development Hypothesis », in KROLL J. & DE GROOT A. (eds), *The Handbook of Bilingualism*. Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 30-48.

des énoncés monolingues en langue allemande et des énoncés mixtes. Toutefois, les chercheurs sont d'accord pour dire que les langues n'évoluent pas au même rythme chez l'enfant bilingue²⁰⁸.

Les enfants de familles bilingues apprennent à parler dans les deux langues par le biais des interactions familiales. Ce « bilinguisme familial de l'enfant »²⁰⁹, selon la terminologie d'Annick de Houwer, se réalise conformément à deux configurations. La transmission des langues peut, en effet, faire l'objet d'une « forte transmission » ou d'une « faible transmission » (Anne Unterreiner)²¹⁰.

La « faible » transmission s'observe généralement au sein des familles où les parents connaissent les deux langues – la langue majoritaire et la langue minoritaire – et ont dès lors la possibilité de choisir entre les deux. Cela est souvent le cas lorsque le parent arrive jeune au sein de la communauté de langue majoritaire. Néanmoins, bien d'autres facteurs jouent sur la transmission : la relation conjugale, le parcours personnel de chacun, la capacité d'intégration, etc.

Les stratégies de transmission peuvent évoluer dans le temps à la suite d'un changement intervenant au sein de la structure familiale²¹¹. À titre d'exemple, Djin, l'enfant d'un couple mixte français-coréen étudié dans le cadre d'une enquête d'Anne Unterreiner, parlait à la fois français et coréen avant d'entrer à l'école maternelle²¹². Une fois scolarisé, il répondait en français à sa mère qui lui parlait pourtant coréen. En raison des liens qu'il a tissés dans la société, Djin a décidé de s'identifier linguistiquement différemment de la façon prévue par les parents.

Notons également que la place de l'enfant au sein de la fratrie influence la transmission ; les aînés ont plus de chance que la langue minoritaire leur soit transmise que les cadets. Dans le contexte d'immigration, la « faible » transmission peut en outre être la conséquence de la peur des discriminations que pourraient subir les enfants.

²⁰⁸ DE HOUWER (Annick), « Le développement harmonieux ou non harmonieux du bilinguisme de l'enfant au sein de la famille » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 116, 2006, p. 29-49.

²⁰⁹ Ibid.

²¹⁰ UNTERREINER (Anne), « La transmission de la langue du parent migrant au sein des familles mixtes : une réalité complexe perçue à travers le discours de leurs enfants » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 97-109.

²¹¹ DEPREZ (Christine), *Les enfants bilingues. Langues et familles*. Paris, Éditions Didier, coll. « Essais », 1994.

²¹² UNTERREINER (Anne), « La transmission de la langue du parent migrant au sein des familles mixtes : une réalité complexe perçue à travers le discours de leurs enfants » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 97-109.

La « forte transmission » se joue dans des familles où le parent arrive adulte au sein de la communauté de langue majoritaire. Elle nécessite un engagement conséquent de la part des parents pour qu'elle puisse se réaliser. Ils doivent multiplier les stratégies pour maintenir la langue minoritaire et créer des liens entre celle-ci et les institutions. Souvent, les enfants sont scolarisés au sein d'institutions leur permettant d'acquérir une connaissance de la langue d'origine. La transmission peut être complète ou partielle, c'est-à-dire se faire à l'oral et à l'écrit ou uniquement à l'oral²¹³. Qui plus est, selon la loi de Grammont²¹⁴, pour que la situation soit favorable à l'épanouissement du bilinguisme, l'association d'une langue à une seule et même personne est une condition nécessaire.

6.1.1.2. La gestion des langues

Annick de Houwer classe la gestion des langues au niveau familial selon deux catégories : la gestion harmonieuse et non harmonieuse. Nous prendrons nos distances par rapport à ces appellations que nous trouvons normatives. Toutefois, Annick de Houwer identifie judicieusement les facteurs d'une gestion linguistique favorisant la transmission. Nous reprendrons donc, dans notre étude, les idées d'Annick de Houwer tout en les objectivant.

À la suite d'une étude menée auprès de 2500 familles bilingues en Flandres²¹⁵, les chercheurs se sont rendu compte que le cas de l'enfant ne sachant parler qu'une seule des deux langues des parents touche environ 20 % des familles de l'enquête. Le monolinguisme de l'enfant élevé en milieu bilingue est donc assez fréquent. Différentes causes peuvent être à l'origine du monolinguisme.

Premièrement, le plan émotionnel joue un rôle très important. Aucune liste de facteurs fixes n'a été établie ; ce sont des anecdotes fournies ci et là qui conduisent à déduire l'importance du rôle émotionnel. Par exemple, un père monolingue peut mal vivre l'utilisation par la mère bilingue d'une langue qu'il ne comprend pas, ce qui crée dès lors une ambiance négative face à la langue minoritaire. Un autre scénario possible est celui où un parent, pour exprimer sa

²¹³ UNTERREINER (Anne), « La transmission de la langue du parent migrant au sein des familles mixtes : une réalité complexe perçue à travers le discours de leurs enfants » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 97-109.

²¹⁴ WALLON (Estelle), REZZOUG (Dalila), et al., « Évaluation langagière en langue maternelle pour les enfants allophones et les primo-arrivants. » dans *Psychiatrie de l'enfant*. Presse Universitaire de France, Vol. 51, 2008, p. 606.

²¹⁵ UNTERREINER (Anne), « La transmission de la langue du parent migrant au sein des familles mixtes : une réalité complexe perçue à travers le discours de leurs enfants » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 97-109.

colère, utilise systématiquement l'espagnol, plus riche en expression. L'enfant va naturellement associer cette langue à une image négative. La langue est inséparable de l'émotion.

Le deuxième facteur important est l'emploi des « stratégies de discours bilingue »²¹⁶, selon la terminologie d'Elizabeth Lanza. Ces stratégies permettent d'utiliser les deux langues dans une même conversation. C'est ainsi que, pour certains parents bilingues, l'utilisation par l'enfant d'une seule langue n'est pas considérée comme problématique. Ils sont suffisamment satisfaits du fait que l'enfant comprenne la question et se moque de la langue utilisée pour la réponse. Par exemple, à une question posée en français, la réponse est donnée par l'enfant en allemand. L'adoption des stratégies de discours bilingue et la grande tolérance de la langue majoritaire conduit à une situation où l'enfant n'a plus besoin de parler la langue minoritaire. De nombreux enfants élevés de manière bilingue comprennent ainsi les deux langues, mais n'en parlent qu'une seule. Selon l'auteure, cela a des conséquences telles que la fragilité des liens émotionnels, des sentiments de rivalité au sein de la fratrie, des difficultés scolaires, un sentiment d'insuffisance, etc.²¹⁷

Outre ce phénomène, d'autres familles parviennent à transmettre leur langue maternelle. Les parents, davantage conscients de l'importance de la gestion des langues dans le milieu familial, présentent un *impact belief*, c'est-à-dire une croyance en leur capacité de modification du développement linguistique de leur enfant²¹⁸. Ils utilisent des « stratégies de discours monolingue »²¹⁹, ce qui signifie qu'ils socialisent l'enfant de façon à ce qu'il emploie une seule langue dans un énoncé.

L'environnement familial est donc susceptible de favoriser ou d'entraver la transmission linguistique. La gestion des langues est par conséquent importante. Dans l'analyse qui suit, nous allons décrire la gestion mise en place par les parents et la réception par les enfants des familles que nous avons interrogées.

²¹⁶ LANZA (Élisabeth), *Language Mixing in Infant Bilingualism. A Sociolinguistic Perspective*, Oxford, Éditions Clarendon Press, 1997.

²¹⁷ DE HOUWER (Annick), « Le développement harmonieux ou non harmonieux du bilinguisme de l'enfant au sein de la famille » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 116, 2006, p. 29-49.

²¹⁸ DE HOUWER (Annick), « Environmental factors in early bilingual development: The role of parental beliefs and attitudes », in EXTRA G. & VERHOEVEN L., *Bilingualism and Migration*. Berlin / New York, Éditions Mouton de Gruyter, 1999, p. 75-96.

²¹⁹ LANZA (Élisabeth), *Language Mixing in Infant Bilingualism. A Sociolinguistic Perspective*, Oxford, Éditions Clarendon Press, 1997.

6.1.2. En pratique

À présent, nous allons étudier la manière dont chaque famille interrogée a mis sa politique linguistique en place.

6.1.2.1 FAM A

La gestion des langues au sein de la FAM A²²⁰ est très réfléchie. Dès la naissance des enfants, les parents se sont mis d'accord sur les pratiques langagières qui définiront leur famille. L'objectif de Sandra et Laurent est que leurs enfants puissent s'épanouir au maximum dans les deux langues.

Deux configurations, faisant appel à une gestion linguistique de la part des parents, se présentent à nos témoins. Premièrement, ils communiquent de manière intrafamiliale dans la vie quotidienne et jonglent entre le français et l'allemand. Deuxièmement, ils communiquent à l'extérieur de la sphère strictement familiale. Ils sont dès lors en représentation face à d'autres personnes, à qui ils devront s'adapter. Selon le cas de figure dans lequel la famille se trouve, la gestion des langues est différente.

a) Gestion des langues intrafamiliales

Tout d'abord, nous allons présenter la gestion des langues au sein de la stricte famille, dans la vie quotidienne. La FAM A a mis en place deux types d'interactions. Le premier est le changement de langue en fonction de la personne présente. Si la mère se trouve seule avec ses enfants, la conversation se fera totalement en allemand. Dans cette situation, les enfants, qui habituellement communiquent entre eux en français, discutent en allemand afin que la mère se sente concernée par la discussion. La langue associée à la figure de la mère est uniquement l'allemand, et ce, même si celle-ci est compétente en français (c'est la langue qu'elle utilise notamment avec son mari). Les enfants font *comme si* elle ne comprenait pas le français et s'adaptent à sa présence, comme en témoigne Emma ci-dessous :

ce qui arrive parfois (...) c'est que je parle avec alicia en français\ puis maman arrive/ et je commence à parler en français avec maman (...) puis à un moment on se regarde/ ((rire)) et on se dit AH BEN qu'est-ce qu'on fait/ parce qu'on veut que maman écoute en allemand (...) et pas en français²²¹

²²⁰ Cf. Annexe 2

²²¹ Cf. Annexe 11, transcription A

Néanmoins, cette politique linguistique se modifie avec le support électronique et la distance que suppose un appel vidéo. Alicia et Emma nous expliquent que lorsqu'elles réalisent des vidéos à distance à trois avec leur maman, elles ne s'adaptent pas à la présence de la mère et parlent entre elles en français. La conversation est alors tenue à la fois en allemand (des enfants vers la mère, et *vice versa*) et en français (entre les deux enfants). Ce phénomène, dû à la modification de la nature de l'échange, a influencé la politique linguistique mise en place par les enfants.

Voici ce qu'en dit Alicia :

si on se fait des appels par whatsapp (...) moi je pose une question à Lara en français/ elle me répond en français/ et sur CE maman me pose une question en allemand et on lui répond en allemand\alors qu'on est dans la même discussion et dans le même thème\²²²

Dès que le père est présent et qu'une discussion se crée avec lui, la mère et les enfants parlent en français. Si toutefois le père arrive dans la pièce de vie et qu'une conversation ne s'entame pas avec lui, les enfants et la mère n'auront pas de problème à discuter en allemand. Ce passage prouve que Laurent accepte sereinement que des discussions puissent avoir lieu entre son épouse et ses enfants en allemand, sans qu'il puisse les comprendre. Toutefois, notons que Laurent possède une compétence partielle de l'allemand, ce qui peut être un facteur améliorant sa sérénité. Si les autres membres désirent qu'il participe à la discussion, ils devront avoir recours à une pratique d'interprétation et continuer tous ensemble la discussion en français.

Le deuxième type d'interactions est la superposition de prises de parole dans les deux langues. Ce phénomène a lieu au cours des repas, lorsque la famille est réunie. Alors que la discussion principale se déroule en français, il arrive qu'un enfant pose une question de manière individuelle à la mère. Généralement, cette question a un but pratique – par ex. donner le sel ou servir de l'eau. Dès que la question est susceptible d'intéresser une autre personne, elle sera automatiquement formulée en français pour ne pas exclure le père de la conversation. Ainsi, « Ta journée s'est bien passée, Maman ? » est une question qui sera posée en français, même si elle s'adresse directement à la mère, car la réponse est susceptible d'intéresser le père.

L'adaptation constante à la présence du père fait partie de la politique linguistique mise en place par les parents de manière implicite. Elle s'est imposée naturellement entre les

²²² Cf. Annexe 11, transcription B

différents membres. Cette règle de conduite se poursuit pourtant dans le cadre de chaque activité familiale. Par exemple, lorsque la famille est réunie, elle regarde la télévision en français. Or, lorsque le père est parti, il est fréquent que les enfants regardent des séries en allemand avec leur mère.

On pourrait croire, à la suite de cette analyse, que l'allemand est moins usité et régulièrement mis de côté. Or, la langue allemande est fortement présente au sein de cette famille grâce à la plus grande disponibilité de la mère par rapport au père. Dans les faits, Laurent travaille beaucoup, notamment en soirée. Les enfants ont donc appris les deux langues de manière (presque) égale. Ils ont également acquis à la fois la culture germanophone et francophone, grâce en partie aux émissions télévisées regardées avec la mère. Les parents trouvent ainsi un certain équilibre.

b) En représentation à l'extérieur

Lorsque la famille se trouve en représentation face à d'autres personnes, trois situations se présentent à elle : elle se trouve en présence d'une famille francophone, elle se trouve en présence d'une famille germanophone ou elle se trouve à l'extérieur, tel qu'au restaurant, au cinéma ou en vacances.

Si la famille invite des amis francophones à la maison, les enfants et la mère s'adaptent aux invités en ne parlant qu'en français. Dans cette situation, l'enfant parlant indirectement à sa mère le fera en français pour que les invités puissent comprendre leur interaction. Toutefois, si l'enfant désire poser à la mère une question qu'il estime intime et que cela ne concerne pas les invités, il la posera en allemand. Chose que la mère ne fait pas par respect pour les invités, dit-elle en ces termes :

MOI pa:s par contre\ MOI pas (.) je m'adresserai en français à eux (.)
par respect pour les autres qui ne comprennent pas\²²³

Il y a donc une différence de pratiques entre la mère et les enfants puisqu'en présence de francophones, la mère parlera uniquement en français à ses enfants. Si la mère évoque la notion de respect pour justifier cette pratique, la source de cette stratégie est également due à un sentiment de malaise vis-à-vis du regard des francophones. Lorsque les enfants étaient petits, Sandra nous a expliqué qu'elle ne pouvait pas se permettre de s'adapter à la langue des invités.

²²³ Cf. Annexe 11, transcription C

En effet, parler tout à coup aux enfants en français aurait perturbé leur apprentissage. Toutefois, cela l'a souvent mise mal à l'aise comme elle en témoigne ci-dessous :

quand il y avait des gens autour de nous (...) dont ma belle-mère qui ne savait pas parler en allemand (...) le fait de parler à un bébé\ qui n'allait PAS me répondre en allemand\ ça m'a mis mal à l'aise (...) et c'est comme ça qu'on abandonne (...) heureusement j'ai eu le soutien de laurent (...) la réussite de l'apprentissage de la langue\ est le fait/ de se tenir à l'allemand\²²⁴

La réussite de l'apprentissage des deux langues tient non seulement à la persévérance de Sandra à parler en allemand, mais également au soutien de son mari. D'autre part, nous voyons que la politique linguistique évolue au fur et à mesure des années. Plus les enfants grandissent, plus la politique linguistique est assouplie car la transmission des langues est assurée.

Lorsque la famille est en compagnie de germanophones, la discussion principale se fera en français car le père Laurent est présent. Toutefois, toutes les interactions indirectes entre les membres germanophones se feront bien souvent en allemand.

Enfin, au cours de la troisième situation, lorsque la famille est en extérieur (par ex. au barbecue du village, à un événement sportif ou au cinéma), tout se déroulera en fonction des personnes qui se trouvent avec eux. Il y a une adaptation constante de la part des enfants et de la mère à l'environnement linguistique dans lequel ils se trouvent.

c) La scolarité et les activités extrascolaires

Le dernier aspect de la politique linguistique mise en place par les parents de la FAM A concerne la scolarité et le choix des activités des enfants. Les parents de cette famille ont effectivement choisi le lieu de la scolarité et les lieux d'activités extrascolaires en fonction des langues pratiquées. Les règles que les parents s'étaient fixées au départ étaient simples : les enfants devaient suivre l'enseignement primaire en français, l'enseignement secondaire en allemand et toutes les activités extrascolaires en français. Dans les faits, cette politique linguistique stricte n'a pas été respectée dans ces conditions. Seules Alicia et Emma ont suivi leur scolarité selon ce prescrit, tandis que Léo a passé la totalité de sa scolarité en allemand. L'objectif attendu par les parents est que leurs enfants soient capables de s'épanouir dans les deux langues de la façon la plus égale possible. En coupant la scolarité en deux, ils leur donnent

²²⁴ Cf. Annexe 11, transcription D

la chance de pouvoir écrire aussi bien en français qu'en allemand. Toutefois, pour que leurs enfants puissent créer des liens sociaux à la fois auprès de germanophones et de francophones et qu'ils s'intègrent au sein de leur commune, Sandra et Laurent les ont inscrits uniquement à des activités extrascolaires à Malmedy.

Comme nous venons de le voir, cette dernière règle de la politique linguistique n'a pas été la même pour tous les enfants, et ce, particulièrement pour Léo qui a suivi toute sa scolarité à Saint-Vith. Nous nous sommes alors intéressées aux conséquences que cela avait pu avoir sur sa pratique du français. Si Léo est l'enfant qui a l'accent le plus marqué, il ne semble pas avoir de difficultés particulières en français sauf, nous dit-il, en orthographe. De plus, à l'école, il s'est rapproché des francophones venant y apprendre l'allemand. Il parle dès lors souvent en français à l'école avec ses copains, tandis que l'allemand est utilisé par les professeurs.

Aujourd'hui, Alicia et Emma font toutes les deux leurs études supérieures aux Pays-Bas, en anglais. Sans pouvoir en donner la raison, Emma et Alicia nous expliquent que c'était « une évidence »²²⁵ pour elles de suivre leurs études en anglais. En réalité, ce choix est significatif de la politique linguistique que les parents de la FAM A ont mise en place. Chaque niveau scolaire s'est traduit par un changement linguistique : primaire (français), secondaire (allemand), supérieur (?) Le choix, que les enfants font en toute autonomie, rappelle la politique linguistique familiale.

De plus, ce choix est également le signe d'une bonne maîtrise de la langue anglaise. Nous nous sommes alors demandé si le bilinguisme facilite l'acquisition d'autres langues. Si toutes les recherches scientifiques ne sont pas unanimes sur la question, toutes sont néanmoins d'accord pour dire que le bilinguisme n'a en tous cas pas d'effets négatifs sur l'apprentissage d'une troisième langue. Des recherches menées au Pays basque²²⁶ montrent au contraire que le bilinguisme a un effet positif sur l'apprentissage d'une troisième langue indépendamment de l'âge, du lieu géographique et de l'établissement scolaire des témoins. Plusieurs explications cognitives et sociales sont à l'origine de ce phénomène. Au niveau cognitif, il a été prouvé que le développement métalinguistique d'une personne bilingue est plus élevé que celui d'une personne monolingue, car elle a une meilleure capacité à analyser les propriétés du langage. Au niveau psychosocial, les bilingues développent une sensibilité linguistique particulière et une

²²⁵ Cf. Annexe 11, transcription E

²²⁶ CENOZ (Jasone), « L'acquisition de la troisième langue : bilinguisme et plurilinguisme au pays basque » dans *Acquisition et interaction en langue étrangère*, [En ligne], n° 10. 1997, p. 159-175. URL : <http://journals.openedition.org/aile/612>, mis en ligne le 10 octobre 2005, consulté le 19 avril 2019.

ouverture aux autres langues. Ces facteurs ont certainement facilité le choix linguistique d'Emma et Alicia.

La FAM A a transmis les langues française et allemande à chacun des enfants qui ont pu s'épanouir dans leurs langues. En outre, les enfants ont réussi à se créer des groupes d'amis francophones et germanophones grâce à la scolarité et aux diverses activités dans la commune. Ils ont acquis, au fil des ans, une culture à la fois francophone et germanophone : ils sont capables de chanter des chansons allemandes, des chansons françaises et des chansons wallonnes ! N'oubliions effectivement pas l'utilisation occasionnelle du wallon au sein de la famille, lors des manifestations folkloriques de Malmedy. Si cette utilisation n'a pas été réfléchie dans les termes d'une politique linguistique familiale, une règle a toutefois été établie, celle de l'apprentissage des chants wallons à la maison au moment des festivités carnavalesques. Ainsi, si la langue wallonne n'entre pas *stricto sensu* dans la politique linguistique familiale de la FAM A, nous pensons qu'elle a pu influencer le sentiment d'intégration des enfants au sein de la commune de Malmedy.

6.1.2.2. FAM B

La FAM B²²⁷ se définit par une politique linguistique stricte et bien définie, de la même manière que la FAM A. Les premières règles qui ont été établies à la naissance des enfants concernent la répartition des langues. Depuis lors, la devise des parents de la FAM B est « rigueur et persévérance ».

a) Les langues intrafamiliales

Dans la vie quotidienne, les pratiques langagières intrafamiliales obéissent à deux configurations : la superposition des prises de parole dans les deux langues et les pratiques d'interprétation.

Alors qu'au sein de la FAM A, les enfants et la mère s'adaptent à la présence du père en changeant de langue, les membres de la FAM B ne le font pas. Les conversations familiales entre les quatre membres sont systématiquement mixtes. Les enfants parlent en allemand avec leur mère, en français avec leur père et en allemand entre eux, tandis que le couple parle français dans une même discussion. Cette superposition des prises de parole est une pratique

²²⁷ Cf. Annexe 2

surprenante pour le locuteur monolingue, qui ne peut fonctionner que si tous les locuteurs sont bilingues.

Toutefois, il arrive que le père ne comprenne pas les interactions entre les enfants et la mère, car son niveau de connaissance de l'allemand est trop faible pour saisir les subtilités d'une discussion au sujet trop compliqué. Dans ce cas-là, la famille a recours à la deuxième configuration : la pratique d'interprétation. Le père signale qu'il n'a pas compris une interaction en allemand. Les autres membres traduisent alors ce qui s'est dit. Ensuite, les enfants et l'épouse s'adaptent à la difficulté rencontrée par le père en changeant de langue au profit du français, afin que celui-ci puisse comprendre et participer à la conversation. La discussion se poursuit alors en français jusqu'à ce que le thème soit changé et remplacé par un autre plus accessible. Cette situation est l'un des rares moments où les enfants s'adressent en français à leur mère.

Pour mener leur politique linguistique familiale, Sonia et Raphaël font appel à la rigueur et à la persévérance. La première règle qu'ils ont établie est l'association scrupuleuse entre une langue et une personne, ce qui selon eux est la clé de la réussite de l'apprentissage de deux langues :

une langue est toujours/ associée à une personne (.) un enfant peut même grandir avec trois langues sans problème s'il est très CLAIR dès le départ quelle langue (.) va avec quelle personne²²⁸

À titre d'exemple, quand Marius était petit, il était fortement dérangé lorsque sa mère lui parlait en français, notamment quand ses copains francophones venaient à la maison. Il lui demandait alors sans cesse de lui parler en allemand. De la même manière, sa gardienne germanophone lui a un jour demandé de parler en français pour évaluer sa compétence et il a catégoriquement refusé en lui rétorquant : « Non, ce n'est pas notre langue. »²²⁹ Poursuivant la politique linguistique familiale qu'on lui a enseignée, Marius attribue scrupuleusement une langue à une personne.

Aujourd'hui encore, il respecte cette règle qu'il s'est fixée. Lorsqu'il est à Malmedy, il ne parle qu'en français et lorsqu'il est en communauté germanophone, il ne parle qu'en allemand. Marius s'est créé une sorte de double identité basée sur l'alternance linguistique. Il va jusqu'à faire semblant, de part et d'autre des communes, de ne pas être bilingue. Il raconte qu'un jour, à son match de handball à Malmedy, l'équipe adverse ainsi que l'arbitre étaient

²²⁸ Cf. Annexe 11, transcription F

²²⁹ Cf. Annexe 11, transcription G

germanophones. Il y avait des problèmes d'intercompréhension entre les handballeurs malmédiens et les autres. Marius a pourtant refusé de faire la traduction et a fait semblant de ne pas comprendre²³⁰.

Nous pensons que cette réaction, inexpliquée par la famille, provient du modèle du père. En effet, lorsque les enfants étaient petits, ils se sont rendu compte que leurs parents étaient compétents dans les deux langues. Dès lors, ils ont essayé, par facilité, de parler en allemand avec leur père car c'était la langue qu'ils maîtrisaient le mieux. Voici ce que Raphaël nous explique :

quand marius était plus petit (...) il a essayé de parler en allemand/
avec moi\SI tu craques à ce moment-là/ (...)ça part dans tous les sens\ (...)il
me disait MAIS tu comprends (...) et moi je faisais semblant de ne rien
comprendre\²³¹

Les parents ont en réalité transmis la possibilité de faire semblant de ne pas comprendre dans le cadre de leur politique linguistique familiale, ce qui explique la réaction de Marius au handball. Il reproduit ce que son père a lui-même montré durant son enfance.

Grâce à cette anecdote, nous remarquerons également que chaque enfant tente de contrer la politique linguistique imposée par les parents. Il s'agit d'un moment important où le parent garant de la langue minoritaire doit faire preuve de persévérance s'il veut conserver sa langue comme langue familiale. Si Raphaël avait réagi aux demandes de ses enfants, selon ses dires, ils n'auraient plus jamais voulu parler en français avec lui.

b) En représentation à l'extérieur

Nous avons déjà expliqué les modalités linguistiques entre la FAM A et des familles francophones, germanophones ou extérieures. Toutes les familles que nous avons interrogées répondent aux mêmes pratiques linguistiques. En effet, la règle d'or des témoins est l'adaptation constante aux personnes qu'ils rencontrent. De manière générale, seuls les apartés se feront dans la langue familiale habituelle. Dans la description des autres familles, nous ne présenterons donc que des faits anodins par rapport aux pratiques décrites ci-dessus.

Parmi les proches de la FAM B figurent quelques familles bilingues. Dans cette situation, les langues s'entrecroisent et la conversation se fait à la fois en français et en

²³⁰ Cf. Annexe 11, transcription H

²³¹ Cf. Annexe 11, transcription I

allemand. Selon la règle habituelle, une langue est associée à une personne. Par exemple, Fiona parle en allemand avec les enfants de la famille mixte, tandis que Raphaël s'adresse à eux en français. Une fois que chacun a établi une langue entre lui et l'autre, ladite langue ne change jamais.

Néanmoins, à chaque règle ses exceptions. Fiona a l'habitude de parler à la fois en allemand et en français avec sa cousine et sa meilleure amie. Pour ce faire, il faut que les deux personnes soient bilingues et aient une relation intime pour réussir à créer une telle complicité. Au cours d'une même discussion, voire au sein d'une même phrase, les deux filles changent sans arrêt de langue. Il s'agit d'une manière de parler sans complexe et avec une fluidité inédite car, dès qu'elles ne trouvent pas un mot dans une langue, elles l'expriment dans l'autre langue.

Cette alternance linguistique, qui n'est pas déterminée par une diglossie fonctionnelle, est toutefois la preuve d'un manque de richesse lexicale dans la langue première utilisée. La langue de départ entre Fiona, sa cousine et sa meilleure amie est le français, mais elles ont régulièrement recours à l'allemand car elles possèdent une meilleure connaissance lexicale dans cette langue.

c) La scolarité et les activités extrascolaires

Les choix linguistiques concernant la scolarité et les activités extrascolaires n'ont pas été laissés au hasard : tout ce qui concerne la scolarité s'est déroulé en allemand et ce qui se rapporte aux hobbies et loisirs s'est fait en français à Malmedy. Cet équilibre devait permettre aux enfants d'avoir à la fois un réseau social germanophone à l'école et un réseau social francophone lors des activités.

Si les enfants ont aujourd'hui une aisance orale égale en français et en allemand, ce n'est pas le cas au niveau de l'écrit puisqu'ils ont appris les règles orthographiques françaises uniquement dans le cadre des cours de français langue étrangère. Lorsque nous nous sommes intéressées à la question de l'écrit, ces enfants nous ont expliqué avoir configuré leur GSM et leur ordinateur en anglais. Il semblerait que, pour ne pas devoir choisir entre le français et l'allemand, ils aient décidé d'utiliser une sorte de *lingua franca* dans les supports informatiques.

6.1.2.3. FAM C

La gestion des langues par la FAM C²³² est tout à fait différente de celle de la FAM A et de la FAM B. Cette gestion est effectivement plus aléatoire, moins contraignante et moins stricte. Elle n'est pas pour autant dépourvue de règles.

Au départ, la FAM C est une famille monolingue de langue allemande. Pourtant, les parents sont tous les deux compétents en français et en allemand. La première règle établie par ceux-ci est toutefois d'avoir une seule langue familiale commune à tous les membres de la famille. Benoît, particulièrement, ne voulait pas que son épouse parle en allemand aux enfants et lui en français. Une idée qu'il exprime comme ceci :

dans certaines familles\ il y a un parent qui parle une langue et l'autre une autre langue\mais ça (.) on avait dit qu'on ne le faisait pas/(.) parce que j'ai toujours trouvé ça bizarre (.) il y a une espèce de monologue entre deux personnes\ c'est toujours séparé en deux et je n'aime pas ça (.)quand tu fais une discussion commune c'est dérangeant\NOUS tous les quatre\ on parle ensemble dans la même langue(.)²³³

Or, à la suite de la scolarisation des enfants dans l'école du village, le français s'est introduit dans le foyer. Au fur et à mesure, le français s'est imposé au côté de l'allemand comme langue familiale. Les enfants, qui parlaient auparavant en allemand entre eux, parlent désormais principalement en français. Au sein du couple, la tendance est changeante : ils parlent tant en allemand qu'en français en fonction du sujet de discussion. Les conversations concernant le boulot se font en allemand car Benoît travaille en Allemagne, tandis que les sujets propres à la commune sont abordés en français. La mixité des langues devient ainsi la norme linguistique usuelle.

Aujourd'hui, trois types d'interactions se présentent dans les conversations intrafamiliales : la conversation monolingue, la superposition de prises de parole dans les deux langues et le changement contraint de langue.

Le premier type d'interactions, la conversation intrafamiliale monolingue, s'observe de plus en plus rarement en allemand. Toutefois, conformément au principe de base de cette famille qui est de pouvoir parler ensemble dans la même langue, le monolinguisme est respecté

²³² Cf. Annexe 2

²³³ Cf. Annexe 11, transcription J

au cours des repas. Si la langue choisie était principalement l'allemand au départ, la langue utilisée devient aujourd'hui le français.

Le second type d'interactions est la superposition des prises de parole en allemand et en français. Cette superposition se fait sous couvert de deux cas de figure : des phénomènes d'emprunt et des alternances de langues entre les interlocuteurs.

L'emprunt est un phénomène rare, dont le recours est propre à certains termes. Par exemple, au moment du déjeuner, si Noé désire le boudin de foie, il formulera sa question de la manière suivante : « Est-ce que je peux avoir le *Leberwurst* ? »²³⁴ Sans avoir une explication précise de ce phénomène, il semblerait simplement que Noé ait enregistré ce mot en allemand plutôt qu'en français et, vu que ses parents comprendront de toute façon sa demande, il n'effectue pas de traduction.

L'alternance de langues entre les interlocuteurs survient de plus en plus souvent au cours des échanges intrafamiliaux. Dans ces situations, les alternances ne se font pas – comme au sein de la FAM A ou B – entre des interlocuteurs différents, mais entre les mêmes interlocuteurs. Pour rappel, les alternances dans les autres familles avaient lieu lors du repas lorsque l'enfant s'adresse à la mère en allemand, puis au père en français. Dans ce cas-ci, les parents parlent en allemand aux enfants mais ceux-ci répondent en français. Si parfois les parents s'adaptent à la langue choisie par l'enfant, il arrive également qu'ils l'obligent à répondre en allemand, en feignant de ne pas comprendre le français.

Le troisième type d'interactions est le plus étonnant. Les parents, conscients du recul de la langue allemande face au français et par crainte du manque d'apprentissage de cette langue, décident sporadiquement d'utiliser l'allemand au cours d'une discussion se déroulant alors en français. Procédé qui est bien expliqué par Benoît :

ce qui arrive souvent/(.) c'est (.) SI on est en train de parler en français\et qu'on se rend compte qu'on parle en français (.) alors on se dit (.) AH à partir de maintenant/ on va parler en allemand (.)alors/ on ne répond plus aux enfants s'ils nous parlent en français\²³⁵

S'il leur arrive d'imposer ces changements au cours d'une simple discussion à table, il peut également arriver que la famille fasse des journées voire des vacances en allemand. Les vacances scolaires sont en effet des moments privilégiés où, éloignés de la vie quotidienne, les

²³⁴ Cf. Annexe 11, transcription K

²³⁵ Cf. Annexe 11, transcription L

parents réussissent à instaurer plus facilement l'allemand comme langue familiale le temps du séjour. Cette manière de fonctionner est la preuve que l'allemand n'est plus la langue naturelle familiale et, pour la maintenir, il faut forcer son utilisation en l'imposant durant une durée déterminée. Cette politique linguistique entraîne chez les enfants un sentiment de méfiance envers la langue allemande, car elle est vue comme une imposition. Elle revêt le rôle d'une langue étrangère et ils refusent dès lors de l'utiliser dans le milieu familial.

Le monolinguisme croissant des enfants peut s'expliquer sous le couvert de quatre facteurs :

Premièrement, les parents font preuve d'une grande tolérance de la langue française, ce qui conduit à une situation où l'enfant n'a plus besoin de parler la langue allemande.

Deuxièmement, le père a l'habitude de se fâcher en allemand. Sans pouvoir donner une explication à ce phénomène, il passe systématiquement à l'allemand pour se fâcher, même s'il parlait au départ en français à son enfant. Il ne fait aucun doute que cette manière de faire confère une connotation négative à la langue allemande auprès de l'enfant qui sera d'autant plus réticent à l'utiliser.

De plus, les enfants se sont créés un réseau social francophone. Les activités extrascolaires et la scolarité se passent en français. Dès lors, il est difficile pour les enfants de comprendre l'utilité de la langue allemande qui n'est utilisée qu'auprès des grands-parents maternels, d'un oncle, d'une tante et occasionnellement des parents.

Enfin, le quatrième facteur qui pourrait favoriser le refus de la langue allemande est l'intérêt très marqué par les enfants pour la langue wallonne. De manière assez exceptionnelle, Noé et Jean sont capables de tenir des micro-conversations en wallon. Lors du carnaval, le rôle qu'ils incarnaient dans le cortège exigeait une bonne maîtrise du wallon. Si fondamentalement, le wallon et l'allemand ne s'opposent pas, cet ancrage et cet intérêt pour le dialecte peut être un facteur favorisant le marquage d'une identité wallonne forte.

Cette évolution linguistique chez les enfants était d'avance connue par Benoît. En effet, il nous explique que la politique linguistique qu'il a menée avec sa propre famille est exactement la même que celle qu'il a reçue lorsqu'il était petit. Lors de notre entretien, il considère au départ que la politique linguistique de ses parents « a bien marché » :

notre fil conducteur (.) ça été la manière dont ça été fait chez moi (0.2.) parce que monica n'avait pas l'expérience\NOUS on l'avait fait comme ça/ et ça avait bien marché²³⁶

Puis, au fur et à mesure de son discours, il explique qu'elle a aussi des effets négatifs qui se ressentent dans sa propre famille :

stricto sensu (.) la langue maternelle c'est l'allemand (0.2) puis avec le temps(.) c'est le français/ qui prend le dessus parce que tout l'environnement est en français quoi (.)c'est comme ça (.) tu remarques que le premier parle mieux le français (.)chez MOI mon petit frère (.) il ne saurait pas travailler en allemagne\ il a du mal à tenir une conversation en allemand (.)c'est vrai que ces effets négatifs/ on le ressent chez nous aussi\²³⁷

En connaissance de cause, conscient du déroulement linguistique et des effets négatifs possibles de la politique linguistique, Benoît a tout de même reproduit celle de ses parents. Le syntagme « c'est comme ça » illustre le caractère inchangéable de la politique linguistique familiale aux yeux de Benoît. Nous constatons que la famille est une institution propice aux mécanismes de reproduction ; elle transmet des *habitus* aux générations futures²³⁸. Ce phénomène est couramment étudié en psychologie et dans les sciences de l'éducation. Toutefois, ce déterminisme héréditaire est partiel puisqu'il est en concurrence constante avec le besoin de liberté des individus.

6.1.2.4. FAM D

La FAM D²³⁹ est l'une des premières familles essentiellement monolingues que nous étudions. Les deux parents, Lene et Heinz, ont l'allemand comme langue maternelle et sont venus à Malmedy pour des raisons professionnelles. Au départ, ils n'ont pas réfléchi à mettre en place une politique linguistique spécifique au sein de leur famille. Il semblait évident que la langue maternelle allemande, commune aux deux parents, soit également la langue familiale. C'est finalement l'une des premières règles que cette famille a mises en place.

La seconde grande décision linguistique que les parents ont dû prendre est le choix du lieu de l'établissement scolaire des enfants. N'étant pas parfaitement bilingues, les parents

²³⁶ Cf. Annexe 11, transcription M

²³⁷ Cf. Annexe 11, transcription M

²³⁸ LAHAYE (Willy), DESMET (Huguette), POURTOIS (Jean-Pierre), « L'héritage de la transmission » dans *La revue internationale de l'éducation familiale*, n° 22. Paris, Éditions L'Harmattan, 2007, p. 43-66.

²³⁹ Cf. Annexe 2

avaient peur de ne pas pouvoir aider leurs enfants à faire les devoirs. Toutefois, ils ont décidé de mettre leurs enfants au sein d'une école francophone pour leur donner la chance de s'intégrer au sein de la communauté linguistique dans laquelle ils vivent et pour qu'ils puissent apprendre une deuxième langue.

a) Conversations intrafamiliales

Dans les conversations intrafamiliales, une nouvelle configuration s'est alors créée : l'aménagement de moments privilégiés pour le français.

Avant que les enfants soient scolarisés, les parents ont appris du vocabulaire français aux enfants. Le temps prévu pour le français était alors aléatoire. Le moment du repas ou du bain pouvait se transformer en un petit cours de français. Chaque aliment ou chaque jouet faisait l'objet d'une traduction qui était ensuite répétée par l'enfant²⁴⁰.

À partir du moment où les enfants ont été scolarisés, le français s'est imposé petit à petit au sein de la vie quotidienne de cette famille. Le moment des devoirs, consacré à la langue française, est venu remplacer les cours de vocabulaire que nous venons de décrire. Lene et Heinz apprennent, en même temps que les enfants, des mots de vocabulaire qu'ils ne connaissaient pas. Il s'agit d'un « apprentissage mutuel », plus lent que dans les autres familles. Si les parents essaient de fournir les explications en français lors des devoirs ils n'y parviennent cependant pas toujours. Paradoxalement, ce temps consacré à la langue française devient parfois un moment d'apprentissage de l'allemand. De plus, il arrive que les enfants ne sachent plus dire certains mots scolaires en allemand – par ex. « mallette » et « latte ». Pour s'exprimer, les enfants utilisent alors la stratégie de l'alternance codique :

SUS : AH oui (.) souvent je dis (.) mama:::/ darf ich bitte la la::tte²⁴¹

Lene et Heinz en profitent alors pour faire une séance de traduction du vocabulaire écolier. Notons que le mot « latte » est prononcé avec un accent germanophone, car Susanna accentue la voyelle « a ».

Le moment des devoirs est primordial pour l'épanouissement linguistique des enfants de la FAM D. Sans complexe, ils peuvent y exprimer leurs difficultés linguistiques et sont aidés

²⁴⁰ Cf. Annexe 11, transcription N

²⁴¹ Cf. Annexe 11, transcription O

par leurs parents. De plus, c'est l'occasion de créer des liens entre la langue française et la langue allemande, tout en harmonie.

Aujourd'hui, il est de plus en plus fréquent que les deux enfants jouent ensemble en français. Or, dans la pratique déclarée, les enfants nous ont confié jouer uniquement en allemand. Nous nous sommes demandé d'où venait ce décalage. La langue familiale étant strictement l'allemand, nous pensons que les enfants ont voulu se conformer à cette attente implicite exprimée par la politique linguistique familiale.

b) En représentation à l'extérieur

En dehors des conversations strictement intrafamiliales, les proches de la famille sont tous germanophones. L'allemand reste donc la langue majoritairement utilisée et parlée à l'extérieur. Par ailleurs, la FAM D s'investit peu dans les événements de la commune car ils ont des difficultés à s'intégrer. Le père regrette d'ailleurs qu'il n'y ait pas un café dans le village pour pouvoir rencontrer de nouvelles personnes.

Ainsi, malgré leurs réticences face à la langue française, que nous avons abordées dans le point sur la politique linguistique communale, Lene et Heinz ont pu mettre en place une politique linguistique stable. Les enfants n'ont jamais tenté de parler en français avec leurs parents : la transmission et le maintien de la langue allemande comme langue familiale se fait sans difficulté. D'autre part, les enfants sont bien intégrés au sein de l'établissement scolaire et s'épanouissent de plus en plus en français, même si l'allemand reste la langue avec laquelle les enfants ont le plus d'aisance.

6.1.2.5. FAM E :

Pour rappel, la FAM E²⁴² est la première famille provenant d'Amel à être étudiée. La politique linguistique mise en place dans cette famille ressemble pourtant énormément à la politique linguistique de la FAM B.

a) Conversations intrafamiliales

La gestion des langues intrafamiliales s'effectue selon les deux mêmes configurations que pour la FAM B. Le premier type d'interactions est la superposition des prises de parole. La mère parle en allemand avec les enfants, tandis que le père leur parle en français. Au sein du

²⁴² Cf. Annexe 2

couple, la langue utilisée est le français ; quant aux enfants, ils se parlent en allemand. Au moment du repas notamment, les langues se mélangent. La compétence du père en allemand favorise ces échanges. Ce type d'échanges mixtes entraîne donc le second type d'interactions qui est la pratique d'interprétation, que nous avons déjà mentionnée ci-dessus.

La FAM E se distingue toutefois par la mise en place d'un autre processus d'apprentissage des langues : la biculturalité. En effet, les parents ont mis en place des moments où chaque culture est mise en avant car, selon eux, le bilinguisme ne contribue pas forcément à un biculturalisme. Lorsqu'ils étaient petits, les moments du bain et de la mise au lit étaient accompagnés de musiques et de lectures en français avec le père, mais de chansons et de lectures en allemand avec la mère. Aujourd'hui, les enfants connaissent les grandes chansons françaises autant que les tubes allemands. Le but est qu'ils acquièrent non seulement deux langues différentes mais aussi deux cultures. Si généralement, chaque parent s'est occupé de transmettre séparément sa culture, la télévision est par contre un moment mixte – la famille peut la regarder ensemble tant en français qu'en allemand :

on regarde the voice allemagne / (.) comme on regarde the voice belgique²⁴³

Cela implique, de la part des parents, de faire l'effort de passer une soirée dans la langue de l'autre. Toutefois, cela a permis aux enfants de jongler facilement entre les émissions culturelles allemandes et françaises, sans devoir s'adapter à la présence d'un parent. Ilona explique ainsi que l'objectif qu'ils se sont fixé n'était pas que les enfants deviennent bilingues, mais plutôt biculturels.

Malgré cette apparente égalité entre les langues et les cultures, nous avons remarqué qu'une idéologie langagière se dessinait au sein de la FAM E. L'idéologie langagière s'est manifestée dans le discours métalinguistique et rassemble des croyances collectives et des convictions des parents²⁴⁴. Nous pensons que cette idéologie s'est construite au fur et à mesure, lorsque la famille s'est pleinement intégrée dans la vie professionnelle de la Communauté germanophone. Plusieurs remarques envers la gestion linguistique de la FWB²⁴⁵ lors de notre entretien ont retenu notre attention :

²⁴³ Cf. Annexe 11, transcription P

²⁴⁴ JAFFE (Alexandra), « Parlers et idéologies langagières » dans *Ethnologie française*. Paris, Presses Universitaires de France, 2008, Vol. 38, p. 517-526.

²⁴⁵ Acronyme signifiant Fédération Wallonie Bruxelles

l'allemand se perd plus là-bas\ à Malmedy (.) personne n'apprend l'allemand en gros\ ça reste la Wallonie ils ont difficile à apprendre des secondes langues (.) dans une commune germanophone/ on aura TOUJOURS la possibilité de parler en français (.) ce n'est pas au sein de la commune d'amblève qu'est le problème (.) le problème vient des institutions wallonnes\²⁴⁶

Les parents véhiculent des stéréotypes par rapport aux francophones qui seraient incompétents dans l'apprentissage de langues étrangères. Dès lors, la langue française est associée à des connotations négatives, qui peuvent avoir des conséquences sur les pratiques linguistiques des enfants.

Dans les faits, nous avons remarqué que le cadet, Dany, s'est montré très taiseux lors de notre entretien. Dans sa pratique déclarée, Dany considère sa compétence comme égale dans les deux langues :

je suis aussi fo:rt en français/ comme en allemand\²⁴⁷

Il y a une différence entre le signifié – une compétence égale en français et en allemand – et le signifiant car il commet une erreur grammaticale dans cette phrase. Il réalise une mauvaise traduction de l'adverbe allemand « wie » qui signifie à la fois « que » et « comme ». Par ce syntagme, nous pouvons analyser une différence entre la pratique déclarée et la pratique réelle.

Par ailleurs, il est le seul à n'avoir aucun ami francophone et à n'avoir jamais suivi d'activités extrascolaires en français. Il y a donc une différence des pratiques au sein la fratrie. L'aîné a en effet une bonne aisance en français, qui s'est confirmée lors de notre entretien par sa fluidité et le lexique utilisé. Sur le ton de l'humour, la mère dit que Dany « boycotte »²⁴⁸ le français. Ensuite, elle se contredit et affirme que ce n'est que le fruit du hasard. En réalité, il y a un réel enjeu microsociologique qui se dessine dans ce passage. Dany et sa mère essaient de se conformer à la politique linguistique annoncée puisque le fait que Dany ait une moins bonne connaissance du français est une entrave à leur politique familiale.

²⁴⁶ Cf. Annexe 11, transcription Q

²⁴⁷ Cf. Annexe 11, transcription R

²⁴⁸ Cf. Annexe 11, transcription S

b) La scolarité et les activités extrascolaires

En ce qui concerne la scolarité, les enfants de la FAM E ont été à l'école à Amel puis à Saint-Vith. Les parents ont fait le choix d'inscrire les enfants au sein d'une école communale, afin qu'ils s'intègrent dans leur communauté. Cela implique évidemment un choix linguistique important puisque le français, langue minoritaire parlée par le père, n'est pas la langue d'apprentissage scolaire. Toutefois, Ilona et Christophe soulignent l'utilité du cours de français obligatoire au sein des communes à facilités. Grâce au décret du 19 avril 2004 sur l'emploi des langues dans l'enseignement, les écoles ont l'obligation de proposer des cours de français dès l'école maternelle ; des activités quotidiennes en français doivent être proposées à raison de 10 minutes minimum²⁴⁹. Plus les années passent, plus le nombre d'heures d'enseignement du français devient conséquent. À la fin de l'enseignement primaire, le français est enseigné à raison de cinq heures par semaine. Grâce à ce cours intensif, les enfants ont acquis une compétence écrite en français. Laura nous dit d'ailleurs qu'elle est meilleure en orthographe en français qu'en allemand. Christophe a conscience de la chance d'habiter au sein d'une commune proposant un enseignement de qualité de sa langue maternelle, ce qu'il exprime bien lorsqu'il dit que s'ils habitaient en Allemagne, l'apprentissage du français aurait été bien moins efficace²⁵⁰.

c) En représentation à l'extérieur

À l'extérieur de la sphère intrafamiliale (par ex. au restaurant), la famille ne change pas ses habitudes. Elle nous le raconte au moyen d'une anecdote :

c'est un mixte tout le temps (.)ça ne doit pas être facile pour les étrangers d'ailleurs\ (.)en vacances (.) au restaurant (.) les gens nous entendent quand on parle d'une langue à l'autre (.) ils nous regardent bizarrement\les serveurs parfois sont irrités/ ils ne savent pas trop en quelle langue ils doivent s'adresser à nous\²⁵¹

²⁴⁹ DELNOOZ (Isabelle), SENSTER (Corina), « L'enseignement du français en Communauté germanophone de Belgique, un défi pour la promotion du multilinguisme et pour une politique linguistique harmonieuse » dans *Synergies Pays germanophones*, n° 11, 2018, p. 175.

²⁵⁰ Cf. Annexe 11, transcription T

²⁵¹ Cf. Annexe 11, transcription U

6.1.2.6. FAM F :

La FAM F²⁵² a mis en place une politique linguistique qui, selon les dires des parents, n'a imposé aucune règle. Toutefois, le fait de refuser d'établir des règles est déjà en soi une gestion particulière de la politique linguistique familiale. Il s'agit d'une politique de laissez-faire consistant à ne pas intervenir dans l'évolution des enfants en matière linguistique.

Cette politique n'est possible que si les deux parents sont compétents en allemand. Annick, francophone, est venue habiter en Communauté germanophone à l'âge de 3 ans et a suivi sa scolarité en allemand. Elle est devenue bilingue grâce à cette scolarité et aux relations sociales qu'elle a nouées au sein de sa commune, tandis que la langue familiale demeurait le français. Il est donc particulièrement intéressant, dans le cadre notre étude, d'analyser le cas d'Annick. En effet, elle est le modèle de l'évolution de la seconde génération.

a) Langues intrafamiliales

À la naissance des enfants, Annick et Arnaud ont toutefois dû faire un premier choix linguistique. Alors qu'il était évident que le père germanophone parle en allemand avec ses enfants, la question a été de savoir en quelle langue parlerait la mère. Annick a finalement choisi de parler en français avec ses enfants, afin qu'ils connaissent sa langue maternelle et qu'ils puissent s'entretenir avec ses parents. Ce modèle n'a jamais, pour autant, été perçu comme exclusif – d'où toute la spécificité de cette famille. Bénéficiant d'une bonne intégration au sein de la communauté germanophone et d'une grande aisance en allemand (qu'elle parle notamment avec son mari), Annick ne veut pas imposer sa langue à ses enfants. Elle ne les a donc jamais forcés à lui répondre dans cette langue. Or, comme nous l'avons vu dans les exemples précédents, il s'agit d'un passage important pour tous les parents désirant transmettre leur langue.

En outre, depuis qu'il a été en âge de parler, l'aîné des enfants, Gabriel, n'a jamais accepté de parler en français :

alors qu'il était bébé (...) il était toute la journée avec moi\puis quand j'ai travaillé (...) on l'a mis chez une gardienne qui parlait aussi français/mais il n'a jamais voulu parler français\²⁵³

²⁵² Cf. Annexe 2

²⁵³ Voir Annexe 11, transcription V

Si nous pouvons considérer ce fait comme une conséquence de la politique linguistique du laisser-faire, il s'agit peut-être également paradoxalement d'un facteur qui a favorisé le choix de cette politique. Effectivement, les enfants influencent les choix des parents. Gabriel, qui montre un refus très fort par rapport au français, a pu décourager la mère qui était déjà dans un état d'hésitation.

La conséquence de cette politique et du refus de Gabriel de parler en français est la domination grandissante de l'allemand au sein du foyer. Aujourd'hui, deux types d'interactions sont observés dans les conversations intrafamiliales : l'alternance des langues entre les interlocuteurs et le monolinguisme en allemand.

Le premier type d'interactions, à savoir l'alternance des langues française et allemande, est le mode de communication qui a été adopté par la mère et les enfants depuis leur scolarisation. En effet, avant que les enfants soient scolarisés, ils répondaient généralement en français à leur mère, à l'exception de Gabriel. Aujourd'hui, lorsque la mère parle en français à ses enfants, ceux-ci lui répondent systématiquement en allemand. Or, l'adoption des stratégies de discours bilingue et la grande tolérance de la langue majoritaire conduit à une situation où l'enfant n'a plus besoin de parler la langue minoritaire.

Ainsi, dans les faits, au sein de la FAM F, il n'y a plus que la mère qui parle en français. Les enfants deviennent petit à petit monolingues, alors qu'au départ ils étaient bilingues. Par exemple, au moment du repas, la discussion principale entre les cinq membres de la famille se déroule en allemand. Le français apparaît uniquement lorsqu'il y a des apartés entre la mère et les enfants, et ce, uniquement dans un sens, à savoir de la mère à l'enfant.

Les facteurs explicatifs suivants peuvent intervenir au même titre que dans la FAM C : une grande tolérance de la langue majoritaire, un réseau social unique en allemand et l'utilisation fréquente du *Plattdeutsch* par le père, Arnaud, qui l'utilise avec ses amis, ses frères et ses sœurs. Toutefois, la stratégie de l'alternance des langues adoptée par les enfants se poursuit jusqu'aux interactions avec leurs grands-parents maternels, ce qui est inédit par rapport aux enfants de la FAM C. Aux questions posées en français par leurs grands-parents, les enfants répondent toujours en allemand. De la même manière, au cours de notre interview, les enfants ont répondu en allemand par « *Ja* » et « *Nein* » aux questions que nous avons posées en français²⁵⁴.

²⁵⁴ Voir Annexe 11, transcription W

Les enfants de la FAM F rejettent la langue française. Ce phénomène nous prouve l'importance des études qualitatives, car il est en effet difficile d'établir des lois générales s'appliquant à chaque enfant. L'utilisation des langues est propre à chacun et dépend de facteurs émotionnels qu'on ne peut pas toujours expliquer dans leur totalité.

Le deuxième type d'interactions, le monolingisme en allemand, correspond aux moments où la mère parle en allemand à ses enfants, ce qui arrive de plus en plus souvent. Généralement, la conversation débute en français et, à la suite de la réponse de ses enfants en allemand, la mère s'adapte et poursuit dans la langue choisie par ceux-ci. Elle témoigne par ailleurs de la difficulté de conserver le français comme langue d'échange. Si le premier type d'interactions demeure aujourd'hui dominant, nous pensons que le second va devenir de plus en plus présent au fur et à mesure que les enfants grandiront.

b) En représentation à l'extérieur

À l'extérieur de la sphère intrafamiliale, les habitudes linguistiques ne changent pas. Les personnes qu'ils reçoivent à la maison sont principalement des germanophones, à l'exception de la famille d'Annick. Dans ces situations, la conversation principale entre les adultes se fait évidemment en allemand. Les adresses individuelles entre Annick et ses enfants se font encore en français, tandis qu'ils lui répondent en allemand. Lorsque les enfants seront plus grands et qu'ils voudront participer à la conversation, de nouvelles stratégies se mettront en place.

6.1.2.7. FAM G :

La FAM G²⁵⁵ est la seconde famille monolingue que nous avons étudiée. Les deux parents, André et Murielle, sont francophones. Les conversations intrafamiliales sont dès lors toutes menées en français.

Comme dans la FAM D, depuis la scolarisation des enfants en allemand, la famille a dû mettre en place une nouvelle politique linguistique familiale. Le choix de la scolarisation au sein de la commune d'Amel a été une évidence pour les parents. L'objectif est que les enfants connaissent parfaitement une seconde langue qui leur sera très utile pour leur carrière professionnelle. Toutefois, les parents n'ont pas, au préalable, appris l'allemand aux enfants. Ils n'ont jamais douté des capacités d'adaptation des enfants à l'environnement linguistique dans lequel ils se trouvent. L'apprentissage de l'allemand est garanti par la scolarisation et par

²⁵⁵ Cf. Annexe 2

les liens sociaux qui se créent lors des activités extrascolaires que pratiquent les enfants au sein de la commune. Les enfants sont aujourd’hui de parfaits bilingues.

Selon les propos rapportés par les parents, au sein d'une famille monolingue intégrée dans une commune linguistique différente, « ce qui est le plus compliqué à gérer, c'est d'accepter que la langue du territoire s'insère petit à petit dans le milieu familial »²⁵⁶. Cette phrase est significative puisque l'arrivée d'une nouvelle langue est évoquée au moyen de termes exprimant la difficulté. La mère raconte notamment qu'à la suite de la scolarité des enfants, ils jouaient parfois ensemble en allemand. Il arrivait régulièrement que le fils aîné de la famille fasse des cauchemars en allemand. Qui plus est, les amis d'école de leurs enfants étaient germanophones. Il fallait donc accueillir à la maison des enfants parlant une autre langue. La compétence des parents en allemand a toujours été suffisante pour gérer ces situations. Néanmoins, ils avaient l'impression de perdre une petite partie de la vie de leurs enfants, inaccessible à cause de la barrière linguistique. Aujourd'hui, maintenant que les enfants ont grandi, s'ils reçoivent des amis germanophones à la maison, les parents estiment que c'est aux invités de s'adapter à la langue du domicile de la FAM G. Généralement, les invités connaissent suffisamment bien le français pour se conformer à cet environnement francophone au cœur d'une communauté de langue allemande.

L'idéologie langagière exprimée par les parents de la FAM G est ambiguë puisqu'elle met en avant l'intérêt de l'apprentissage de la langue allemande via la scolarisation et les activités extrascolaires, tout en étant fortement axée sur la présence unique du français au sein du domicile. Les enfants se sont construits de manière ambivalente, comme le prévoit la politique linguistique familiale. En effet, plus les enfants grandissent, plus ils se tournent vers la langue française. Aujourd'hui, l'aîné, Louis, ne parle pratiquement plus l'allemand et ne possède plus que des amis francophones. Il rejette assez radicalement la communauté germanophone. Par ailleurs, il a affirmé utiliser la langue française dans la majorité des commerces à Amel, ainsi que dans les services locaux. Les deux autres enfants, Mathilde et Mathieu, continuent quant à eux à avoir des amis au sein de la communauté germanophone et semblent être décomplexés par rapport à leur bilinguisme. Toutefois, lorsque nous avons recontacté Mathieu afin de recevoir des informations complémentaires sur ses ressentis, le 15 mai 2020, il avait fortement changé de discours quant à son rapport à l'allemand. Il nous a dit

²⁵⁶ Cf. Annexe 11, transcription X

ne plus aller à Amel depuis qu'il est aux études supérieures à Liège et ne plus pouvoir nous répondre par rapport à ses utilisations de la langue allemande qu'il ne pratique plus.

Selon les membres de la FAM G, la présence marquée du *Plattdutsch* serait à la base de leur manque d'intégration au sein de la commune d'Amel²⁵⁷. L'utilisation intensive de ce dialecte par les habitants natifs d'Amel n'aurait pas permis à la famille de discuter avec eux lors du barbecue de quartier, lors de la fête de gym et dans d'autres lieux de socialisation. Cette situation est particulièrement étonnante : qui penserait qu'en Belgique, il existe encore une commune au sein de laquelle un dialecte rend l'intégration si difficile ?

6.1.2.8. FAM H :

La FAM H²⁵⁸ est une famille intéressante à étudier car elle est au début du processus de mise en place d'une politique linguistique familiale. Antoine et Natacha, francophones, parlent uniquement en français avec leur petite fille Élisa (deux ans et demi). Ils se sont installés il y a quelques années dans la commune d'Amel pour des raisons économiques et ils viennent également de fonder une famille.

Comme nous l'avons vu précédemment, le choix de la scolarité des enfants est un moment crucial pour l'apprentissage linguistique. Élisa va justement avoir l'âge de rentrer à l'école maternelle en septembre 2020. Cette famille est donc au cœur d'un questionnement très important²⁵⁹. Pour le moment, ils ne savent pas s'ils vont mettre Élisa à l'école à Amel (en allemand) ou à Stavelot (en français). Leur crainte est de ne pas pouvoir aider leur enfant si elle a des difficultés scolaires, car ils ne possèdent pas une bonne connaissance de la langue allemande. Antoine et Natacha préféreraient donc placer leur enfant dans un système scolaire francophone.

Le problème auquel ils doivent alors faire face est l'intégration de leur enfant au sein de sa commune. Les parents se posent des tas de questions : « Comment va-t-elle pouvoir participer aux fêtes de village et aux activités proposées par la commune ou simplement jouer avec les voisins si elle ne parle pas allemand ? » En outre, Stavelot n'est pas une commune à facilités linguistiques et l'enseignement de l'allemand n'y est donc pas obligatoire dès l'école maternelle. S'il est évident pour Antoine et Natacha qu'ils choisiront l'allemand comme

²⁵⁷ Cf. Annexe 11, transcription Y

²⁵⁸ Cf. Annexe 2

²⁵⁹ Cf. Annexe 11, transcription Z

seconde langue, cet apprentissage sera toutefois plus tardif et moins intensif qu'au sein d'une commune à facilités linguistiques.

La FAM H est dans une situation charnière. Elle nous rappelle la complexité de la mise en place d'une politique linguistique familiale. Plusieurs possibilités s'offrent aux parents d'Élisa : l'insérer au sein d'une école de sa commune, mettre en place des stratégies au niveau des activités extrascolaires et du contact avec les habitants ou opter pour l'apprentissage de l'allemand dans le milieu intrafamilial par l'organisation de moments consacrés à l'allemand, etc.

Nous avons remarqué que suite à notre entretien avec Antoine et Natacha, ceux-ci étaient plus éclairés sur les enjeux de la politique linguistique familiale.

6.1.3. Conclusion

Les politiques linguistiques menées par les huit familles que nous avons étudiées sont toutes singulières ; il n'y a pas deux familles fonctionnant exactement de la même manière. C'est ce que nous avons illustré à l'aide de typologies d'interactions. Toutefois, il est possible de les classer en sous-groupes plus ou moins similaires, si nous généralisons certains aspects.

Tout d'abord, les FAM A, B, et E ont établi de manière stricte les règles à suivre en matière linguistique. Ce sont des familles où la transmission est forte car les deux langues sont maintenues comme langues familiales. Quatre facteurs ont permis de créer un environnement favorable à la transmission des langues et au développement de l'enfant bilingue.

Premièrement, les parents ont mis en place des stratégies de discours monolingue, c'est-à-dire qu'une seule langue est attribuée à un parent, conformément à la loi de Grammont²⁶⁰. Cela évite que l'enfant emploie plus d'une langue au sein d'un énoncé.

Ensuite, les parents des FAM A, B et E présentent un *impact belief*²⁶¹, c'est-à-dire qu'ils sont conscients de l'impact de leur politique sur l'apprentissage des langues chez leurs enfants et sont persévérand lorsqu'un enfant essaie de parler au parent garant de la langue minoritaire dans la langue de son/sa conjoint(e).

²⁶⁰ WALLON (Estelle), REZZOUG (Dalila), et al., « Évaluation langagière en langue maternelle pour les enfants allophones et les primo-arrivants. » dans *Psychiatrie de l'enfant*. Presse Universitaire de France, Vol ; 51, 2008. p. 606.

²⁶¹ DE HOUWER (Annick), « Environmental factors in early bilingual development: The role of parental beliefs and attitudes », in EXTRA G. & VERHOEVEN L., *Bilingualism and Migration*. Berlin / New York, Éditions Mouton de Gruyter, 1999, p. 75-96.

Le troisième facteur influençant la transmission des langues est l'attitude des parents. Les pères des FAM A, B et E comprenant partiellement la langue allemande ont particulièrement bien accepté la situation. Cette sérénité a eu un impact positif sur les enfants.

Enfin, la forte exposition aux langues et en particulier à la langue minoritaire a favorisé la forte transmission. Les familles ont équilibré l'apprentissage du français et de l'allemand en pensant dans les moindres détails la gestion des langues. Les stratégies que ces familles ont mises en place sont diverses : apprentissage culturel, choix linguistique de la scolarité et des activités extrascolaires, création de liens sociaux à la fois en français et en allemand, etc.²⁶²

La politique linguistique mise en œuvre par la FAM C et la FAM F est moins stricte et plus aléatoire. Les deux familles déclarent par ailleurs ne pas mettre en place de règles linguistiques au quotidien. Cette politique linguistique crée une instabilité dans la transmission linguistique. Les enfants de ces familles refusent en partie de parler la langue minoritaire. La langue majoritaire devient alors l'unique langue familiale. Ces enfants au départ bilingues deviennent petit à petit monolingues, tout en conservant une bonne compréhension de la langue minoritaire.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de la création de cet environnement bilingue plus instable :

Le premier facteur du développement est l'utilisation de stratégies de discours bilingue. Dans la FAM F, la stratégie du discours bilingue est visible dans les échanges entre la mère et les enfants. Au sein de la FAM C, l'utilisation d'une stratégie de discours bilingue se concrétise par l'attribution de deux langues aux deux parents. Les enfants des FAM C et F ne voient dès lors pas l'utilité d'utiliser la langue minoritaire puisqu'ils peuvent communiquer au sein du foyer dans la langue majoritaire.

Deuxièmement, l'émotion – indissociable de l'apprentissage d'une langue – est un facteur d'influence important. Dans la FAM C, le père a tendance à se fâcher en allemand. Cette attitude favorise l'association de la langue allemande à des connotations négatives auprès des enfants. Au sein de la FAM F, c'est le discours explicite de la mère sur la langue française qui peut influencer négativement les enfants. Selon ses dires, la langue française n'a d'utilité que pour communiquer avec les grands-parents.

²⁶² Cf. Annexe 12

On remarque également qu'aucune stratégie, liée à l'enseignement, à la culture ou aux activités extrascolaires, n'a été mise en place. La langue minoritaire est quantitativement moins présente que la langue majoritaire.

Enfin, les enfants n'ont pas de contacts sociaux avec des enfants de leur âge dans la langue minoritaire. Les seules personnes avec qui les enfants des FAM C et F parlent en français sont leurs grands-parents, oncles et tantes.

Notons que la mère de la FAM F est arrivée dans la Communauté germanophone à l'âge de trois ans et a suivi sa scolarité en allemand, tandis que le père de la FAM C est un enfant d'une famille bilingue franco-allemande. Ils ont donc un rapport aux langues très particulier. Alors que le père de la FAM C a reproduit la politique linguistique familiale de son enfance, la mère de la FAM F possède un rapport de compétence tellement égal en français et en allemand que le choix est plus compliqué que pour n'importe qui d'autre²⁶³.

Les FAM D, G et H sont des familles monolingues. Le bilinguisme des enfants provient de l'extérieur du cadre familial, à savoir du cadre scolaire et communal. Le principal enjeu pour ces familles est de transmettre la langue familiale sans toutefois négliger la langue du territoire, afin que les enfants s'épanouissent dans les deux langues. Suivant cet objectif, les FAM D et G ont créé une politique linguistique pour leurs enfants en distinguant concrètement la langue familiale de la langue scolaire, tout en aménageant du temps pour la langue étrangère à la maison. Cet aménagement s'est concrétisé par un apprentissage du vocabulaire avant la scolarisation des enfants (FAM D) ou au moment des devoirs (FAM D et G). De plus, les enfants se sont créés des liens sociaux avec les deux groupes linguistiques – d'une part, grâce à la scolarité et, d'autre part, aux activités extrascolaires ou contacts avec les amis des parents²⁶⁴.

Ainsi, la transmission des langues dépend de facteurs tels la loi de Grammont, les stratégies de discours bilingues ou monolingues, la compétence linguistique des parents et l'âge auquel ils sont arrivés au sein de la communauté²⁶⁵.

Au cours de notre analyse, nous avons distingué les enfants bilingues de naissance des enfants monolingues de naissance vivant dans un contexte linguistique étranger à leur langue maternelle. Ils sont donc devenus bilingues au fur et à mesure de leur scolarisation. Ainsi, si

²⁶³ Cf. Annexe 12

²⁶⁴ Cf. Annexe 12

²⁶⁵ Cf. Annexe 12

nous sommes d'accord sur le fait que les enfants provenant de familles monolingues distinguent très nettement les langues puisqu'elles sont acquises dans des contextes bien différents, ils sont toutefois capables comme les enfants bilingues de naissance de créer des énoncés dans les deux langues. À titre d'exemple, Mathieu, l'enfant de la FAM G, parle à la fois en français et en allemand lors d'une même discussion avec son meilleur ami bilingue.

Enfin, nous avons relevé un certain nombre de faits remarquables :

Premièrement, nous avons découvert la richesse communicationnelle des familles bilingues grâce aux typologies des interactions. En effet, les familles témoignent d'une grande capacité d'adaptation, visible à travers le changement de langue en fonction de la personne présente et la pratique d'interprétation. En outre, ils possèdent une originalité communicationnelle qui s'illustre par la superposition et l'alternance des langues.

Ensuite, nous avons remarqué que la politique linguistique familiale avait une grande influence sur les comportements et stratégies utilisés par les enfants. Particulièrement, nous l'avons observé dans le choix des études des enfants de la FAM A qui se conforment à la stratégie linguistique des parents quant à la scolarité. De plus, ce mécanisme de reproduction, nommé *l'habitus*, est visible dans le comportement du père de la FAM C qui reproduit exactement la même politique linguistique familiale que celle que lui ont transmise ses parents, ainsi que dans le comportement de Marius de la FAM B lorsqu'il feint de ne pas être bilingue.

Nous avons également constaté des dissonances entre la pratique réelle et la pratique déclarée : en particulier, auprès de Dany et de la mère de la FAM E. Sans vouloir délibérément mentir sur leur pratique, les témoins se conforment en réalité à la politique linguistique familiale annoncée. Les pratiques linguistiques touchent de nombreux enjeux microsociologiques tels que la loyauté linguistique envers les parents, l'intégration au sein des communes et l'identité personnelle.

Néanmoins, les stratégies de transmission prévues par les parents peuvent être modifiées par les enfants eux-mêmes. Lorsque les enfants créent des liens dans la société dans une langue, cette langue devient alors la langue la plus importante à leurs yeux. Ils s'identifient linguistiquement à cette langue et peuvent alors refuser l'autre langue. On retiendra particulièrement le refus de Gabriel, de la FAM F. En effet, son refus est si intense qu'il n'accepte pas de parler en français à ses grands-parents maternels.

Par ailleurs, lorsque les enfants ne suivent pas l'ordre établi par les parents, cela peut les amener à créer des règles linguistiques surprenantes, comme le changement contraint de langue au sein de la FAM C. Pour rappel, ce changement contraint peut se réaliser le temps d'une journée dans le foyer ou d'un séjour à l'étranger.

Enfin, nous avons pu observer la présence d'idéologies langagières dans les familles. Elles se manifestent essentiellement dans le discours métalinguistique et ont une influence sur la pratique linguistique des enfants. C'est notamment ce que nous avons constaté au sein de la FAM E et de la FAM G. Par exemple, l'enfant aîné de la FAM G ne pratique plus l'allemand et s'est fortement éloigné de sa commune.

6.2. Langue et identité

Selon Siguan, la langue structure notre personnalité puisque la conduite d'une personne est régie en grande partie par l'expérience verbale²⁶⁶. Par ailleurs, le langage lui-même est la mise en mots de notre expérience. Ainsi, alors que le sujet monolingue communique, réfléchit et se construit autour d'une même langue, qu'en est-il du bilingue ? Il découvre le monde à l'aide de deux langues différentes et utilise ces deux langues pour se forger une personnalité. L'enfant bilingue assimile deux structures syntaxiques et morphosyntaxiques différentes, ainsi que deux cultures. Voilà où se joue la singularité de la création de l'identité personnelle de l'enfant bilingue. Le bilinguisme et le biculturalisme, s'ils peuvent créer une identité épanouie, peuvent également être la source d'un problème d'identité personnelle²⁶⁷. D'ailleurs, bon nombre de penseurs ont considéré que le bilinguisme était la source de graves problèmes identitaires²⁶⁸. Claude Esteban voit dans la langue maternelle la « quintessence de l'expérience poétique »²⁶⁹. Cette langue, exclusivement unique, ne peut être multiple sans occasionner des problèmes d'identité. Nancy Huston voit dans le bilinguisme un bouleversement de l'ordre normal des choses²⁷⁰. Todorov rapproche le bilinguisme de la schizophrénie²⁷¹. Enfin, Julia

²⁶⁶ SIGUAN (Miguel), *Bilinguisme et identité personnelle*. Anuario de psicología [en ligne], 1987, p. 115-122.
URL : <https://www.raco.cat/index.php/AnuarioPsicologia/article/view/60791>, consulté le 12 mai 2020.

²⁶⁷ Ibid.

²⁶⁸ KLEIN-LATAUD (Christine), « Langue et imaginaire » dans *TTR*. Éditions Association canadienne de traductologie, Vol. 20, n° 1, 2007, p. 99. URL : 111.<https://doi.org/10.7202/018499ar>

²⁶⁹ ESTEBAN (Claude), *Le partage des mots*. Paris, Gallimard, 1990, p.10.

²⁷⁰ HUSTON (Nancy), *Nord perdu- Douze France*. Arles, Éditions Actes Sud, 2000, p. 4.

²⁷¹ TODOROV (Tzvetan), « Bilinguisme, dialogisme et schizophrénie », dans BENNANI, JALIL, et al. *Du Bilinguisme*. Paris, Éditions Denoël, 1985, p. 25.

Kristeva, nous invite à voir la langue seconde comme la face cachée de nous-mêmes, relativisant alors la tribulation du bilinguisme²⁷².

Les langues qui se rencontrent sur un territoire n'ont généralement pas les mêmes fonctions au sein de la société. Dès lors, les identités des groupes humains porteurs des différentes langues se confrontent. L'usage d'une langue ou d'une autre relève alors pour le bilingue d'un choix porteur de signification. En fonction de la politique linguistique menée sur le territoire, l'utilisation de la langue minoritaire est connotée positivement ou négativement. Or, le regard bienveillant de l'autre est essentiel pour la construction d'une identité seine.

Dans le cadre de notre étude, les enfants que nous avons analysés vivent dans une situation socioéconomique stable et au sein d'une communauté linguistique où ils sont reconnus. Cette situation n'est donc pas comparable aux enfants issus de l'immigration, vivant souvent au sein des périphéries des grandes villes où leur identité est stigmatisée. De tels enjeux ne sont donc pas envisagés dans le cadre de ce travail. La création d'une identité bilingue engendre tout de même quelques difficultés. Nous avons catégorisé les identités de nos témoins selon trois configurations : le stress d'identité, la double identité et l'identité mixte.

Pour la première configuration, nous reprenons à Haque la définition du stress de l'identité. Il s'agit d'un état dans lequel un individu est incapable de s'affilier à un groupe ou à un mode culturel particulier, alors que le groupe majoritaire l'enjoint à le faire²⁷³. À ce moment, l'enfant est en doute par rapport à son identité, car il doit faire preuve de loyauté linguistique dans la sphère intrafamiliale en communiquant dans la langue minoritaire et parce qu'il doit se conformer à la communauté linguistique dans laquelle il vit. Sous la pression de la communauté linguistique majoritaire, l'enfant va faire le choix de s'affilier à ce groupe. L'enjeu : la construction d'une image de soi, autrement dit « l'ethos ». Pour ne pas être exclu, l'enfant a choisi une image de soi conforme à l'environnement dans lequel il se trouve. Les parents, à ce moment de la construction de l'identité, doivent être particulièrement persévérateurs et attentifs à la transmission.

Parmi nos témoins, Gabriel²⁷⁴ et Noé²⁷⁵ se sont complètement affiliés au groupe majoritaire, celui du territoire, au détriment de la langue minoritaire. Gabriel a manifesté son

²⁷² KRISTEVA (Julia), *Etrangers à nous-mêmes*. Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1991, p. 9.

²⁷³ HAQUE (Shahzaman), *Etude de cas sociolinguistique et ethnographique de quatre familles indiennes immigrantes en Europe : pratiques langagières et politiques linguistiques nationales et familiales*. Thèse de doctorat sous la direction de MATTHEY Marinette, Université Grenoble, 2012, p. 226-277.

²⁷⁴ Cf. Annexe 2

²⁷⁵ Cf. Annexe 2

refus de communiquer en français lorsqu'il était chez la gardienne et ce refus s'est amplifié lors de sa scolarisation. Le contact avec d'autres enfants germanophones est à l'origine de ce refus. De la même manière, Noé évite autant que possible de parler en allemand. En s'étant intégré au sein d'un groupe exclusivement francophone à l'école et lors d'activités, il exclut à présent la langue allemande.

Le stress d'identité peut également apparaître plus tard. Par exemple, Louis a décidé, une fois sa scolarisation au sein de la communauté germanophone terminée, de s'éloigner de cette communauté linguistique au profit de la communauté de langue française. Aujourd'hui, son cercle d'amis est exclusivement francophone et il a beaucoup d'appréhensions à parler en allemand.

Nous avons nommé la seconde configuration « la double identité ». Par « double identité » nous entendons un état dans lequel un individu scinde son identité culturelle et linguistique en deux pôles distincts en fonction du lieu où il se trouve. Cette manière de concevoir son identité témoigne de la difficulté de se créer une identité bilingue. Parmi nos témoins, Marius²⁷⁶ et Léo²⁷⁷ ont opté pour cette configuration. Ainsi, à Malmedy, ils parlent uniquement en français, et ce, dans n'importe quelle situation, tandis qu'à Amel ou dans une autre commune germanophone, ils parlent uniquement en allemand – comme s'ils ne fusionnaient pas leurs deux identités.

Marius témoigne d'une double identité très marquée. Scolarisé au sein de la communauté germanophone, il y a toujours évité les francophones. *A contrario*, dans son groupe d'amis francophones qu'il s'est forgé au handball, il évite les germanophones.

Enfin, la troisième configuration est « l'identité mixte ». Il s'agit d'un état dans lequel un individu a réussi à se créer une identité où s'allient deux cultures et deux langues. La majorité des enfants que nous avons interrogés répondent à cette configuration. Toutefois, même si aujourd'hui ils arborent une identité mixte, cela ne veut pas dire qu'au cours de leur vie, ils n'ont pas eu des difficultés liées aux stéréotypes.

Alicia²⁷⁸ nous a effectivement parlé d'un problème qu'elle a vécu lorsqu'elle était adolescente. Elle a subi des moqueries de la part des garçons en se faisant surnommer « *boche* », « *Schpountz* » ou encore « *Schleu* ». Ce sont des mots péjoratifs voire injurieux désignant un

²⁷⁶ Cf. Annexe 2

²⁷⁷ Cf. Annexe 2

²⁷⁸ Cf. Annexe 2

ou une Allemand(e). Il est également arrivé qu'on lui fasse des réflexions sur sa manière de s'exprimer car elle avait commis une erreur grammaticale²⁷⁹. Ce témoignage prouve que la langue allemande peut encore aujourd'hui être connotée négativement en référence à son passé, précisément à cause de la Seconde Guerre mondiale. Heureusement, Alicia a un caractère fort et ces injures n'ont pas eu de conséquences sur sa pratique de la langue allemande ou sur la construction de son identité. Toutefois, si ces mêmes réflexions avaient été prononcées au cours de son enfance ou à maintes reprises, on pourrait imaginer qu'elles puissent la dissuader de parler en allemand et créer des problèmes identitaires.

Pour conclure, la création d'une identité personnelle est influencée à la fois par des facteurs extérieurs, particulièrement les contacts sociaux, et par la politique linguistique familiale. Dans tous les cas, l'identité sociale se forge au travers des interactions avec les autres²⁸⁰. Nous avons vu que l'enfant bilingue peut construire plusieurs identités selon ses besoins personnels. En effet, il peut se forger une double identité en créant des images de soi très différentes dans l'une et l'autre communauté linguistique. Il peut également arriver qu'un individu décide de rejeter une langue au profit d'une identité monolingue plus simple à gérer dans notre société, où elle est présentée comme la norme à suivre. Enfin, l'enfant peut également se construire une identité mixte.

²⁷⁹ Cf. Annexe 11, transcription AA

²⁸⁰ GOFFMAN (Erving), *La Mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973.

7. Influence des politiques linguistiques communales sur les politiques linguistiques familiales

Dans ce travail, nous avons étudié la politique linguistique communale ainsi que la politique linguistique familiale de chaque famille que nous avons interrogée. À présent, nous voulons analyser les impacts concrets de la politique linguistique des communes dotées d'un régime spécial sur les politiques linguistiques des familles.

7.1. En théorie

L'instrument de référence pour cette analyse est l'ouvrage intitulé *Politiques linguistiques en Belgique francophone et germanophone*²⁸¹ dirigé par Jean-Marie Klinkenberg. Il s'agit de la première synthèse d'envergure consacrée au thème de la politique linguistique. Selon cet article, le CLFPL (Conseil de la Langue Française et de la Politique Linguistique) compte actuellement trois grandes préoccupations : moderniser la langue, promouvoir les langues régionales et valoriser la diversité. La politique de la modernité se manifeste par la mise en place, dans le cadre de l'enseignement, de la culture et des sports, de la nouvelle orthographe et de l'orthographe inclusive. Il y a également une politique de revalorisation du statut des langues régionales gérée par le « Service des langues régionales ». C'est une politique totalisante visant la transmission des langues locales. Enfin, la valorisation de la diversité est un objectif attribué à l'enseignement du FLE²⁸².

Au sein de la Communauté germanophone, la politique linguistique compte comme principale préoccupation l'enseignement du français. Jouissant d'une autonomie en matière d'enseignement, les stratégies de multilinguisme sont exceptionnelles. Le français y est devenu une « langue partenaire » grâce à l'évolution du cadre légal.

7.2. En pratique

Tout d'abord, nous allons présenter les facteurs d'influence de la politique linguistique de l'allemand et du français. Ensuite, nous évaluerons l'impact de la politique linguistique des dialectes.

²⁸¹ KLINKENBERG (Jean-Marie), « Politiques linguistiques en Belgique francophone et germanophone » dans *Synergies Pays germanophones*. Éditions de la Maison des Sciences de L'Homme de Paris, n° 11, 2018.

²⁸² Acronyme signifiant Français Langue Etrangère

7.2.1. La politique linguistique de l'allemand et du français

Grâce à l'étude menée jusqu'ici, nous avons relevé quatre facteurs d'influence de la politique linguistique de l'allemand à Malmedy et du français à Amel : la scolarité, le discours explicite, la proximité géographique et les pratiques dans les commerces.

7.2.1.1. La scolarité

La politique linguistique communale influence la politique linguistique familiale sous couvert d'un facteur principal : l'apprentissage obligatoire de la langue minoritaire à l'école. Pour rappel, l'apprentissage de l'allemand et du français débute avec une période en préscolaire et atteint jusqu'à cinq périodes au troisième degré de l'enseignement primaire.

Premièrement, dans les familles issues d'un couple mixte, l'apprentissage de la langue minoritaire à l'école apporte un renforcement à la politique linguistique des familles car elle permet d'avoir une continuité entre l'apprentissage de la langue à la maison et l'apprentissage dans le contexte scolaire. Surtout, elle permet à l'enfant d'avoir une approche écrite de la langue seconde, ce qui est important pour avoir un apprentissage approfondi d'une langue.

Chez les enfants des familles monolingues habitant sur un territoire linguistique étranger, il existe un conflit entre le modèle linguistique des parents et le modèle linguistique communal, auquel ils sont confrontés dans le milieu scolaire. La scolarité est alors à l'origine du bilinguisme des enfants, puisque c'est principalement en son sein qu'ils apprennent la langue du territoire.

D'autre part, l'enfant bilingue peut ressentir de la fierté face à sa connaissance de l'allemand ou du français lors des cours de langue. En ayant plus de facilités que les autres élèves, il pourra également ressentir l'utilité de connaître une seconde langue. Ces deux émotions positives facilitent la transmission intergénérationnelle des langues puisque l'apprentissage d'une langue est indissociable de l'émotion et du regard des autres. L'identité de la personne minoritaire sera en outre majorée. En revanche, si l'école ne mettait rien en place, la transmission serait moins facile et la construction d'une identité du minoritaire plus compliquée.

7.2.1.2. Le discours explicite

Les discours explicites tenus à propos de l'une ou l'autre langue compte également comme facteur d'influence. En France, par exemple, la langue française est vue comme une langue de prestige et la politique linguistique mise en place par ce pays est une politique de valorisation du français avant tout²⁸³. En Belgique, grâce au régime des facilités, le message qui est véhiculé aux minorités est positif.

La politique linguistique des parents peut être soit harmonie soit en conflit avec la politique linguistique des instances de pouvoir. En France par exemple, le conflit linguistique entre les autorités et les groupes minoritaires est élevé car le pays entretient une idéologie monolingue qui laisse peu de place aux minorités linguistiques²⁸⁴. L'adéquation à la politique linguistique va avoir des conséquences, explicites ou implicites, sur les attitudes et les ressentis des familles. Toutefois, selon Christine Deprez l'influence de la politique linguistique des instances de pouvoir est limitée. Au sein de la sphère privée, elle remarque en effet que « les décisions prises d'en haut perdent de leur impact »²⁸⁵. Elle exemplifie son propos par une anecdote historique : sous le régime franquiste, les familles catalanes ont continué à utiliser le catalan comme langue du foyer malgré son interdiction.

Dans le cadre notre étude, les interviews des bourgmestres de Malmedy et d'Amel qui ont été menées avaient l'intention de dévoiler les discours tenus sur les langues. Les résultats obtenus sont des discours ambigus : d'une part ils mettent en avant l'utilité des langues allemande et française, en tant que langue d'apprentissage et commerciale, et à la fois ils montrent un ancrage identitaire fort, en valorisant leur langue mère. Au-delà de ces interviews, divers anecdotes et observations ont démontré de la même manière l'ambiguïté de la position des langues dans ces communes. Nous avons à la fois récolté des anecdotes témoignant d'une animosité envers l'autre communauté linguistique et en même temps nous avons rencontré beaucoup de similitudes entre celles-ci, au niveau des traditions particulièrement.

²⁸³ JUCQUOIS (Guy), « Les politiques linguistiques de la France et le statut des langues en Belgique » dans *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], n° 3, 1994. URL : <http://journals.openedition.org/ries/4226> ; DOI : 10.4000/ries.4226, mis en ligne le 17 avril 2015, consulté le 1^{er} mai 2019.

²⁸⁴ HAQUE (Shahzaman), *Etude de cas sociolinguistique et ethnographique de quatre familles indiennes immigrantes en Europe : pratiques langagières et politiques linguistiques nationales et familiales*. Université de Grenoble, 2012.

²⁸⁵ DEPREZ (Christine), « Une politique linguistique familiale : le rôle des femmes » dans *Education et sociétés plurilingues*, 1, p. 35.

7.2.1.3. Autres facteurs

Deux autres facteurs n'appartenant pas *stricto sensu* à la politique linguistique communale jouent un rôle dans la mise en place d'une politique linguistique familiale : la proximité géographique des deux communautés linguistiques et les pratiques linguistiques de la langue minoritaire dans la commune.

La proximité géographique des communes permet aux familles de jongler entre les deux communautés, en envoyant leurs enfants suivre leur scolarité en allemand tout en conservant des liens sociaux dans le milieu francophone via les activités extrascolaires. Ils trouvent ainsi un équilibre inédit qui va favoriser l'apprentissage des langues auprès de leurs enfants. La plupart des familles ont profité des avantages géographiques que leur procure cette situation territoriale pour organiser leur politique linguistique familiale.

Enfin, la pratique de la langue minoritaire au sein de la commune – notamment dans les commerces – favorise sa transmission car l'enfant (voyant sa mère, son père ou ses parents utiliser la langue minoritaire dans les échanges quotidiens dans le milieu où il grandit) peut améliorer son image de soi en tant que bilingue et donc la transmission de la langue minoritaire. Toutefois, les effets positifs de la politique linguistique communale que nous venons de citer n'existent que si la politique linguistique familiale est elle-même suffisamment stable.

7.2.2. La politique linguistique des dialectes

La politique linguistique des langues régionales à Amel et Malmedy possède aussi différents facteurs d'influence tels que la dynamique des traditions folkloriques et le marquage identitaire. Si le conseil communal d'Amel ne met rien en place explicitement pour la sauvegarde du *Plattdeutsch*, elle n'est pas pour autant dépourvue d'influences. Malmedy qui a mis en place une politique linguistique forte en faveur du maintien de la langue wallonne compte dès lors quelques facteurs d'influence supplémentaires telles la sensibilisation des instituteurs à l'apprentissage du dialecte et la gestion particulière de la toponymie.

7.2.2.1. Le folklore et les traditions

À Malmedy et à Amel, les festivités folkloriques telles que le carnaval, la Saint Martin (*Sankt Martin*) et la Nuit mai (*Maiennacht*) sont des moments privilégiés pour l'apprentissage des dialectes. S'il n'est pas possible d'observer une influence objective et tangible des langues régionales sur nos témoins, cette influence est toutefois perceptible dans la gestion familiale

particulière des langues au moment des festivités folkloriques. En effet, une fois par année, durant la période carnavalesque, certaines familles mettent en place des moments privilégiés d'apprentissage du dialecte au sein du foyer. Cet apprentissage se fait par le biais de chansons et par l'apprentissage des expressions nécessaires aux rôles carnavalesques. Le temps des festivités, la politique linguistique familiale est quelque peu bouleversée par l'introduction du dialecte au sein du foyer.

7.2.2.2. Le marquage identitaire

Les langues régionales sont par essence des langues qui promeuvent une identité forte. Le wallon à Malmedy a une histoire singulière et les Malmédiens revendiquent tout particulièrement leur attachement à la langue wallonne. Si aujourd'hui la langue se perd, cet esprit reste présent au sein de la commune. Dans la création de leur identité, certains témoins ont été influencés par la présence du dialecte wallon. Par exemple, Noé, le cadet de la FAM C, s'est passionné pour ce dialecte qu'il utilise au quotidien avec des expressions courantes.

À Amel, le *Plattdeutsch* reste fortement présent au sein de la commune. C'est une langue de communication courante dans la vie quotidienne. Dès lors, le *Plattdeutsch* a une influence sur la capacité d'intégration des minorités francophones. En effet, le fait pour certains témoins de ne pas connaître le *Plattdeutsch* a été un frein à leur intégration. Au foot, au café, entre ouvriers ou dans la cour de récréation, il est fréquent que les germanophones d'Amel parlent entre eux en *Plattdeutsch*.

7.2.3. Les analogies

Alors que nous cherchions des différences entre les politiques linguistiques des familles vivant à Amel et à Malmedy, nous avons surtout trouvé des ressemblances. La question que nous devons nous poser à présent est celle-ci : « Quels sont les facteurs qui rassemblent les familles étudiées ? »

Tout d'abord, au niveau communal, les politiques linguistiques menées dans le cadre de l'enseignement et de l'administration sont identiques. La seule différence notoire est ce que l'on pourrait nommer la « politique d'incorporation ». Les germanophones ont une politique d'incorporation plutôt basée sur la pratique du français. Selon les témoignages que nous avons recueillis, ils possèdent une meilleure compétence de la langue française et sont plus accueillants envers les francophones. En revanche, à Malmedy, la politique d'incorporation est

plutôt centrée sur le wallon. Paradoxalement, le wallon – qui autrefois était un vecteur de rejet de la population germanophone et qui paraissait être le centre d'un repli identitaire lors de l'interview du bourgmestre – est ce qui rassemble nos témoins. En effet, grâce à l'apprentissage de chansons wallonnes à l'école, les enfants de tous les témoins interrogés participent au carnaval et s'intègrent au folklore malmédien.

De plus, les coutumes de part et d'autre des communes sont similaires : la Nuit de mai (*Maiennacht*), la Saint-Martin (*Sankt Martin*) ainsi que le carnaval sont des activités folkloriques créant des liens entre les différentes localités des cantons de l'Est. Nous avons également vu que dans l'enseignement, un grand nombre d'échanges d'élèves se font régulièrement. C'est ainsi que beaucoup de germanophones viennent apprendre le français à l'école à Malmedy, et *vice versa*.

Enfin, le « trilinguisme » régnant encore au sein de ces communes est une de leur plus étonnante spécificité. L'allemand et le français cohabitent à côté d'un dialecte, le wallon à Malmedy et le *Plattdeutsch* à Amel. Par ailleurs, ces dialectes eux-mêmes sont représentatifs des échanges linguistiques menés au sein de ces communes, car le wallon malmédien contient des mots allemands et le *Plattdeutsch* des mots français. Si ce trilinguisme était auparavant quasiment généralisé à l'ensemble de la population de Malmedy et d'Amel, à l'heure du centenaire de l'intégration des cantons de l'Est à la Belgique, les nouveaux garants de ce particularisme linguistique sont les minorités que nous étudions.

7.3. Conclusion

La politique linguistique communale aide les familles à mettre en place une politique linguistique familiale où la transmission de la langue minoritaire est possible, et ce, principalement grâce à la politique de la scolarisation. D'autres facteurs entrent aussi en jeu tels les discours explicites sur l'intégration des minorités, la proximité géographique et l'utilisation de la langue minoritaire au sein de la commune. De la même manière, la politique linguistique mise en place par les familles minoritaires fonde la spécificité des communes que nous étudions puisqu'ils sont les garants du maintien du bilinguisme, voire du trilinguisme communal. Grâce à cette analyse, nous pensons que la politique linguistique communale et la politique linguistique familiale sont en réalité interdépendantes.²⁸⁶

²⁸⁶ Cf. Annexe 12

8. Conclusion générale

Ce travail avait pour objectif de montrer un aperçu du plurilinguisme des cantons de l'Est, précisément de Malmedy et d'Amel. Ces communes à facilités, une spécificité belge octroyant une protection aux minorités, forment aujourd'hui encore des territoires linguistiques intéressants à étudier et pourtant souvent méconnus. Intégrée dans le domaine de la sociolinguistique, cette étude avait pour autre ambition de répondre à la problématique suivante : « Au sein des communes dotées d'un régime spécial, comment la famille en situation de minorité linguistique construit-elle sa politique linguistique familiale ? »

8.1. Les résultats

Afin de répondre à cette problématique, nous avons réalisé une étude qualitative au sein de huit familles vivant à Malmedy et à Amel. Grâce aux entretiens que nous avons menés auprès de ces familles, nous avons obtenu des résultats diversifiés.

Premièrement, nous avons catégorisé les politiques linguistiques familiales selon un certains de nombre de critères capables de rassembler nos familles dans trois catégories : la politique linguistique stricte, instable et monolingue. Ces généralisations ont l'avantage de dessiner les principes fondateurs de ces politiques linguistiques ainsi que leurs facteurs inhérents.

La politique linguistique stricte se caractérise par une forte exposition aux langues via une gestion particulière des lieux de scolarité et des activités extrascolaires, par l'utilisation de stratégies de discours monolingue, par la présence d'un *impact belief* chez les parents, par une attitude sereine de la part des parents et par un apprentissage culturel.

Nous avons également constaté que certaines familles possédaient une politique linguistique plus instable. Cette politique linguistique est le résultat d'une faible exposition aux langues, de l'utilisation de stratégies de discours bilingue, d'une faible sociabilisation dans la langue minoritaire et d'une attitude plus négative face à la langue.

Enfin, la troisième politique linguistique que nous avons identifiée est une politique linguistique menée par les familles issues d'un couple non-mixte : cette politique linguistique monolingue se définit par la conservation de la langue maternelle comme langue familiale, l'aménagement d'un moment privilégié pour la langue du territoire et un bilinguisme essentiellement social et scolaire.

Les familles classées dans ces catégories ne répondent évidemment pas parfaitement aux caractéristiques mentionnées ci-dessus. Ces politiques se singularisent systématiquement, par des types d'interactions spécifiques. Différents types d'interactions ont ainsi été récoltés :

- Le changement de langue en fonction de la personne présente, qui est une pratique utilisée dans les familles où l'un des deux membres du couple n'est pas compétent dans la langue de l'autre.
- La superposition des prises de parole qui est possible uniquement dans les familles où tous les membres sont bilingues.
- Les pratiques d'interprétation utilisées pour aider le membre du couple non bilingue.
- Le changement constraint de langue qui est une technique utilisée pour obliger les enfants à parler dans la langue minoritaire.
- L'alternance des langues qui est une pratique incluant à la fois l'allemand et le français dans une même conversation entre deux personnes.
- Le monolinguisme.

Ces différentes politiques linguistiques menées par les familles conduisent à une faible ou une forte transmission intergénérationnelle des langues qui dépend de facteurs tels que la loi de Grammont, l'utilisation des stratégies de discours bilingue ou monolingue, la compétence linguistique des parents, l'âge auxquels ils sont arrivés au sein de la communauté, et des facteurs émotionnels. En outre, des facteurs extérieurs comme les stéréotypes et les représentations des langues influent également la transmission.

Au cours de nos entretiens, nous avons également eu l'occasion d'observer d'autres phénomènes tels des dissonances entre la pratique déclarée de certains témoins et leur pratique réelle, un déterminisme familial et des idéologies langagières.

Généralement, les dissonances entre la pratique déclarée et la pratique réelle apparaissent car les questions posées aux témoins touchent de nombreux enjeux microsociologiques comme la loyauté linguistique envers les parents, l'intégration au sein des communes, l'identité personnelle, etc. Dès lors, pour se conformer aux attentes linguistiques voulues par les parents et/ou la société, les minorités témoignent d'une fausse pratique.

Deuxièmement, nous avons remarqué que la famille est un endroit privilégié pour le mécanisme de reproduction, nommé l'*habitus*. Ce déterminisme familial, qui vise à reproduire la politique linguistique des parents, est toutefois constamment contrecarré par le besoin de liberté.

Enfin, des idéologies langagières sont couramment présentes au sein des familles. Les idéologies rassemblent les croyances et convictions des parents, et se manifestent essentiellement dans le discours métalinguistique. Souvent, ces idéologies ont une influence sur les pratiques langagières des enfants.

Après avoir déterminé la politique linguistique des familles, nous avons étudié les identités des enfants bilingues. Notre étude nous a permis de classer les identités selon trois configurations :

- Le stress d'identité qui est un état dans lequel l'enfant est incapable de s'affilier à un groupe linguistique ou à un autre. Il est tiraillé entre le besoin de faire preuve de loyauté envers la communauté linguistique dans laquelle il vit et la langue de ses propres parents.
- La double identité qui est un état dans lequel l'enfant scinde son identité linguistique et culturelle en deux pôles différents ; il ajuste sans cesse son identité en fonction du lieu où il se trouve.
- L'identité mixte qui est un état dans lequel l'enfant est capable de jongler entre deux langues et deux cultures.

Pour répondre à la problématique de départ, nous devons encore évaluer le rôle joué par la politique linguistique communale sur la politique linguistique familiale.

Tout d'abord, nous avons découvert que les lois linguistiques de 1963, 1966 et 2004, facilitant l'intégration des minorités linguistiques, ont une grande influence dans le cadre de l'enseignement. L'apprentissage de la langue minoritaire à l'école facilite la transmission intergénérationnelle car elle permet aux enfants d'avoir une approche grammaticale et théorique de la langue. Par ailleurs, le cours de langue seconde améliore les affects liés à la langue minoritaire car l'enfant bilingue a plus facile que les autres enfants et ressent de la fierté. Nous avons par ailleurs constaté que d'autres facteurs, tels que la proximité des communes, les discours explicites sur les langues et les échanges linguistiques au quotidien au sein des commerces, facilitent de manière générale la transmission de la langue minoritaire.

Enfin, au cours de notre enquête, nous avons pu observer la présence du dialecte wallon à Malmedy ainsi que du *Plattdeutsch* à Amel. Aujourd’hui encore, ceux-ci ont une influence sur l’intégration des minorités.

Nous postulons enfin que les quatre centres d’intérêt que sont la politique linguistique familiale, la transmission intergénérationnelle, la question de l’identité et la politique linguistique communale sont en réalité indissociables les uns des autres.

La politique linguistique communale a une influence sur la politique linguistique familiale ; la politique linguistique familiale influence la faible ou forte transmission intergénérationnelle et la transmission influe elle-même la création d’une identité bilingue mixte, double ou stressée. Enfin, l’identité bilingue des minorités que nous avons étudiées est elle-même le fondement de la spécificité des communes à facilités linguistiques et leur présence influe la politique linguistique communale²⁸⁷.

Nous espérons que cette étude aura mis en lumière cette région linguistique peu connue, ainsi que ses habitants minoritaires. Nous voulions surtout souligner la manière dont la transmission des langues au sein d’un foyer bilingue se réalise. Ce phénomène est souvent étudié de manière quantitative et rares sont les occasions où l’on peut observer de si près les habitudes langagières quotidiennes des familles bilingues. Nous voulions faire découvrir la gestion particulière que la coprésence de deux langues requiert, ainsi que les enjeux qui y sont liés. En outre, nous avions la volonté d’étudier des familles monolingues vivant au sein d’une région étrangère, afin d’étendre le champ des politiques familiales.

8.2. Pistes de réflexion

À la suite de cette étude, nous serions curieuses de réaliser d’autres recherches sociolinguistiques au sein des cantons de l’Est, notamment en ce qui concerne les dialectes. Comment les familles bilingues allemand-*Plattdeutsch* mettent-elles en place une politique linguistique familiale ? Quelle est la différence, au niveau de la politique linguistique familiale, entre la transmission d’un dialecte et d’une langue standard, en particulier dans le cas de l’allemand et du *Plattdeutsch* ?

Dans le domaine de la linguistique, nous pensons qu’une étude plus approfondie sur le phénomène d’emprunt pourrait également être réalisée au sein de ces communes. Il serait

²⁸⁷ Cf. Annexe 12

intéressant d'étudier la pratique linguistique des minorités, dans l'objectif d'observer d'éventuelles influences grammaticales et lexicales entre le français et l'allemand. En outre, cette étude pourrait être étendue au wallon et au *Plattdeutsch* qui possèdent également de nombreux emprunts.

Enfin, une étude quantitative pourrait améliorer ce travail. Cela permettrait d'obtenir des données chiffrées sur les pratiques langagières des minorités, de connaitre le pourcentage exact de la présence des minorités et surtout cela permettrait de systématiser les résultats ayant été obtenus. Nous pensons en tous cas que d'autres questions méritent d'être creusées auprès de ces communautés.

Bibliographie

- ACHARD (Pierre), *Langage et société*. [Revue en ligne]. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- AKINCI (Mehmet-Ali), « Une situation de contact de langues : le cas turc-français des immigrés turcs en France » dans BILLIEZ (Jacqueline) *Contacts de langues : modèles, typologies, interventions*. Paris, Éditions L'Harmattan, 2003, p. 127-144.
- ANDRIEN (Michel), *La population de Malmedy et son foyer culturel : enquête réalisée entre mai et octobre 1983*. Université de Liège, Faculté de Psychologie et des sciences de l'éducation, 1983.
- AVRIES (Jeannine), *La Situation du français dans la région d'Eupen : enquête sociolinguistique*. Université de Liège, Mémoire présenté en Philologie romane, 1977.
- BERGER (Romain), *Wallon d'aujourd'hui et de demain : regards théoriques et critiques sur une langue « en danger »*. Université de Liège, Mémoire présenté en Faculté de Philosophie et lettres, 2013.
- BERT (Michel), BRUXELLES (Sylvie), ETIENNE (Carole) et al., *Convention ICOR*. Université de Lyon, mise à jour en janvier 2013.
- BILLIEZ (J.), KRIEF (K.), LAMBERT (P.), et al., *Pratiques et représentations langagières de groupes de pairs en milieu urbain*. Rapport de recherche remis à l'Observatoire des pratiques langagières, DGLFLF, Ministère de la Culture et de la Communication, 2003, p. 35-36.
- BLANCHET (Philippe), *La linguistique de terrain. Méthode et théorie*. Rennes, Éditions Presses universitaires de Rennes, coll. « Didact linguistique », 2012.
- BOUTET (Josiane) et SAILLARD (Claire), « Construction des répertoires langagiers dans la migration Wenzhou (Chine) à Paris » dans *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*. Vol. 2, 2008, p. 72.
- BRÜLL (Christophe), Eupen-Malmedy 1918-1945. Le temps des déchirures. Actes du colloque « Hommage à Henri Bragard (1877-1944) ». Liège, Edité par Renée Boulengier-Sedyn, coll. « Mémoire Wallonne », 2009, p. 11-13.
- CALVET (Jean-Louis) et DUMONT (Pierre), *L'Enquête sociolinguistique*. Paris, Éditions L'Harmattan, coll. « Sociolinguistique », 1999.
- CALVET (Louis-Jean), « Aux origines de la sociolinguistique : la conférence de sociolinguistique de l'UCLA (1964) » dans *Langage & société* n° 88, 1999, p. 25.
- CENOZ (Jasone), « L'acquisition de la troisième langue : bilinguisme et plurilinguisme au pays basque » dans *Acquisition et interaction en langue étrangère*, [En ligne], n° 10. 1997, p. 159-175. URL : <http://journals.openedition.org/aile/612>, mis en ligne le 10 octobre 2005, consulté le 19 avril 2019.
- DALLE-NAZEBI (Sophie), « Quand le bilinguisme entre dans la famille avec la naissance d'un enfant langue des signes et français au quotidien » dans *Langage et société*. Éditions Maison des sciences de l'homme, 2014.

- DE HOUWER (Annick), « Early bilingual acquisition: focus on morpho syntax and the Separate Development Hypothesis », in KROLL J. & DE GROOT A. (eds), *The Handbook of Bilingualism*. Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 30-48.
- DE HOUWER (Annick), « Le développement harmonieux ou non harmonieux du bilinguisme de l'enfant au sein de la famille » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 116, 2006, p. 29-49.
- DELNOOZ (Isabelle), SENSTER (Corina), « L'enseignement du français en Communauté germanophone de Belgique, un défi pour la promotion du multilinguisme et pour une politique linguistique harmonieuse » dans *Synergies Pays germanophones*, n° 11, 2018.
- DENIS (Benoît), KLINKENBERG (Jean-Marie), *La littérature belge. Précis d'histoire sociale*. Bruxelles, Éditions Labor, coll. « Espace Nord », 2005.
- DEPREZ (Christine), « Une “politique linguistique familiale” : le rôle des femmes » dans *Éducation et Sociétés Plurilingues* 1. 1996, p. 35-36.
- DEPREZ (Christine), *Les enfants bilingues : langues et familles*. Paris, Éditions Didier, coll. « Essais », 1994.
- DEPREZ (Christine), VARRO (Gabrielle) et COLLET (Beate), « Les familles plurilingues dans le monde » dans *Langage et société*. Éditions Maison des sciences de l'homme, 2014, n° 147.
- ESTEBAN (Claude), *Le partage des mots*. Paris, Gallimard, 1990, p. 10.
- FERGUSON (Charles A.), *Diglossia*. Word 15, 1959, p. 315-340
- FILHON (Alexandra), « Appartenances régionales et sentiments nationaux » dans *Ethnologie française*. Paris, Éditions Presses Universitaires de France, Vol. 41 (1), 2011, p. 141-149.
- FILHON (Alexandra), « Parler berbère en famille : une revendication identitaire » dans *Revue européenne des migrations internationales*, [En ligne], Vol. 23 (1), 2007, p. 95-115, mis en ligne le 30 juin 2010, consulté le 25 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remi/3651>
- FISCHMAN (Joshua), “Bilingualism with and without diglossia ; diglossia with and without bilingualism” dans *Journal of Social Issues*, [En ligne] Vol. 23, n° 2, 1967, p. 29-38, URL: <https://doi.org/10.1111/j.1540-4560.1967.tb00573.x>, consulté le 23 mai 2020.
- FISHMAN (Joshua A.), *Sociolinguistique*. Bruxelles, Éditions Labor, coll. « Langues et Culture », 1971.
- FLORE (Annie), *Etude sociolinguistique sur les pratiques linguistiques au sein de familles plurilingues vivant au Grand-Duché de Luxembourg*. Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Jacques Weber, Université de Strasbourg, Faculté des Lettres, 29/11/2016.
- FRANCARD (Michel), « Aspects sociolinguistiques, la vitalité des langues régionales en Wallonie, les parlers romans » dans *Līmēs I. Les langues régionales romanes en Wallonie*. Bruxelles, Éditions « Tradition wallonne », coll. « Tradition wallonne », 1992, p. 11-23.
- FRESNOZA-FLOT (Asuncion), « Transmission intergénérationnelle et pratiques linguistiques plurielles dans les familles belgo-philippines en Belgique » dans *Migration Société*. Éditions CIEMI, Vol. 20, n° 172, 2018, p. 91-103.

- GOFFMAN (Erving), *La Mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973.
 - HAQUE (Shahzaman), *Etude de cas sociolinguistique et ethnographique de quatre familles indiennes immigrantes en Europe : pratiques langagières et politiques linguistiques nationales et familiales*. Thèse de doctorat sous la direction de MATTHEY Marinette, Université Grenoble, 2012.
 - HUSTON (Nancy), *Nord perdu- Douze France*. Arles, Éditions Actes Sud, 2000, p. 4.
 - INSEE, INED, *Enquête Etude de l'histoire Familiale en 1999*. ADISP
 - JAFFE (Alexandra), « Parlers et idéologies langagières » dans *Ethnologie française*. Paris, Éditions Presses Universitaires de France, Vol. 38, 2008, p. 517-526.
 - JOSHI (Madhura), « Familles mixtes et usages des langues : une étude des politiques linguistiques familiales dans le contexte indien » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014.
 - JUCQUOIS (Guy), « Les politiques linguistiques de la France et le statut des langues en Belgique » dans *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], n° 3, 1994. URL : <http://journals.openedition.org/ries/4226> ; DOI : 10.4000/ries.4226, mis en ligne le 17 avril 2015, consulté le 1^{er} mai 2019.
 - KLEIN-LATAUD (Christine), « Langue et imaginaire » dans *TTR*. Éditions Association canadienne de traductologie, Vol. 20, n° 1, 2007, p. 99.
- URL : 111.<https://doi.org/10.7202/018499ar>
- KLINKENBERG (Jean-Marie), « Politiques linguistiques en Belgique francophone et germanophone » dans *Synergies Pays germanophones*. Paris, Éditions de la Maison des Sciences de L'Homme, n° 11, 2018.
 - KRISTEVA (Julia), *Etrangers à nous-mêmes*. Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1991, p. 9.
 - KYUNG-MI (Kim), « L'effet conjugué du contexte national et du genre sur la (non) transmission des langues dans les familles mixtes en Corée du Sud » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n°147, 2014, p. 51-66.
 - LABOV (William), *Sociolinguistique*. Paris, Éditions de Minuit, 1976.
 - LACROIX (Isabelle), « Valeur symbolique de la langue au Pays basque français et choix de l'école pour les enfants de couples linguistiquement mixtes » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, n° 147, 2014, p. 63-82.
 - LAHAYE (Willy), DESMET (Huguette), POURTOIS (Jean-Pierre), « L'héritage de la transmission », dans *La revue internationale de l'éducation familiale*, n° 22. Paris, Éditions L'Harmattan, 2007, p. 43-66.
 - LANZA(Élisabeth), *Language Mixing in Infant Bilingualism. A Sociolinguistic Perspective*, Oxford, Éditions Clarendon Press, 1997.

- Le Dictionnaire *Le Robert*, 1959 in BOUTAN (Pierre), « Langue(s) maternelle(s) : de la mère ou de la patrie ? » dans *Ela. Etudes de linguistique appliquée*. Paris, Éditions Klincksieck, V. 1, n° 130, 2003, p. 138.
- LECONTE (Fabienne), *La famille et les langues : une étude sociolinguistique de la deuxième génération de l'immigration africaine dans l'agglomération rouennaise*. Paris, Éditions L'Harmattan, coll. « Sémantiques », 1998.
- LÜDI (Georges), « Diglossie et polyglossie », dans *Lexikon der Romanistischen Linguistik*. Tübingen, Max Niemeyer Verlag, Vol (5), n°1, 1990, p.307-334.
- MINKE (Alfred), « La Communauté germanophone : l'évolution d'une terre d'entre-deux », |Actes du séminaire| : « *La Wallonie, une région en Europe* ». CIFE-IJD,1997.
- MIONI (Alberto), ARNUZZO-LANSWEERT (Anna Maria), « Sociolinguistique en Italie » dans *Journal International de la Sociologie du Langage*, n° 21, 1979, p. 81-107.
- PIETKIN (Nicolas), *La germanisation de la Wallonie prussienne*. Bruxelles, Éditions Oscar Schepens et Cie., 1904.
- PORCHER (Louis) et FARO-HANOUN (Violette), *Politiques linguistiques*. Paris, Éditions L'Harmattan, coll. « Éducation comparée », 2000.
- PROVENZANO (François), « L'imaginaire politique de la théorie de l'énonciation » dans *Langage et société*. Éditions Maison des sciences de l'homme, 2014, p. 133-150.
- RODRIGUEZ-GARCIA (Dan), « Considérations théoricométhodologiques autour de la mixité » dans *Enfances, Familles, Générations* [En ligne], n° 17, 2012, p. 41-58. URL : efg.inrs.ca, consulté le 10 avril 2020.
- SÄGESSER (Caroline), GERMANI (David), « La communauté germanophone : histoire, institutions, économie » dans Courrier hebdomadaire du CRISP. Éditions CRISP, Vol. 1, n° 1986, 2008, p. 7-8.
- SIGUAN (Miguel), *Bilinguisme et identité personnelle. Anuario de psicología* [en ligne], 1987, p. 22-115. URL : <https://www.raco.cat/index.php/AnuarioPsicologia/article/view/60791>
- SOL (Marie Désirée), *Imaginaire des langues et dynamique du français à Yaoundé : Enquête sociolinguistique*. Paris, Éditions L'Harmattan, coll. « Sociolinguistique », 2013.
- TODOROV (Tzvetan), « Bilinguisme, dialogisme et schizophrénie », dans BENNANI, JALIL, et al. *Du Bilinguisme*. Paris, Éditions Denoël, 1985, p. 25.
- UNTERREINER (Anne) « La transmission de la langue du parent migrant au sein des familles mixtes : une réalité complexe perçue à travers le discours de leurs enfants » dans *Langage et société*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2014, n° 147, p. 97-109.
- VALDES (Béatrice), TOURBEAUX (Jérôme), « Analyse des facteurs de transmission du basque, du catalan et du galicien en Espagne » dans *Cahiers québécois de démographie*, [En ligne], Vol. 40 (1), 2011, p. 39-59. URL : <https://doi.org/10.7202/1006631ar>
- VARRO (Gabrielle), *Les couples mixtes et leurs enfants en France et en Allemagne*. Paris, Éditions Armand Colin, 1995.

- VERBIST (Christophe), « Les balises juridiques de l'emploi des langues en Belgique. Enjeux et perspectives » dans *Synergies Pays germanophones*, n° 11, 2018, p. 23-36.
- WALLON (Estelle), REZZOUG (Dalila), et al., « Évaluation langagière en langue maternelle pour les enfants allophones et les primo-arrivants. » dans *Psychiatrie de l'enfant*. Paris, Presse Universitaire de France, Vol. 51, 2008. p. 606.
- WARLAND (J), *Glossar und Grammatik der germanischen Lehnwörter in der wallonischen Mundart* Malmedys. Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, 1940.
- YAGMUR (Kutlay), *First Language Attrition among Turkish Speakers in Sydney*. Université de Tilburg, Vol. 7, 1997.
- ZEIMERS (J.) *Langue maternelle ou langue française ? L'argumentation pédagogique dans les discussions sur l'emploi des langues dans l'enseignement de la Communauté germanophone de Belgique (1945 -1997)* Mémoire présenté en vue de l'obtention du Master à finalité didactique en histoire, Liège : Université de Liège. 2016-2017, p. 28.

Les revues de sociolinguistique :

- BLANCHET (Philippe) et MANZANO (Francis), *Les Cahiers internationaux de sociolinguistique*. [Revue en ligne]. Paris, Éditions L'Harmattan. URL : https://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=numero&no=60362&no_revue=875
- DABENE (Louise), *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues*. Éditions électronique Lodel. URL : <https://journals.openedition.org/lidil/>
- GARDY (Philippe), *Lengwas. Revue de sociolinguistique*. Éditions électronique Lodel. URL : <https://journals.openedition.org/lengwas/125>
- MORTAMET (Clara), *Glottopol. Revue de sociolinguistique en ligne*. Université de Rouen, mise à jour le 26 février 2020. URL : <http://glottopol.univ-rouen.fr/>

Les lois relatives aux communes à facilités linguistiques :

- Arrêté royal du 18 juillet 1966 (M.B. du 2.8.1966) portant coordination des lois sur l'emploi des langues en matière administrative. Version du 09.05.2016 (loi du 21.04.2016 inclus). URL : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a.pl
 - Décret relatif à la transmission des connaissances linguistiques et à l'emploi des langues dans l'enseignement du 19 avril 2004. URL : <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2004/04/19/2004033080/moniteur>
 - Loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement. (Abrogée pour la Communauté germanophone par DCG 2004-04-19/36, art. 50, En vigueur : 01-09-2004) Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 01-07-2019 inclus.
- URL : <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1963/07/30/1963073006/justel>

- Loi relative à l'emploi de la langue flamande dans les publications officielles du 18 avril 1898 (Loi d'égalité – abrogée par L 1961-05-31/30, art. 9)

Les sites internet :

- BEAUVOIS (Caroline), « De nouveaux noms de rue à Hédomont ». *Vers l'Avenir*. URL : https://www.lavenir.net/cnt/dmf20181116_01257935/des-nouveaux-noms-de-rue-a-hedomont, mis à jour le 17/11/2018, consulté le 20 novembre 2019.
- BOTTELDOORN (Emilie) et (MAUSELER) Sabine, « Les carnavaux des cantons de l'Est ». *Connaitre la Wallonie*. URL : <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/lieu/ambleve-amel>, mis à jour en mai 2013, consulté le 4 novembre 2020.
- BOULENGIER-SEDYN (Renée) « Historique ». *Royal Club Wallon*. URL : <http://www.rcw.be/historique.php#bastin>, consulté le 15 décembre 2019.

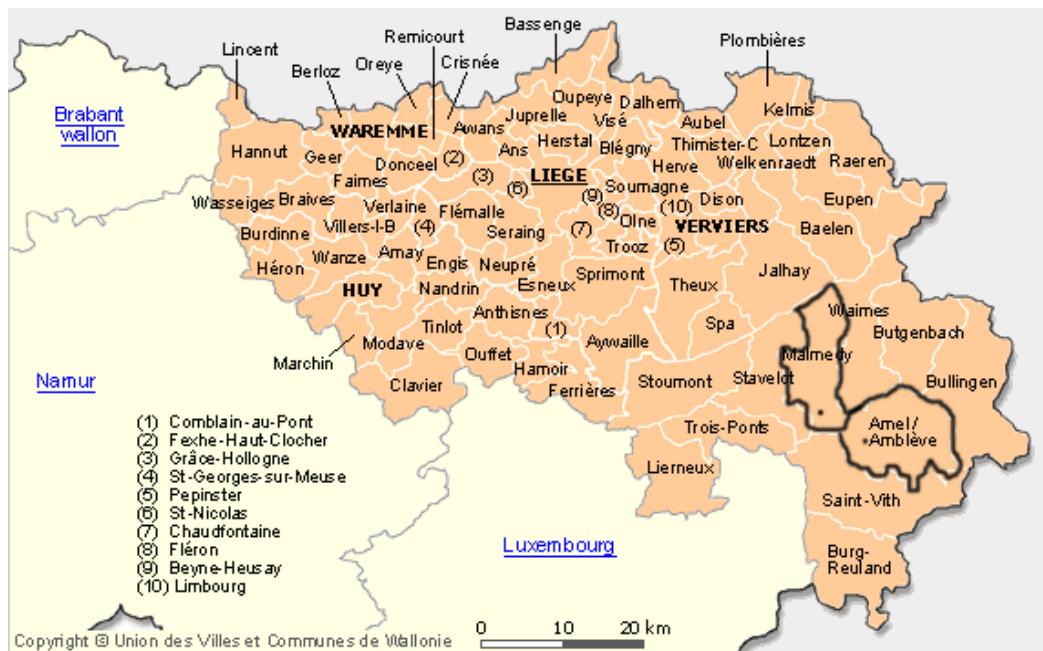
Les dictionnaires :

- *Dictionnaire des synonymes* (2008). Paris : Hachette.
- Le Robert (1959). Paris : *Le Robert*.
- *Le Trésor de la Langue Française informatisé* [en ligne : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>].
- LENCHANTEUR (Jean), *Le Dictionnaire wallon-français (Malmedy, 1793) d'Augustin-François Villers*. Liège, Imprimerie George Michiels, 1999, suivi d'un *Lexique des termes français vieillis ou difficiles* établi par WILLEMS (Martine), Collection « Mémoires de la commission royale de toponymie et de dialectologie, section wallonne », n° 19.

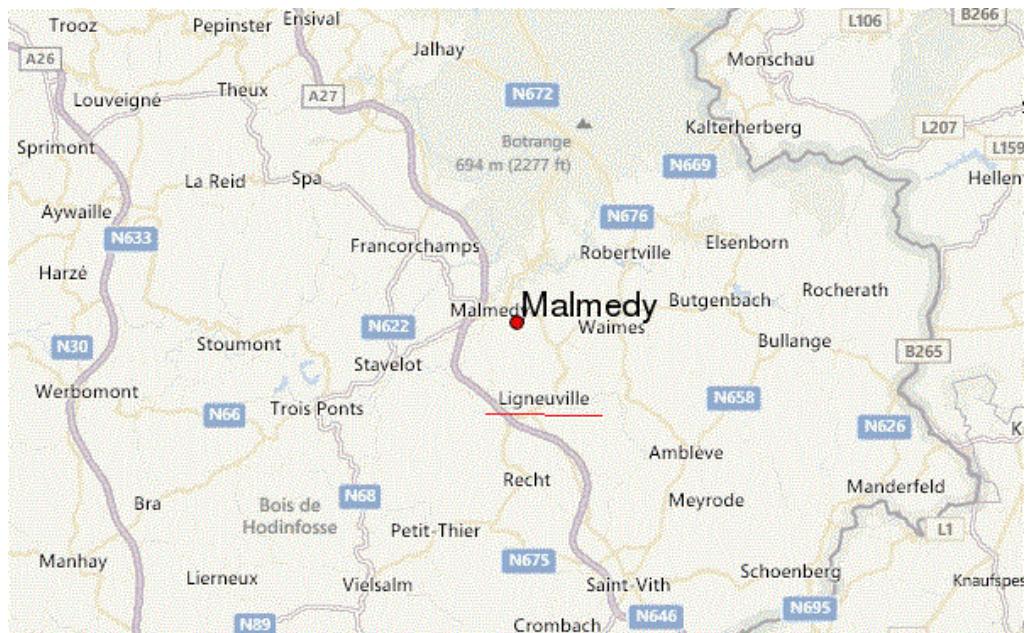
Annexes

Annexe 1. Les cartes des communes de Malmedy et d'Amel

Les communes de Malmedy et d'Amel²⁸⁸



Le village de Ligneuville – cf. FAM A – FAM D²⁸⁹



²⁸⁸ Site officiel « Union des Villes et Communes de Wallonie », URL :

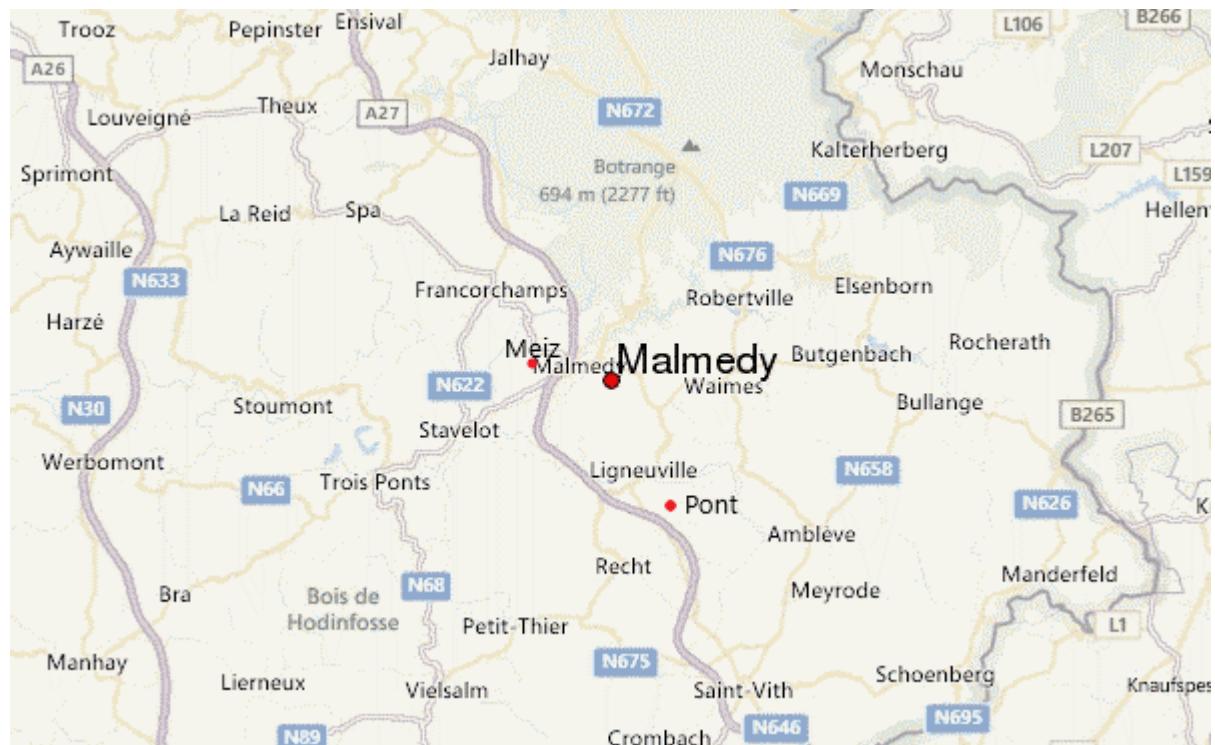
<https://www.uvcw.be/communes/province-liege.htm>

²⁸⁹ Image obtenue sur Google Maps

Le village de Meiz – cf. FAM B²⁹⁰



Le village de Pont – cf. FAM C²⁹¹



²⁹⁰ Image obtenue sur Google Maps

²⁹¹ Image obtenue sur Google Maps

Les villages d'Amel (cf. FAM E et H), de Deidenberg (cf. FAM F) et de Mirfeld (cf. FAM G)²⁹²



²⁹² Image obtenue sur Google Maps

Annexe 2. Liste des témoins

FAM A : Malmedy – couple mixte

Laurent (né en 1966) – Sandra (née en 197) – Alicia (née en 1997) – Emma (née en 1999) – Léo (né en 2005)

FAM B : Malmedy – couple mixte

Raphaël (né en 1970) – Sonia (née en 1970) – Marius (né en 1998) – Fiona (née en 2002)

FAM C : Malmedy – couple non-mixte

Benoît (né en 1978) – Monica (née en 1981) – Jean (né en 209) – Noé (né en 2011)

FAM D : Malmedy – couple non-mixte

Heinz (né en 1974) – Lene (née en 1976) – Alina (née en 2009) – Susanna (née en 2011)

FAM E : Amel – couple mixte

Christophe (né en 1969) – Ilona (née en 1968) – Nicolas (né en 1999) – Laura (née en 2002) – Dany (né en 2008)

FAM F : couple mixte

Arnaud (né en 1981) – Annick (née en 1981) – Gabriel (né en 2011) – Léni (né en 2013) – Célia (née en 2016)

FAM G : couple non-mixte

André (né en 1963) – Murielle (née en 1966) – Louis (né en 1993) – Mathilde (née en 1997) – Mathieu (né en 1999)

FAM H : couple non-mixte

Antoine (né en 1983) – Natacha (née en 1992) – Élisa (née en 2017)

Annexe 3. Tableau récapitulatif des données

	Communauté linguistique	Couple mixte vs couple non-mixte	Langue maternelle	Langue familiale	Langue du couple	Langue de la fratrie	Père – enfants	Mère – enfants
FAM A	Malmedy	Couple mixte	Père : français Mère : allemand	Français	Français	Français	Français	Allemand
FAM B	Malmedy	Couple mixte	Père : français, wallon, allemand Mère : allemand	Français et allemand	Français	Allemand	Français	Allemand
FAM C	Malmedy	Couple non-mixte	Père : français et allemand Mère : allemand	Français	Français et allemand	Français	Français et allemand	Français et allemand
FAM D	Malmedy	Couple non-mixte	Père : allemand Mère : allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand
FAM E	Amel	Couple mixte	Père : français Mère : allemand	Français et allemand	Français	Allemand	Français	Allemand
FAM F	Amel	Couple mixte	Père : allemand Mère : français	Allemand	Allemand	Allemand	Allemand	Français et allemand
FAM G	Amel	Couple non-mixte	Père : français Mère : français	Français	Français	Français	Français	Français
FAM H	Amel	Couple non-mixte	Père : français Mère : français	Français	Français	Français	Français	Français

Annexe 4. Le guide d'entretien

Questionnaire des parents sur les pratiques langagières au sein de la famille – dégagement d'une politique linguistique familiale

- « Où et quand êtes-vous né ? »
- « Quelle est votre langue maternelle ? »
- « Quelle est votre rapport écrit/oral avec l'allemand/le français ? »
- « Quelle langue utilisez-vous au sein de votre couple ? »
- « Quelle langue utilisez-vous pour parler à vos enfants ? »
- « Y a-t-il des moments dans la journée où vous favorisez l'une des deux langues – par exemple, quelle langue utilisez-vous lors des repas ? »
- « En quelle langue regardez-vous la TV ? »
- « Lors des trajets en voiture, quelle(s) langue(s) utilisez-vous ? »
- « Lorsque vous jouez à un jeu de société, en quelle langue jouez-vous ? »
- « Avez-vous établi des règles au sujet de l'usage des langues au sein du foyer ? Si oui, lesquelles ? »
- « En quelle langue discutez-vous par Skype ? »
- « En quelle langue échangez-vous par message ? »
- « En quelle langue vous écrivez-vous des lettres ? »
- « En quelle langue lisez-vous la presse ? »
- « En quelle langue avez-vous configuré votre GSM ? »
- « Avez-vous choisi une école pour vos enfants en fonction de la langue ? »
- « Quels ont été vos choix concernant l'apprentissage de langues étrangères pour vos enfants ? »
- « Lorsque vous partez en vacances, est-ce que vos habitudes changent ? »
- « Au barbecue de quartier, en quelle langue parlez-vous ? »
- « Au restaurant, quelle langue utilisez-vous ? »
- « Y a-t-il une différence entre le fait de recevoir des invités chez vous ou de vous rendre chez eux dans vos pratiques linguistiques ? »

Questionnaire des enfants sur les pratiques langagières au sein de la famille – dégagement d'une politique linguistique familiale

- « Où et quand êtes-vous né ? »
- « Quelle est votre langue maternelle ? »
- « Quelle est votre rapport écrit/oral avec l'allemand/le français ? »
- « Quelle langue utilisez-vous pour parler à vos parents ? »
- « Quelle langue utilisez-vous entre frères et sœurs ? »
- « En quelle langue échangez-vous par message ? »
- « En quelle langue vous écrivez-vous des lettres ? »
- « En quelle langue lisez-vous la presse ? »
- « En quelle langue avez-vous configuré votre GSM ? »
- « Quelles sont vos activités extrascolaires et en quelle langue les faites-vous ? »
- « Y a-t-il une langue que vous préférez ? »
- « Vous sentez-vous plus à l'aise dans une langue ? »
- « Est-ce que, quelquefois, vous faites un mixte entre les langues » ?

Questionnaire des bourgmestres sur la commune

- « Si vous deviez résumer en quelques mots la situation linguistique de votre commune, que diriez-vous de la place du français/de l'allemand ? »
- « Quelle est la place du wallon/du *Plattdeutsch* au sein de votre commune ? »
- « Qu'entendez-vous sous le terme de politique linguistique ? »
- « Que mettez-vous concrètement en place à Malmedy/Ambly à niveau de la politique linguistique ? »
- « En tant que commune à facilités linguistiques, à quelle loi devez-vous vous conformer ? »
- « Conformément à l'article 11, le conseil communal peut décider de rédiger les avis, communications et formulaires destinés au public en français et en allemand. Que faites-vous en pratique et pourquoi ? »
- « Alors qu'à Malmedy, l'article 11 n'est pas obligatoire, la ville d'Amel est obligée de rédiger les communications dans les deux langues. Pourquoi à votre avis ? »
- « Quelles sont les choses que vous mettez en place en plus de cette loi ? »
- « Au niveau de l'enseignement, quelle politique linguistique exercez-vous ? »

Questionnaire des parents sur la commune – dégagement d'une politique linguistique communale

- « Vous avez le droit de vous adresser au personnel communal en allemand/français. Est-ce que vous le faites ? »
- « Vous avez également la possibilité de recevoir les actes de la commune (naissance, décès, mariage, etc.) en allemand/français, et ce, gratuitement et sans justification. Le demandez-vous ? »
- « Vous avez pu choisir de recevoir les certificats, déclarations, autorisations de la commune dans une langue. Quel choix avez-vous fait ? »
- « Quand vous allez dans les magasins, à la boulangerie ou à la boucherie au sein de votre commune, y a-t-il des endroits où vous vous adressez en allemand/français ? »

Questionnaire des enfants sur la commune– dégagement d'une politique linguistique communale

- « Où allez-vous à l'école ? »
- « Avez-vous des copains qui parlent français/allemand ? »
- « Quand vous allez dans les magasins, dans quelle langue vous adressez-vous au vendeur/à la vendeuse ? »

Questionnaire sur l'utilisation du *Plattdeutsch*

- « Est-ce que vous participez au carnaval ? À la Nuit de mai ? Ces événements folkloriques nécessitent de connaître des chants en *Platt*. Les connaissez-vous ? »
- « Est-ce que vous savez parler le *Platt* ? »
- « Quelle est la place du *Plattdeutsch* dans vos pratiques et dans la commune ? »
- « Utilisez-vous parfois des mots/expressions en *Platt* ? »

Questionnaire sur l'utilisation du wallon

- « Est-ce que vous participez au carnaval ? À la Saint-Martin ? Ces événements folkloriques nécessitent de connaître des chants en wallon. Les connaissez-vous ? »
- « Quelle est la place du wallon dans vos pratiques et à Malmedy ? »
- « Apprenez-vous le wallon (via des chants, des récitations, etc.) à l'école ? »
- « Utilisez-vous parfois des mots/expressions en wallon ? »

Annexe 5. Liste des conventions de transcription

IDENTITÉ DU PARTICIPANT

Identifiant en début de paragraphe et composé de maximum trois caractères

STRUCTURES SEGMENTALES

Orthographe : l'orthographe peut être adaptée en fonction de caractéristiques phonétiques particulières

Élision standard : ‘

Élision non standard : `

Allongement ::

Amorce : -

Liaison facultative : ^

Liaison non faite : |

Nombre en lettres : cinquante

Nom propre sans majuscule

PROSODIE

Montée intonative : /

Chute intonative : \

MAJUSCULE : saillance perceptuelle

PRODUCTION VOCALE

.h : aspiration

((rire))

PAUSES

(.) : micro pause

(0.3) : pause chronométrée

ONOMATOPÉES, INTERJECTIONS

ben

hm

euh

hein

Annexe 6. Témoignage de Maria Gabriel, née en 1929

« Du jour au lendemain, nous devions parler en allemand à l'école. Nous avions une nouvelle maîtresse, qui ne parlait pas le wallon. Heureusement, j'avais appris l'allemand à la maison mais, pour beaucoup de mes camarades, c'était très difficile et ils ne comprenaient rien... Je me souviendrai toujours que, même à la récré, on ne pouvait pas parler wallon, même entre nous. Alors, un jour on a fait grève. On s'est tous assis contre le mur de l'école. La maîtresse était fâchée et nous a demandé pourquoi on ne jouait plus. On lui a alors dit qu'on ne connaissait que des jeux en wallon et pas en allemand. Elle s'est alors mise à nous apprendre des jeux en allemand et à jouer avec nous. L'image de cette maîtresse si sévère qui se met à jouer sera à jamais gravée dans ma mémoire. »

Annexe 7. Les lois spécifiques aux communes « dotées d'un régime spécial »

Loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement du 30 juillet 1963

Chapitre I. – Champ d'application et définition

Article 3. - Sont dotées d'un régime spécial en vue de la protection de leurs minorités :

1° les communes de la frontière linguistique : Comines, Houthem, Bas-Warneton, Warneton, Ploegsteert, Messines, Mouscron, Luingne, Herseaux, Dottignies, Espierres, Helchin, Renaix, Flobecq, Biévène, Marcq, Enghien, Petit-Enghien, Herstappe, Mouland, Fouron-le-Comte, Fouron-Saint-Martin, Fouron-Saint-Pierre, Remersdaal, Teuven;

2° les communes de la région de langue allemande;

3° les communes de Malmédy, Bellevaux-Ligneuville, Bevercé, Faymonville, Robertville et Waimes, dénommées "communes malmédiennes";

4° les communes de Baelen, Gemmenich, Henri-Chapelle, Hombourg, Membach, Montzen, Moresnet, Sippenaeken, Welkenraedt.

Chapitre II. – La langue de l'enseignement

Article 6. - Dans les communes visées à l'article 3, l'enseignement gardien et primaire peut être donné aux enfants dans une autre langue nationale si cette langue est la langue maternelle ou usuelle de l'enfant et si le chef de famille réside dans une de ces communes.

Cet enseignement ne peut être organisé qu'à la demande d'un nombre de chefs de famille égal à celui qui est fixé par application de l'article 4 de la loi du 29 mai 1959 modifiant la législation relative à l'enseignement gardien, primaire, moyen, normal, technique et artistique, qui ne trouvent pas à la distance fixée par application du même article une école organisant un tel enseignement.

La commune qui est saisie de la demande visée au deuxième alinéa doit organiser cet enseignement.

Le droit des parents défini à l'article 4 de la loi du 29 mai 1959 doit être respecté.

Chapitre III. – Enseignement de la seconde langue

complété par L. du 27-07-1971

Article 10. - L'enseignement de la seconde langue est obligatoire dans les écoles primaires de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale et des communes visées à l'article 3, à raison de trois heures par semaine au deuxième degré et de cinq heures par semaine aux troisième et quatrième degrés. Toutefois, dans les écoles primaires créées par application de l'article 6 dans les communes visées à l'article 3, 1°, le nombre d'heures est porté respectivement à quatre et à huit.

Dans l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, un enseignement de la deuxième langue peut être organisé à partir de la première année de l'enseignement primaire, à raison de deux heures par semaine. Cet enseignement concerne uniquement la langue parlée. Il est facultatif pour les élèves.

La seconde langue sera le français ou le néerlandais. Elle peut être l'allemand dans les arrondissements de Verviers, Bastogne et Arlon.

Cet enseignement peut comprendre des exercices de récapitulation des autres matières du programme.

Dans les communes visées à l'article 3, 1°, un certain nombre de matières peuvent être enseignées dans la seconde langue dans l'enseignement secondaire. Le Roi fixe ces matières ainsi que leur nombre pour chacune de ces communes.

Le décret sur l'emploi des langues dans l'enseignement du 19 avril 2004

Titre II. – Crédation de sections fondamentales ayant une autre langue d'enseignement que l'allemand

TITRE II. – Crédation de sections fondamentales ayant une autre langue d'enseignement que l'allemand

Création de sections fondamentales ayant une autre langue d'enseignement que l'allemand

Art. 3. § 1^{er} - Par dérogation à l'article 4, § 1^{er}, chaque commune a l'obligation de créer des sections maternelles ou primaires annexées à une école fondamentale et dans lesquelles le français ou le néerlandais est la langue d'enseignement lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° les personnes chargées de l'éducation d'au moins 15 élèves maternels ou d'au moins 30 élèves primaires introduisent une demande allant dans ce sens et dans laquelle ils déclarent sur l'honneur que le français ou le néerlandais est leur langue maternelle;

2° les élèves ont leur domicile ou résidence habituelle dans ladite commune et ne trouvent en région de langue allemande aucun enseignement dispensé dans leur langue dans un rayon de quatre kilomètres.

§ 2 - D'autres pouvoirs organisateurs peuvent créer une section maternelle ou primaire aux conditions fixées au § 1^{er}.

§ 3 - L'article 24 du décret du 31 août 1998 relatif aux missions confiées aux pouvoirs organisateurs et au personnel des écoles et portant des dispositions générales d'ordre pédagogique et organisationnel pour les écoles ordinaires est applicable aux écoles fondamentales ou sections fondamentales visées aux §§ 1^{er} et 2.

Titre III. – Langue de l'enseignement et langues étrangères

TITRE III. – Langue de l'enseignement et langues étrangères

Détermination de la langue de l'enseignement

Art. 4. § 1^{er} - L'allemand est la langue de l'enseignement. Des activités et matières peuvent être dispensées dans une autre langue aux conditions énoncées au § 2.

§ 2 - Dans l'enseignement préscolaire et en application du § 1^{er}, des activités sont dispensées dans la première langue étrangère dans les limites fixées à l'article 6, § 1^{er}.

Dans l'enseignement primaire ordinaire et en application du § 1^{er}, des activités autres que le cours de première langue étrangère peuvent être dispensées dans cette langue dans les branches « activités psychomotrices », « éducation sportive », « éducation artistique » et « travaux manuels ».

Dans l'enseignement secondaire ordinaire et en application du § 1^{er}, d'autres cours que le cours de français peuvent être dispensés dans cette langue dans les limites fixées à l'article 6, § 3, alinéa 5. En sont exclus les cours de langues modernes.

La faculté de pouvoir dispenser des cours dans la première langue étrangère, prévue aux alinéas 1^{er} à 3, ne peut entraîner la mise en disponibilité de membres du personnel par défaut d'emploi.

Détermination des langues étrangères

Art. 5. § 1^{er} - Dans l'enseignement fondamental, le français est la première et unique langue étrangère.

Par dérogation au premier alinéa, l'allemand est la première langue étrangère dans les écoles ou sections fondamentales francophones et néerlandophones.

En section maternelle, les activités en langue étrangère se déroulent exclusivement dans la première langue étrangère.

§ 2 - Dans l'enseignement secondaire, le français est la première langue étrangère. Selon la forme d'enseignement et le degré, d'autres langues étrangères peuvent être enseignées dans l'enseignement secondaire ordinaire, déterminées par le pouvoir organisateur dans le cadre du programme des études.

§ 3 - Dans l'enseignement supérieur, le français est la première langue étrangère. Selon le type d'études, d'autres langues étrangères peuvent être enseignées, déterminées par le pouvoir organisateur dans le cadre du programme des études.

§ 4 - Dans la formation scolaire continuée, différents cours de langues peuvent être proposés, déterminés par le pouvoir organisateur dans le cadre du programme des études.

Volume des cours

Art. 6. § 1^{er} - Dans l'enseignement préscolaire, le pouvoir organisateur détermine en terme de temps, dans le cadre du programme d'activités, le volume des activités dispensées dans une langue étrangère; celui-ci représentera au moins 50 et au plus 200 minutes par semaine, les activités ayant lieu journalièrement.

Par dérogation au premier alinéa et dans des cas particuliers et motivés d'ordre pédagogique, les pouvoirs organisateurs des écoles spéciales ne sont pas obligés de faire dispenser des activités en langues étrangères.

§ 2 - Dans l'enseignement primaire, la langue de l'enseignement est enseignée pendant au moins 5 périodes par semaine.

Par dérogation au premier alinéa, les pouvoirs organisateurs des écoles spéciales peuvent faire dispenser moins d'heures de cours.

Le cours de première langue étrangère couvre, par semaine, deux à trois périodes dans le premier degré, trois à quatre dans le deuxième degré et cinq dans le troisième degré.

Par dérogation au troisième alinéa, les pouvoirs organisateurs des écoles spéciales ne sont pas obligés de faire dispenser l'enseignement de la première langue étrangère. Si un tel cours est organisé, ils peuvent déroger au nombre de périodes prévu au troisième alinéa, les différents maxima ne pouvant être dépassés.

§ 3 - Dans l'enseignement secondaire, le pouvoir organisateur détermine le volume horaire de l'enseignement de l'allemand dans le cadre du programme des études, en respectant les minima suivants :

1^{er} enseignement général : 4 périodes par semaine;

2^e enseignement technique et professionnel : 3 périodes par semaine.

Par dérogation au premier alinéa, les pouvoirs organisateurs des écoles spéciales peuvent faire dispenser moins d'heures de cours.

Le pouvoir organisateur détermine le volume horaire des langues étrangères dans le cadre du programme des études en respectant, pour le cours de français, les minima suivants :

1^{er} enseignement général : 4 périodes par semaine;

2^e enseignement technique et professionnel : 2 périodes par semaine.

Par dérogation au troisième alinéa, les pouvoirs organisateurs des écoles spéciales ne sont pas obligés de faire dispenser l'enseignement de la première langue étrangère. Si un tel cours est organisé, ils peuvent déroger au nombre de périodes prévu au troisième alinéa, les différents maxima ne pouvant être dépassés.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, 50 % au plus des matières non linguistiques peuvent être dispensés en français. Exception est faite pour le premier degré de l'enseignement secondaire, où le pourcentage peut être porté à 65 % à condition que, dans les écoles concernées, l'enseignement soit organisé de telle manière dans ce degré qu'un élève puisse choisir entre cet enseignement et un enseignement où la part de matières non linguistiques dispensées en français ne dépasse pas 50 %.

Au sens du présent décret, l'on entend par matières non linguistiques tous les cours à l'exception des langues modernes.

Le pouvoir organisateur détermine, dans le cadre du programme des études, le volume horaire et les branches enseignées en français. Le cours de religion peut être dispensé en français moyennant l'accord de l'autorité compétente pour le culte concerné.

§ 4 - En ce qui concerne les « périodes » visées aux §§ 2 et 3, il y a lieu d'entendre la définition fixée à l'article 4, 25^e, du décret du 31 août 1998 relatif aux missions confiées aux pouvoirs organisateurs et au personnel des écoles et portant des dispositions générales d'ordre pédagogique et organisationnel pour les écoles ordinaires.

Arrêté royal du 18 juillet 1966 portant coordination des lois sur l'emploi des langues en matière administrative

Chapitre III. – Emplois des langues dans les services locaux

Article 11

Art. 11. - § 1er. - Les services locaux établis dans la région de langue française ou dans la région de langue néerlandaise rédigent exclusivement dans la langue de la région les avis, les communications et les formulaires destinés au public.

Toutefois ces documents sont rédigés en français et en allemand dans les communes malmédiennes, si leur conseil communal en décide ainsi.

§ 2. - Dans les communes de la région de langue allemande les avis, communications et formulaires destinés au public sont rédigés en allemand et en français.

Article 12

Art. 12. - Tout service local établi dans la région de langue française, de langue néerlandaise ou de langue allemande utilise exclusivement la langue de sa région dans ses rapports avec les particuliers, sans préjudice de la faculté qui lui est laissée de répondre aux particuliers résidant dans une autre région linguistique dans la langue dont les intéressés font usage.

Toutefois, il est toujours répondu dans la langue utilisée par le particulier, quand celui-ci s'adresse en français ou en allemand à un service établi dans une commune malmédienne ou dans une commune de la région de langue allemande.

Dans les communes de la frontière linguistique les services s'adressent aux particuliers dans celle des deux langues - le français ou le néerlandais - dont ils ont fait l'usage ou demandé l'emploi.

Article 13

Art. 13. - § 1er. - Tout service local établi dans la région de langue française ou de langue néerlandaise rédige dans la langue de sa région les actes qui concernent les particuliers.

Tout intéressé qui en établit la nécessité, peut s'en faire délivrer gratuitement la traduction certifiée exacte en français, en néerlandais ou en allemand, selon le cas.

Cette traduction vaut expédition ou copie conforme. L'intéressé la demande au gouverneur de la province de son domicile ou, s'il s'agit d'une traduction allemande, au gouverneur de la province de Liège.

Par dérogation à l'alinéa 2, tout intéressé peut, dans les communes malmédiennes et dans les communes de la frontière linguistique, obtenir du service qui a dressé l'acte, et ce sans frais supplémentaires et sans justifier sa demande, une traduction certifiée exacte, valant expédition ou copie conforme :

- a) en allemand, si le service est établi dans une commune malmédienne;
- b) en français ou en néerlandais, selon le cas, si le service est établi dans une commune de la frontière linguistique.

§ 2. - Tout service local établi dans la région de langue allemande rédige en allemand les actes qui concernent des particuliers.

Tout intéressé peut obtenir, sans frais supplémentaires et sans justifier sa demande, du service qui a dressé l'acte, une traduction française certifiée exacte, valant expédition ou copie conforme.

§ 3. - Toute administration communale fait usage de la langue de sa région pour la transcription des actes de l'état civil.

Quand il y a lieu à transcription dans une langue autre que celle de l'acte :

1° si l'acte émane d'une commune sans régime spécial, de la région de langue française ou de la région de langue néerlandaise, l'administration réceptrice demande la traduction au gouverneur de sa province ou au gouverneur de la province de Liège, selon le cas;

2° si l'acte émane d'une commune malmédienne, d'une commune de la région de langue allemande, d'une commune de la frontière linguistique, d'une commune de

Bruxelles-Capitale ou d'une commune périphérique, l'administration expéditrice y joint elle-même une traduction, sauf si la commune réceptrice est légalement apte à établir cette traduction. Toutefois, s'il s'agit d'un acte d'une commune de la frontière linguistique, d'une commune de Bruxelles-Capitale ou d'une commune périphérique à traduire en allemand ou d'un acte de la région de langue allemande à traduire en néerlandais, l'administration communale réceptrice s'adresse au gouverneur de la province de Liège. La traduction néerlandaise d'un acte émanant d'une commune malmédienne est demandée par la commune réceptrice, non soumise à un régime spécial, au gouverneur de la province dont elle fait partie. (*) [*L'article 13, § 3, alinéa 2, 2^e, est annulé en tant qu'il concerne les communes de la frontière linguistique (Arrêt n°E 14.241, du 12 août 1970, du Conseil d'Etat - Vie chambre).]*]

Article 14

Art. 14. - § 1er. - Tout service local établi dans la région de langue française ou de langue néerlandaise rédige dans la langue de sa région les certificats, déclarations et autorisations qu'il délivre aux particuliers.

Tout intéressé qui en établit la nécessité peut s'en faire délivrer la traduction aux conditions prévues à l'article 13, § 1er.

§ 2. - Par dérogation au § 1er, le document est rédigé, selon le désir de l'intéressé :

- a) en français ou en allemand, quand le service est établi dans une commune malmédienne;
- b) en français ou en néerlandais, quand le service est établi dans une commune de la frontière linguistique. (*) [*L'article 14, § 2, b, est annulé en tant qu'il concerne les déclarations et les autorisations (Arrêt n° 14.241, du 12 août 1970, du Conseil d'Etat - Vie chambre).]*]

§ 3. - Tout service local, établi dans la région de langue allemande rédige en allemand ou en français, selon le désir de l'intéressé, les certificats, déclarations et autorisations qu'il délivre aux particuliers.

Article 15

§ 3. - Dans les communes malmédiennes et dans les communes de la région de langue allemande, les services sont organisés de façon telle que le public puisse faire usage du français ou de l'allemand, sans la moindre difficulté.

Annexe 8. Transcription de l'interview des bourgmestres

- A. JPB : d'abord il y a: les données chiffrées/ c'est par exemple le nombre de cartes d'identité qui sont émises en allemand\ objectives et tangibles\ il y avait une moyenne de: 2 pourcents de cartes d'identité émises en allemand\maintenant/ on considère que la population germanophone/ dont l'allemand est la langue maternelle et la langue d'usage des personnes\ c'e:st plutôt aux alentours d'un: gros 10 pourcents parce que beaucoup de personnes prennent une carte d'identité en français parce qu'ils parlent très bien le français (0.4) un au-autre chiffre représentatif/ c'est la présence et l'importance du journal le grenz echo qui a encore pas mal d'abonnés sur Malmedy et montre que l'allemand est encore utilisé par un bon nombre de la population\
- B. EW : gemeinde amel/ zählt fünftausend einwohner und es gibt fünfhundert französischsprechende
- C. EW : das klappt eigentlich ganz gut wie es so läuft\ a:ber das ist wichtig/ das deutsch und französisch garantiert/ ist durch das gesetzt denn manchen könnten einfach sa:gen\ (.)das interessiert mich nicht\man weiß ja nie/ was in zwanzig oder dreißig jahren passieren könnte\SO ist das geregelt\ dass die französische Sprache/ hier anerkannt ist\
- D. JPB : oui oui je pense que c'est nécessaire\à malmedy je pense qu'on^est plus dans cette dynamique historique/ où on était barloqué d'un côté à l'autre et où (.) donc l'emploi des langues pouvaient signifier une appartenance\ mais/ néanmoins/ nous avons une histoi:re qui fait/ que/ la présence de l'allemand est im:portante ici\ et je pense/ qu'on doit la préserver\ et la garder\ et ça fait aussi une force/ et une richesse/je pense qu'on est dans une logique qui est/ que ça doit être une protection des minorités et pas un outil de propagande politique conflictuel comme c'est le cas à bruxelles ou dans sa périphérie\
- E. JPB : il reste quand même des contacts (0.4) ET je dirais culturellement\ et dans la mentalité\ il y a/ beaucoup de proximité\ même si la langue n'est pas la même\entre les personnes de saint vith\ de bütgenbach/de bullange\ et les gens de Malmedy\je pense/

notamment aux traditions hin comme la saint martin\ la nuit de mai\ ou la tradition des jeux de quilles\

F. JPB : je ne pense pas qu'il y ait UN commerçant à malmedy/ où il n'y a pas une/ personne qui parle les deux langues dans son commerce\parce que/ géographiquement\la communauté germanophone est scindée en deux parties géographiques\ entre le nord et le sud de l'eifel/ et on passe par malmedy et waimes/ et commercialement même si saint vith se développe\ on a beaucoup de germanophones qui passent par chez nous/ pour venir boire un verre\ pour venir à la saint pierre\ pour venir euh ça reste une ville de référence/ou l'hôpital hein/ ou l'institut notre dame/ l'école technique a toujours attiré beaucoup de germanophones\

G. JPB : l'allemand est appris de par la loi dès la troisième primaire et nous avons décidé de le faire dès la maternelle mais comme une langue étrangère\ le pouvoir organisateur finance sur fond propre une période en deuxième maternelle\une période en troisième maternelle\ deux périodes en un (.)deux (.)et puis après en troisième\quatrième\ nous sommes obligés de donner trois périodes mais nous ne sommes pas financés parce que c'est une législation fédérale mais le financement ce sont les communautés\on considère que plus tôt on est sensibilisé à une langue étrangère/ plus tôt l'oreille et les sons sont faciles après pour l'apprendre\c'est pour favoriser l'apprentissage\ et ça fait partie de notre histoire/ de notre culture et de notre job géographique et c'est un plus si on sait l'allemand\

H. EW : neben deutsch ist französisch/ eine wichtige sprache\ Französisch als zweite Sprache wird schon ab in Kindergarten und Primarschule pflichtet\ kinder aus der angrenzenden frankofon Ortschaften ondenva:l/ thirimont nach amel zur schule kommen um deutsch zu lernen/ andersherum\ gehen kinder aus den ortsfchaften der gemeinde amel\ nach ligneuville oder onderval zur schule um französisch zu lernen/

I. EW : erlisch gesagt das ist lang nicht immer der fall\ also unsere ganzen veröffentlichtungen sind auf deutsch/ aber wir wissen/ eigentlich das es auch in französisch gemacht werden müsste\aber so lang/ dass keiner was sagt\ geht es auch so\aber wenn jemand fragt(.)

was heißt das/(.) dann müssen wir übersetzen\es wird nicht konsequenz gemacht\ sonst wären wir NUR am übersetzen\

J. JPB : on a une approche pragmatique et pas idéologique\tout qui demande/ peut avoir sa traduction\mais par contre de devoir surcharger l'administration/ de devoir traduire toute une série de choses qui ne seraient pas vus en allemand/ c'est un peu con\do:nc notre service état civil population\ là/ il y a chaque fois une personne qui est bilingue dans le service\ donc on peut toujou:rs répondre en allemand à la personne\ et si/ jamais il y a un document qui nécessite(.) ou pour lequel on demande une traduction\ ben on fait la traduction\ mais par contre pour une grosse majorité non seulement de citoyens mais aussi de documents\ ce que le citoyen nous demande c'est de la rapidité\ et de l'efficacité\ plutôt que d'avoir le document dans laquelle ils viennent quoi/voilà pourquoi on travaille comme ça\

K. EW : plattdeutsch/ dass nimmt mehr und mehr ab\ also bei den älteren menschen ist es noch gut verhandeln\ aber bei den jüngeren menschen\(.) wird es immer weniger gesprochen\

JPB : en pourcentage\ ça serait très difficile à exprimer\je dirais que dans les nouvelles générations\ il n'y en a plus qui parle wallon\

L. EW : das halt schon mehr ab\ wenn ich das vergleiche/ in malmedy wird das wallonisch praktisch gar nicht mehr gesprochen bei den jüngeren menschen\ es wird hier noch gesprochen\ aber nicht mehr so intensiv(.) und das halt schon immer mehr ab\deutsch ist die muttersprache/ und nicht mehr plattdeutsch

M. JPB : le wallon ça redevient à la mode\il y a maintenant/ un mouvement d'attachement au wallon\LA OU dans les années septante, quatre-vingt\ c'était un peu populaire\en pourcenta:ge/ ça serait très difficile à exprimer\je dirais que dans les nouvelles générations\ il n'y en a plus qui parle wallon\ ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des mots ou des locutions wallonnes qui sont échangées dans dans le vocabulaire ou dans les phrases\mais/ que la structure des phrases sont francophones avec quelques mots qui sont mis dedans comme(.) comme(.) des mots allemands d'ailleurs des brötchen\ des printen\ qui sont utilisées en français(.) et idem pour le wallon\par contre chez les personnes plus âgées ça il y a

encore beaucoup qui qui parlent wallon et il y a un fort attachement avec les pièces en théâtre wallon qui sont jouées/ que ce soit à xhoffraix/ ou à chôdes\ à chôdes/ euh ils font trois représentations et elles sont complètes\

N. JPB : les enseignants sont sensibilisés\ et ceux qui le savent eux-mêmes/ donnent une partie de wallon (.) ou alors il y a des extérieurs qui vont venir\

O. EW : eigentlich nein\ weil das ist die aufgabe/ vom elternhaus\ wenn die eltern das nicht machen/ ja gu:t dann kann man machen was man will/ da machen wir nichts spezielles\

P. EW : wo wie drauf achten zum beispiel\ man nimmt keine plattdeutsch straßennamen/ auf der anderen seite haben sie in malmedy wallonische straßennamen\ das ist sehr schwierig zu verstehen für jemanden der diesen dialekt nicht kennt\

Q. EW : ich habe einmal gesehen/ am fröhschoppen in onderval\ an der kneippe neben der kirche\ da waren vier männer zusammen am karten (.) einer sprach französisch/ (.) der andere redete wallonisch/ (.) der andere hochdeutsch\ (.) und einer plattdeutsch\ (.)jeder verstand sich aber mit vier verschiedenen sprachen/das kommt immer weniger vor\ das sind mehr die älteren menschen\

R. JPB : je vois des personnes qui sont à la fois germanophone (.) qui parlent wallon et dont la langue du quotidien est le français/

Annexe 9. Les résultats de l'observation participante

Chez Dijan				
Dates/heures	Occurrences en wallon	Types d'interactions	Occurrences en allemand	Types d'interactions
Le 29/02/2020 de 8H à 10H	2	1. Conversation entre deux personnes âgées 2. Emprunt	1	1. Conversation entre deux clients 2. Interaction vendeuse/client
Le 02/03/2020 de 16H à 18H	1	Emprunt	2	1. Emprunt 2. Interaction client/vendeuse
Le 07/03/2020 de 9H à 11H	1	Conversation entre deux personnes âgées	3	1. Conversation entre deux clients 2. Interaction client/vendeuse 3. Conversation entre deux clients

Au Scotch Inn				
Dates/heures	Occurrences en wallon	Types d'interactions	Occurrences en allemand	Types d'interactions
Le 29/02/2020 de 13H à 15H	0	/	1	Conversation entre deux clients
Le 02/03/2020 de 13H à 15H	1	Emprunt	1	Interaction client/serveur
Le 07/03/2020 de 20H à 23H	1	Conversation entre deux clients	0	

Jeunesse de Ligneuville				
Dates/heures	Occurrences en wallon	Types d'interactions	Occurrences en allemand	Types d'interactions
Le 07/02/2020 de 17H à 21H	0	/	1	Emprunt
Le 14/02/2020 de 18H à 23H	3	3x emprunts	4	Chansons
Le 29/02/2020 de 20H à 03H00	2	2x emprunts	3	Chansons

Brotkorb				
Dates/heures	Occurrences en <i>Plattdeutsch</i>	Types d'interactions	Occurrences en français	Types d'interactions
Le 04/03/2020 de 12H à 14H	3	1. Interaction client/vendeur 2. Interaction client/vendeur 3. Conversation entre deux clients	1	Interaction client/vendeur
Le 10/03/2020 de 10H à 12H	2	1. Emprunt 2. Interaction client/vendeur	0	

Café Take Five				
Dates/heures	Occurrences en <i>Plattdeutsch</i>	Types d'interactions	Occurrences en français	Types d'interactions
Le 04/03/2020 de 14H à 16H	1	Conversation entre clients	0	/
Le 10/03/2020 de 14H à 16H	0	/	0	/

Annexe 10. Transcription de l'interview des témoins sur la politique linguistique communale

- A. SAN : je ne le fais jamais/ à la limi:te(.) je préfère que ce soit en français (.) parce qu'alors laurent peut regarder avec moi ((rire)) et puis (.) mon français est assez bon/ pour que je puisse comprendre les papiers\
- B. SON : je pense/ que c'est une déformation des germanophones\ qui est que quand on entend un accent francophone/ (.) et que la personne a des difficultés en allemand\ on switche en français/ et on parle en français (.)c'est plus facile pour un germanophone de parler en français que le contraire (.)
- SAN : JAMAIS jamais(.) et/ on ne le ferait pas sous prétexte que c'est notre droit\on est des gens qui s'adaptent\
- C. LEN : parce que sinon ils disent quand même (.)vous| parlez pas français/ils sont plus gentils si on parle le français avec eux (0.2) on habite ici alo:rs on doit parler français (.)si on|sait pas bien parler (.) si on a difficile (.) ils ne nous aident pas du tout\
- D. SON : quand tu prends le pli de parler avec une personne une certaine langue/ après\ ça ne te semble plus naturel quand tu changes (.) il y a des gens qui pensent que tu peux facilement changer/ ce n'est pas comme ça que ça se passe (.) on identifie UNE personne avec UNE langue
- E. SAN : à la boucherie au carrefour/ il y a une femme/ qui est vraiment germanophone\ je passe ma commande en allemand ((rire)) mais je dois dire\ en allemand (.) est ce que je peux avoir (.) de la salade russe ((rire)) et alors elle rigolait/ elle me dit/ tu parles vraiment un mélange des deux\
- F. LEN : moi je trouve qu'en wallonie les gens ils peuvent peut être parler en allemand mais ils sont plu::s (0.4) wie heißt das auf Deutsch\ nicht mehr nach/sie sind ganz anders (.) nicht mehr so freundlich (.) das ist sofort ein distanz/ mit den deutschsprachigen (.)les wallons sont des gens qui sont vraiment/ froids avec les autres personnes\

G. ALI : mais dans la vie de tous les jours\ le wallon a zéro influence
(.) personne/ne le parle dans la famille\ (.) donc on n'y est jamais confronté sauf au carnaval\ (.)ALORS on s'y intéresse/mais jute à cette période\

H. NOE : MOI le wallon je l'utilise quasi tout le temps\

I. JEA : on parle beaucoup en wallon\ surtout au moment du carnaval
(.) parce qu'on apprend beaucoup de chansons en wallon\ donc on parle beaucoup wallon pendant cette période-là/puis/ parfois des mots et des expressions

J. CPH : je ne le fais jamais car j'ai appris l'allemand pour pouvoir le lire\mais SI je n'avais pas mon épouse pour m'aider\ (.) je le ferais/

K. CPH : je m'adresse en allemand (.) mais si je le faisais en français/
je serais bien accueilli\(.) j'ai des connaissances qui le font en français/ (.) et les gens sont très ouverts de le faire en français\

MU : on s'adresse à la commune en allemand (.) et si on ne sait pas/
on leur demande en français\ (.) et ils nous répondent très gentiment en français\

L. AND : ça dépend des commerces (.) et comment le premier contact s'est fait/(.) le boulanger/ c'est en allemand\(.) la banque/ en allemand\(.) mais à la boucherie/ en français\

M. ANT : pour le peu que j'ai de pratique\ (.) quand je vais aux magasins/ je ne parle pas français (.) maintenant ça arrive souvent qu'ils comprennent/MAIS qu'ils me répondent en français/ par contre\

N. NAT : ça dépend sur qui on tombe\ (.) y en a qui ne veulent pas/ passer au français\(.) et y en a ça va\

O. ANN : ça dépend des vendeurs (.) quand je vois qu'ils ont du mal de parler en allemand/ je switche alors en français\mais je commence TOUJOURS en allemand\ ça oui (.) à la poissonnerie par exemple\ hier/il y avait deux vendeuses (.) pour moi c'était deux francophones (.) et j'ai parlé français/

P. ANT : ça dépend des commerces où l'on va (.) y en a qui sont limite pro francophones/(.) et donc LA y a même pas besoin/ de leur parler en allemand\

Q. ARN : c'est quand même encore fort fort utilisé/ (.) mais c'est plutôt chez les adultes\ (.)mes enfants/ ne le parlent pas du tout\ (.)les autres de leur âge non plus (.)mais c'est toujours FORT FORT présent\ (.)je le parle au boulot\ avec les collègues (.) les ouvriers (.) mes parents d'ailleurs et entre frères et sœurs (.)oui beaucoup/

R. CPH : pour moi/ c'est un gros frein pour l'intégration dans la commune (.) je comprends le hochdeutsch mais avec le platt/ je nage\ (.)au football par exemple/ ça parle beaucoup plattdeutsch\

S. MU/pour nous/ c'est ce qui n'a pas été un facteur d'intégration\ (.) parce qu'ils parlent tous plattdeutsch\ (.) alors (.) pour nous l'allemand c'est déjà compliqué\ mais s'intégrer avec le plattdeutsch/ CA ça n'a pas été\

Annexe 11. Transcription de l'interview des témoins sur la politique linguistique familiale

- A. EMM : ce qui arrive parfois (.) c'est que je parle avec alicia en français\ puis maman arrive/ et je commence à parler en français avec maman (.) puis à un moment on se regarde/ ((rire)) et on se dit AH BEN qu'est-ce qu'on fait/ parce qu'on veut que maman écoute en allemand (.) et pas en français\
- B. ALI : si on se fait des appels par whatsapp (.) moi je pose une question à emma en français/ elle me répond en français/ et sur CE maman me pose une question en allemand et on lui répond en allemand\ alors qu'on est dans la même discussion et dans le même thème\
- C. SAN : MOI pa:s par contre\ MOI pas (.) je m'adresserai en français à eux (.) par respect pour les autres qui ne comprennent pas\
- D. SAN : quand il y avait des gens autour de nous (.) dont ma belle-mère qui ne savait pas parler en allemand (.) le fait de parler à un bébé\ qui n'allait PAS me répondre en allemand\ ça m'a mis mal à l'aise (.) et c'est comme ça qu'on abandonne (.) heureusement j'ai eu le soutien de laurent (.) la réussite de l'apprentissage de la langue\ est le fait/ de se tenir à l'allemand\
- E. ALI : on a fait nos études en anglais parce que:: (.)
EMM : oui parce que: (.) c'était évident quoi
Alicia : oui on s'est tout de suite dirigées vers là en fait
- F. SON : une langue est toujours/ associée à une personne (.) un enfant peut même grandir avec trois langues sans problème s'il est très CLAIR dès le départ quelle langue (.) va avec quelle personne\
- G. SON : quand Marius était petit la gardienne un jour a voulu qu'il lui parle en français pour voir (.) mais il a vraiment refusé ((rire)) et il lui a dit (.) AH non ça ce n'est pas notre langue ((rire))
- H. MAR : un jour de match (.) je me suis retrouvé en face d'une équipe de saint vith\ (.) l'arbitre aussi était germanophone (.) et il y avait des problèmes de compréhension entre nous et l'arbitre qui ne

parlait pas bien français (.) mais j'ai refusé de faire la traduction\ (.) parce que j'étais avec mon équipe francophone/ et qu'à Malmedy/ je parle en français\ j'ai donc fait semblant de ne pas comprendre\

I. RAP : quand marius était plus petit (.) il a essayé de parler en allemand/ avec moi\ SI tu craques à ce moment-là/ (.)ça part dans tous les sens\ (.) il me disait MAIS tu comprends (.) et moi je faisais semblant de ne rien comprendre

J. BEN : dans certaines familles\ il y a un parent qui parle une langue et l'autre une autre langue\ mais ça (.) on avait dit qu'on ne le faisait pas/ (.) parce que j'ai toujours trouvé ça bizarre (.) il y a une espèce de monologue entre deux personnes\ c'est toujours séparé en deux et ça je n'aime pas ça (.) quand tu fais une discussion commune c'est dérangeant\ NOUS tous les quatre\ on parle ensemble dans la même langue (.)

K. BEN : clairement (.) si on mange à table au petit déjeuner\ que noé veut le boudin de foie/ (.) il me dira\je peux avoir le leberwurst/dans la même phrase/c'est ce qu'on appelle le mitch-match (.) mais c'est plutôt rare\

L. BEN : ce qui arrive souvent/ (.) c'est (.) SI on est en train de parler en français\ et qu'on se rend compte qu'on parle en français (.) alors on se dit (.) AH à partir de maintenant/ on va parler en allemand (.) alors/ on ne répond plus aux enfants s'ils nous parlent en français\

M. BEN : notre fil conducteur (.) ça été la manière dont ça été fait chez moi (0.2.) parce que monica n'avait pas l'expérience\ NOUS on l'avait fait comme ça/ et ça avait bien marché\ stricto sensu (.) la langue maternelle c'est l'allemand (0.2) puis avec le temps(.) c'est le français/ qui prend le dessus parce que tout l'environnement est en français quoi (.) c'est comme ça (.) tu remarques que le premier parle mieux le français (.) chez MOI mon petit frère (.) il ne saurait pas travailler en Allemagne\ il a du mal à tenir une conversation en allemand (.) c'est vrai que ces effets négatifs/ on le ressent chez nous aussi\

N. LEN : quand les enfants étaient en maternelle on leur a appris un peu de français à la maison (.) par exemple quand je donnais le bain je disais ça c'est un canard et je leur faisais répéter (0.2)

HNZ : on faisait ça aussi quand on mangeait

O. SUS : AH oui (.) souvent je dis (.) mama:::/ darfich bitte la la::tte

P. ILO : on regarde the voice allemagne/ (.) comme on regarde the voice Belgique\

Q. CPH : l'allemand se perd plus là-bas\ à Malmedy (.) personne n'apprend l'allemand en gros\ ça reste la Wallonie ils ont difficile à apprendre des secondes langues (.) dans une commune germanophone/ on aura TOUJOURS la possibilité de parler en français (.) ce n'est pas au sein de la commune d'amblève qu'est le problème (.) le problème vient des institutions wallonnes\

R. DAN : je suis aussi fo::rt en français/ comme en allemand\

S. ILO : tu boycotttes toi le français ((rire)) (.) non non mais c'est du pur hasard hein TOUT se passe très bien\

T. CPH : à l'école (.) ils apprennent très vite le français/ c'est quand même un avantage aussi\ (.) si on habitait en Allemagne/ ça serait pas pareil\même pour l'écrit/ vous l'avez\

U. ILO : c'est un mixte tout le temps (.)ça ne doit pas être facile pour les étrangers d'ailleurs\ (.)en vacances (.) au restaurant (.) les gens nous entendent quand on parle d'une langue à l'autre (.) ils nous regardent bizarrement\les serveurs parfois sont irrités/ ils ne savent pas trop en quelle langue ils doivent s'adresser à nous

V. ANN : alors qu'il était bébé (.) il était toute la journée avec moi\ puis quand j'ai travaillé (.) on l'a mis chez une gardienne qui parlait aussi français/ mais il n'a jamais voulu parler français\

W. ENQ : est-ce que tu vas à l'école à amel/

GAB : ja\

ENQ : tu as des copains francophones là-bas/

GAB : nein\

X. MU : ce qui est le plus compliqué à gérer/ (.) c'est d'accepter que la langue du territoire (.) s'insère petit à petit au sein du milieu familial\

Y. MU : pour nous (.) c'est ce qui n'a PAS été un facteur d'intégration\parce qu'ils parlent tous plattdeutsch\ (.) alo:rs l'allemand c'est déjà compliqué\MAIS s'intégrer/ avec le plattdeutsch\ ça ça n'a pas été\

Mathieu : ici/MEME les jeunes parlent plattdeutsch\ 'fin c'est RARE les germanophones qui ne parlent pas plattdeutsch\

Mathilde : oui on l'entend tout le temps (.) on l'entend tout le temps tout le temps/

Z. ANT : c'est une question qu'on se pose encore\ de savoir si on va la mettre en allemand/ pour qu'elle comprenne la langue\ (.) ou la mettre en français\ (.) on aimeraient bien qu'elle puisse parler/ et apprendre l'allemand/ pour qu'elle l'ait en plus\maintenant/ (.) ce qui nous ralentit un petit peu\ c'est vraiment le côté pratique\(.) on ne connaît pas l'allemand\

AA. ALI : je n'ai jamais été confrontée à des situations où l'on m'a ouvertement critiquée (.) ou rejetée (.) parce que je parlais allemand\ il s'agit plutôt de piques/ (.) de surnoms/(.) ou de réflexions faites sur le ton de la rigolade\ (.)les plus fréquents sont des surnoms comme schpountz/ boche/ ou schleu/ (0.4)et je me souviens une fois/ avoir eu droit à un/ apprends d'abord à parler français correctement\ alors que j'avais fait une erreur grammaticale\ (.) ces réflexions venaient la plupart du temps de garçons adolescents\ça fait longtemps maintenant que je n'ai plus eu des remarques dans ce genre-là/

Annexe 12. Figures

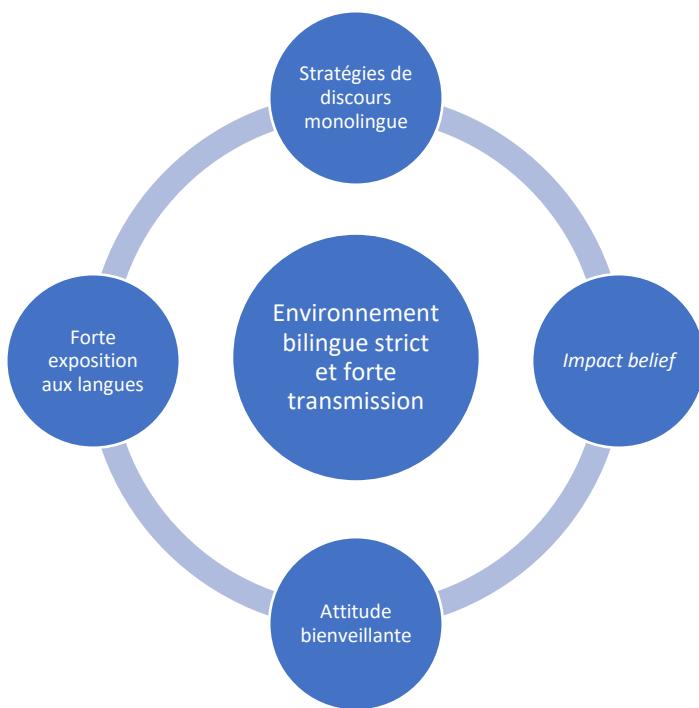


Figure 1 Environnement bilingue strict et forte transmission

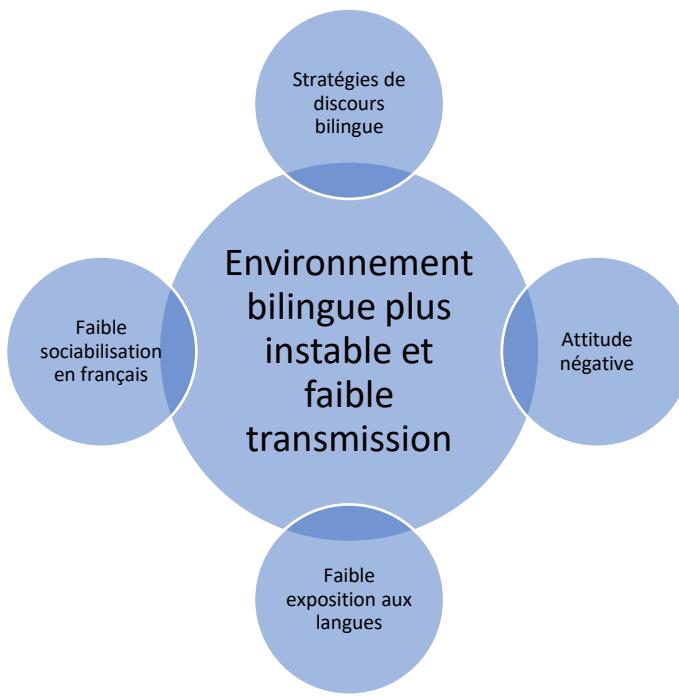


Figure 2 Environnement bilingue instable et faible transmission

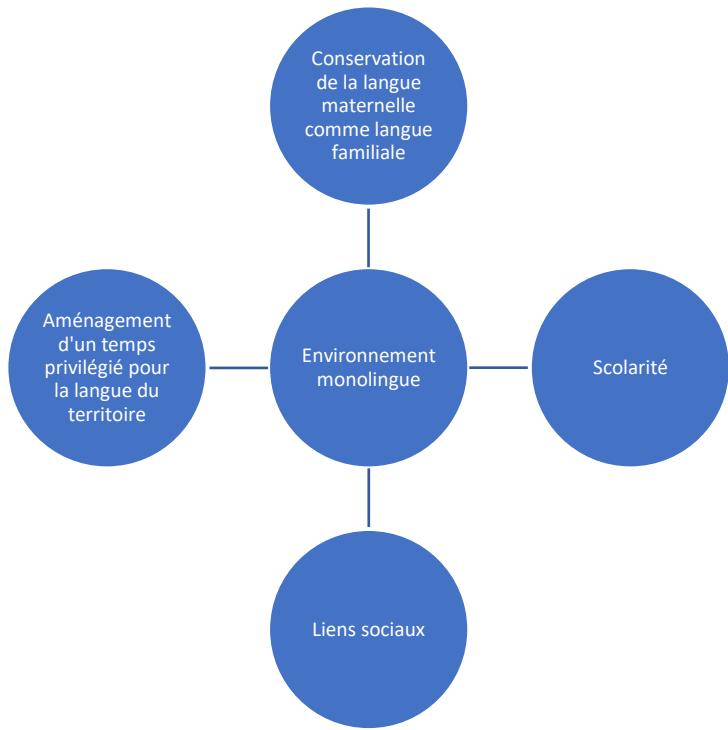


Figure 3 Environnement monolingue

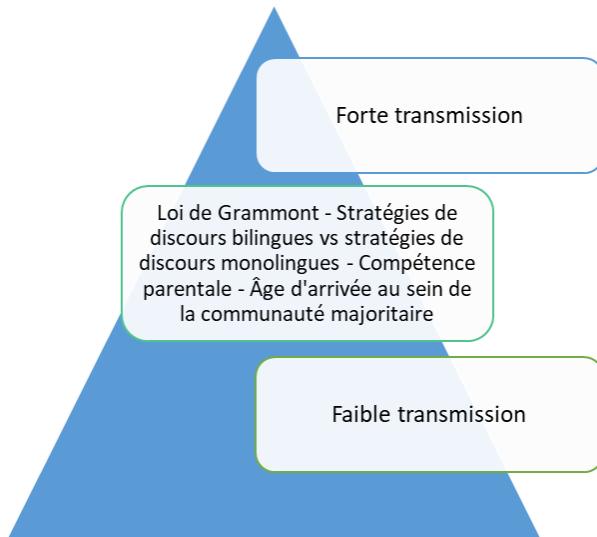


Figure 4 Pyramide des transmissions

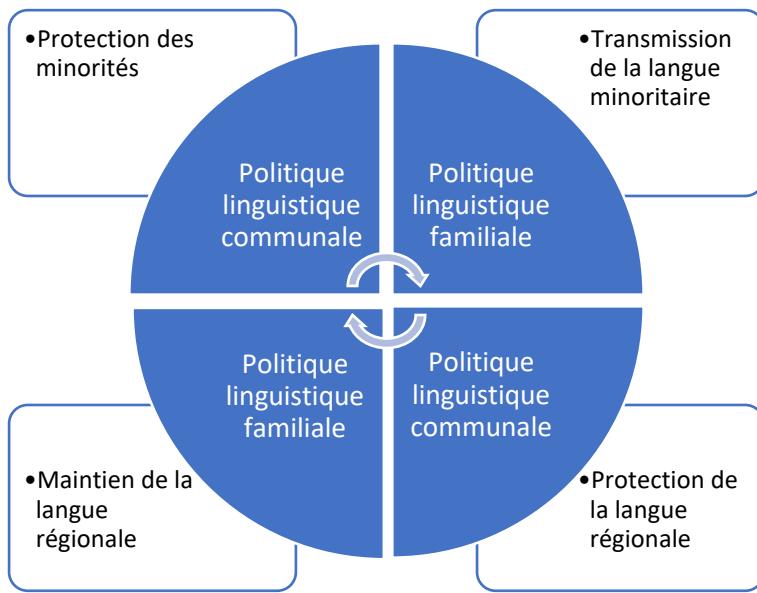


Figure 5 Interdépendance des politiques linguistiques familiale et communale

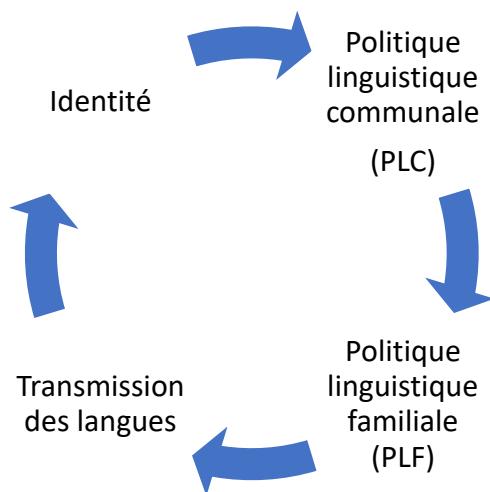


Figure 6 Circulaire

Tables des illustrations

Figure 1 Environnement bilingue strict et forte transmission	146
Figure 2 Environnement bilingue instable et faible transmission.....	146
Figure 3 Environnement monolingue.....	147
Figure 4 Pyramide des transmissions	147
Figure 5 Interdépendance des politiques linguistiques familiale et communale	148
Figure 6 Circulaire.....	148